VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1858
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Agro-énergies : on passe à l'âge adulte



Dans le dossier que nous consacrons cette semaine aux énergies dans le domaine agricole, un axe émerge : la professionnalisation croissante des approches, que ce soit d'un point de vue réglementaire ou dans l'accompagnement des projets agricoles. C'est particulièrement flagrant dans le domaine de l'agrivoltaïsme où la structuration croissante des opérateurs va de pair avec des chartes définies aux niveaux départementaux par les Chambres d'agriculture.

Pages 14 à 21

Encart : Dev ENR



Réussir

P.11

PRODUCTIONS *Élevage*

Aviculture // Grippe aviaire : le risque redevient élevé



Clarisse Guiziou-Jaouen / Terres Inovia

P.12

PRODUCTIONS *Cultures*

Pois et féveroles // L'implantation, cruciale pour la réussite de la culture



Réussir

P.22

RURALITÉ *Territoires*

Démographie // Moins de jeunes en Bourgogne Franche-Comté





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DNC : AU-DELÀ DES CONTRAINTES, LA DOUBLE-PEINE DE « L'EFFET FRONTIÈRE »

.05 DNC : « VIVRE AU JOUR LE JOUR »

.06 TECHNIQUE : DIX ANS D'ESSAIS ET D'ADAPTATIONS

.07 TRANSFORMATION FROMAGÈRE : LE TRAVAIL DES ÉLEVEURS NIVERNAIS GRANDEMENT RECONNU

.08 INTERVIEW : « ON DOIT COMPRENDRE LA VALEUR DE CE QUE NOUS PRODUISONS »

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS : LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE RÉGION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 GRIPPE AVIAIRE : LE RISQUE REDEVIENT ÉLEVÉ

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 IMPLANTATION DES POIS ET FÉVEROLE D'HIVER : PREMIER LEVIER DE MAÎTRISE DE LA MALADIE ET DU RENDEMENT

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 ADAPTATION : UNE AIDE POUR LA FILIÈRE VITICOLE BOURGUIGNONNE

DOSSIER // ÉNERGIES

.14 AGRIVOLTAÏSME : UNE BONNE IMAGE MAIS DES LACUNES D'INFORMATION

.15 AVICULTURE : L'IMPACT DES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES ÉVALUÉ

.16 PROJETS : UNE CO-CONSTRUCTION QUI CRÉDIBILISE

.17 OBSERVATION : SOUS LES PANNEAUX, DES CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES OVINS

.18 AGRIVOLTAÏSME ET BIEN-ÊTRE ANIMAL : SOUS LES PANNEAUX, PLUS DE BIEN-ÊTRE ?

.21 BONNES PRATIQUES : LES BONS GESTES À ADOPTER POUR ÉCONOMISER AU VOLANT DE SON TRACTEUR

RURALITÉ // TERRITOIRES

.22 DÉMOGRAPHIE : EN BFC, MOINS DE JEUNES ET DIFFICULTÉS DE L'ÉLOIGNEMENT RURAL

.23 GROUPAMA : LA PRÉVENTION, L'ASPECT PRIMORDIAL

SERVICES

.24 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.25 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 TOURISME : TROIS JOUR DE BALADE NIVERNAISE EN VÉLO

.32 FÊTE DES VINS DE CHABLIS : « DÉFENDRE L'APPELLATION ET LE TERROIR »



// LE DESSIN

// EN BREF

DNC/bovins La suspension de l'export n'a pas *« déstabilisé les marchés »*

« Si j'en juge par ce que m'ont dit les opérateurs cette semaine, il n'y a pas eu de déstabilisation des marchés. J'appelle chacun à demeurer responsable », déclare Annie Genevard à Agra presse le 24 octobre, une semaine après avoir suspendu l'exportation de bovins, face à l'apparition de nouveaux foyers de dermatose nodulaire contagieuse (DNC). La ministre de l'Agriculture appelle les éleveurs *« à garder les animaux qu'ils destinaient à l'exportation »* jusqu'à la levée prévue de l'interdiction, début novembre. La ministre ne prévoit donc pas de mesure visant à corriger les effets de l'interdiction de l'export sur les prix, soulignant que *« l'Europe ne le permet pas »* et que *« l'État a été jusqu'ici à la hauteur »*. Un conseil des ministres de l'agriculture européens est prévu le 27 octobre, où Annie Genevard prévoit d'évoquer avec ses homologues la faisabilité d'un recours à la réserve de crise européenne.

Interrogée sur la demande des syndicats minoritaires d'étendre la vaccination préventive à tout le territoire, Annie Genevard estime que *« la question se pose »*, mais pointe deux conditions à réunir. D'abord la disponibilité des vaccins pour 16 millions de bovins. L'autre question est celle des conséquences de la perte du statut indemne de DNC pour l'exportation, qui restent encore à éclaircir avec les professionnels.

UE/Mercosur Les États membres devraient se prononcer sur l'accord le 19 décembre

À l'issue de la réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'UE, le 23 octobre à Bruxelles, le chancelier allemand, Friedrich Merz, a confirmé que les États membres devraient se prononcer sur la ratification de l'accord UE/Mercosur le 19 décembre. *« Le sujet ne fait plus débat entre les pays membres et j'en suis vraiment très content »*, a-t-il affirmé. Et d'ajouter : *« vers la fin de l'année, nous aurons également un sommet avec les pays de l'Amérique latine »* pour finaliser la signature. De son côté, le président français Emmanuel Macron a également fait un pas vers la ratification estimant que les récentes propositions de Bruxelles vont *« dans le bon sens pour protéger les secteurs qui sont les plus exposés et aussi protéger les consommateurs européens »* sans pour autant apporter un soutien définitif au texte. *« La Commission a respecté les engagements pris à notre égard »*, a-t-il souligné. Bruxelles a, en effet, publié, le 8 octobre, sa proposition de règlement (et son annexe) visant à renforcer les protections pour les agriculteurs dans le cadre de l'accord UE/Mercosur. Celle-ci définit les procédures visant à garantir la mise en œuvre rapide et efficace des mesures de sauvegarde bilatérales pour les produits agricoles avec des dispositions spécifiques pour les plus sensibles.

Pac Les Vingt-sept toujours aussi remontés contre la structure juridique de la réforme

Lors de la réunion du Conseil Agriculture le 27 octobre à Luxembourg, les 17 ministres de l'Agriculture qui demandent à la Commission européenne de regrouper l'ensemble des dispositions de la future Pac dans un même acte juridique afin de garantir la cohérence des règles ont adressé leurs critiques directement au commissaire européen Christophe Hansen. Celui-ci s'est toutefois contenté d'indiquer qu'il en avait pris *« bonne note »* et s'est engagé à *« en tenir compte dans les négociations à venir afin de garantir que la Pac demeure un outil solide et efficace de soutien à l'agriculture européenne »*. Le ministre tchèque de l'Agriculture a prévenu qu'il ne souhaitait pas aller plus en avant dans les discussions sur la Pac tant que les sujets du budget et de la structure juridique de la proposition ne seraient pas réglés. Son homologue espagnol a, lui, estimé que ce n'est qu'une fois que les chefs d'État et de gouvernement de l'UE auront commencé à discuter du dossier (lors de leur réunion des 18 et 19 décembre à Bruxelles) que les débats pourront réellement débuter. Pourtant, Christophe Hansen souhaite lancer les discussions avec les ministres de l'Agriculture sans attendre de décision sur le budget. Il a indiqué que ses services allaient prendre contact avec chaque État membre à partir du 1er janvier pour commencer à préparer les recommandations que Bruxelles leur adressera.

// EN CHIFFRES

Les vins de Bourgogne résistent à la crise


iStock

Dans un contexte économique international instable et malgré un tassement de la consommation mondiale, les vins de Bourgogne tirent leur épingle du jeu, estime le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne. Après deux généreux millésimes (2022 et 2023) et une campagne 2024-2025 marquée par une récolte 2024 sensiblement plus faible, les disponibilités des vins de Bourgogne *« permettront de satisfaire la demande malgré des signes de ralentissement »*, indique une note économique rédigée par le Pôle Intelligence Économique et Stratégie du Comité Bourgogne.

À l'export, la Bourgogne se distingue encore comme l'un des vignobles français les plus dynamiques. Les ventes ont progressé de + 5,6 % en volume et + 2,7 % en valeur sur les sept premiers mois de l'année en comparaison de la même période l'année dernière. En grande distribution française, les vins de Bourgogne demeurent également bien orientés avec + 0,7 % en volume et + 0,4 % en chiffre d'affaires sur les huit premiers mois de l'année. Après deux campagnes particulièrement dynamiques (2022-2023 et 2023-2024), la tendance a cependant ralenti en 2024-2025 en raison d'un volume réduit mais aussi d'un contexte économique incertain, précise l'interprofession.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// À POUILLY-EN-AUXOIS

Un contre-la-montre face à la maladie

Une importante réunion s'est tenue dans l'Auxois le 22 octobre. Elle a réuni plus de deux cents personnes.



Un rappel des principaux points de vigilance concernant la DNC a été effectué par le GDS 21.

S'il fallait un signe témoignant de l'inquiétude qui règne actuellement dans les rangs des éleveurs de bovins de Côte-d'Or, en raison de la menace DNC, la réunion organisée le 22 octobre à Pouilly-en-Auxois le fournissait amplement. Plus de deux cents personnes avaient répondu à l'invitation de la Chambre d'agriculture, du Groupement de défense sanitaire (GDS) et de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP). Certes, il ne s'agissait pas de la première réunion du genre, mais celle-ci revêtait un caractère particulier dans la mesure où elle intervenait après la décision du ministère de l'Agriculture de geler entièrement toute sortie du territoire de bovins français, au moins jusqu'au 4 novembre inclus. Une nouvelle donne qui contribuait à accentuer les préoccupations, puisqu'elle concerne les agriculteurs au-delà de la zone régulée instaurée dans le sud-est du département depuis la découverte de cas de DNC dans le Jura le 11 octobre.

Ne pas subir les foudres de l'UE

Geneviève Caschetta, la directrice adjointe de la DDPP 21, s'est chargée de préciser à l'assistance que, même si la décision ministérielle du 17 octobre complexifie les choses, *« il fallait la prendre au niveau national. Si on ne l'avait pas fait, c'est l'UE qui aurait pris des mesures et celles-ci auraient pu être beaucoup plus drastiques : l'exemple de la Grèce, il y a quelques années, montre qu'on aurait pu nous infliger jusqu'à 18 mois de gel… Il fallait que la France garde la main sur les mesures à prendre, et qu'elle ne se fasse pas imposer des décisions par l'UE »*. La représentante de l'administration déplorait par ailleurs le fait que les cas récents de DNC dans le Rhône ou le Jura ne peuvent être dus qu'à des déplacements illicites d'animaux, et donc à des acteurs de la filière qui méprisent les règles de protection. Une fois ce préambule établi, Gilles Rabu, du GDS 21, s'est livré à un point sur la maladie : *« La maladie est véhiculée par des mouches piqueuses, des tabanidae, avec un petit rayon de déplacement de quelques dizaines de mètres. Une fois dans l'élevage, la contamination est intense et rapide. La maladie a une durée d'incubation de près d'un mois. Ce n'est pas à prendre à la légère car on peut atteindre 10 % de mortalité. Au-delà, pour les animaux, il peut y avoir des séquelles digestives, des atteintes à la peau. Au final, même lorsque l'animal survit, il peut être difficile de le faire reprendre. »*

Le défi des vêlages

Le vrai défi qui se pose aujourd'hui aux éleveurs, c'est la proximité des vêlages *(voir également article en page 4 de ce même numéro)* qui impose de déplacer les animaux, de les ramener en stabulation. Une vraie quadrature du cercle dans la zone régulée où tout mouvement de bovin est interdit, sauf dérogations précises. *« En Savoie,* soulignait Jean-Luc Chevalier, président du GDS 21, *lors des premiers cas de DNC, les agriculteurs ont commis l'erreur de bouger les bêtes. Ce qui a contribué à faire circuler la maladie. »* Au-delà de ces premiers cas, l'administration déploie actuellement de gros moyens de traçages depuis que l'on sait que des veaux possiblement contaminés, vendus de manière légale du Jura à un élevage de l'Ain, ont été transportés avec d'autres dans un camion, puis livrés au marché de Bourg-en-Bresse, dans l'Ain, début octobre, où se trouvaient… 700 animaux, qui ont eux-mêmes été redispatchés sur toute la France (il n'y en aurait aucun en Côte-d'Or). Geneviève Caschetta a précisé que l'administration surveillait actuellement tous les élevages qui ont pu acheter ces animaux afin de prévenir ce qui constitue une véritable bombe en puissance. La réunion de Pouilly-en-Auxois fut aussi l'occasion de rappeler aux éleveurs que la détection de la DNC n'implique pas obligatoirement l'abattage de tout un troupeau, mais uniquement ce qu'on nomme « l'unité épidémiologique » : en cas de détection d'un cas dans une stabulation, seuls les animaux de ce lieu seront abattus et pas ceux pouvant éventuellement paître dans des prairies alentour utilisées par la même exploitation.

Discussions avec l'Italie

L'essentiel pour les organisateurs de la réunion était de sensibiliser au maximum les éleveurs à respecter les règles imposées. *« J'ai tous les jours au téléphone des éleveurs de la zone régulée,* confiait Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *je peux vous dire que ce qu'ils vivent est très dur. Il est très important que rien ne se passe dans les jours à venir »*. La question de la vaccination fut aussi largement abordée. Vacciner de manière totale, au-delà des zones régulées, n'est pas une solution idéale car certains pays, dont l'Italie, refusent les animaux vaccinés. Geneviève Caschetta précisait toutefois sur ce point que des discussions étaient en cours avec ce pays et d'autres dans l'UE, afin d'assouplir cette règle et sans oublier qu'un pays comme l'Italie ne peut longtemps se passer de broutards français. En Côte-d'Or, la vaccination concerne pour l'instant 135 exploitations. Reste que Jacques de Loisy a martelé un message pour conclure : *« si par malheur un cas devait se déclarer en Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture a mandaté un huissier et un expert afin d'expertiser la valeur des troupeaux. On ne laissera pas partir un troupeau sans expertise parce qu'on ne peut négliger la richesse génétique constituée dans nos troupeaux. »*

Berty Robert

Des « seringues volantes »

Un des points abordés lors de la réunion de Pouilly-en-Auxois fut le débat provoqué par le fait que si l'on interdit, en zone régulée, tout mouvement de bovins, on autorise des mouvements de chevaux qui, s'ils ne sont pas sensibles à la DNC, peuvent contribuer au déplacement d'insectes porteurs du virus. Pour les éleveurs bovin, il y a là un véritable problème. Il se trouve que les insectes piqueurs incriminés sont qualifiés de « seringues volantes », c'est-à-dire qu'ils peuvent porter le virus, pendant un peu plus de 24 heures mais que ce dernier ne se multiplie pas en eux. Un insecte porteur du virus peut donc piquer un cheval mais, de ce fait, il se débarrasse de la charge virale et devient inoffensif pour des bovins même à proximité. Ceci explique que l'administration n'a pas jugé nécessaire d'interdire les mouvements de chevaux. Pourtant, le risque zéro n'existe pas et comme le faisait remarquer un éleveur présent, *« on n'est pas à l'abri d'un transport de chevaux vide, mais où des mouches encore infectées se trouveraient… »*



La réunion de Pouilly-en-Auxois traduisait l'inquiétude qui règne dans les rangs des éleveurs, concernés ou non par la zone régulée.

// DNC

21 Au-delà des contraintes, la double-peine de « l'effet frontière »

Depuis le 11 octobre et la détection de cas de DNC dans le Jura, de fortes restrictions de déplacement d'animaux ont été instaurées par l'administration, afin d'éviter l'extension de la maladie. Malheureusement, comme souvent lorsqu'on détermine des zones avec des fonctionnements différenciés, il ne fait pas bon se trouver en limite. Exemple avec Antoine Louet, éleveur de Côte-d'Or.



Antoine Louet avec une partie de ses bêtes dans une pâture près de Perrigny-sur-l'Ognon. La pression des vêlages qui approchent devient difficile à supporter face à l'impossibilité de ramener les bêtes dans son exploitation située hors de la zone régulée.

Un post sur Facebook, le 23 octobre : c'est par ce biais que la Ferme des Charmilles (Fabienne Cordier et Antoine Louet), à Tanay, dans l'est de la Côte-d'Or, a exprimé son désarroi. Cette exploitation de vaches allaitantes se trouve en effet dans une situation ubuesque depuis la mise en place d'une zone régulée qui couvre le sud-est du département, à la suite de la découverte, le 11 octobre, de cas de Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans un village du Jura. Dans cette zone régulée, aucun mouvement de bovin d'élevage n'est autorisé, sauf à de rares exceptions, pour des raisons très précises (vêlages, zones inondées…) et sous réserve de visite sanitaire. De plus, aucune entrée ou sortie de bovins n'est autorisée entre la zone « blanche » et la zone régulée. Et c'est là le nœud du problème pour la ferme de Fabienne Cordier et Antoine Louet : leurs animaux sont dans des pâtures situées en zone régulée alors que leurs bâtiments sont à quelques kilomètres, en zone « blanche ».

Sur quatre parcelles dont certaines, inondables

L'éleveur se trouve donc dans l'impossibilité de rapatrier ses animaux. Et il ne serait pas seul dans ce cas-là, à subir « l'effet frontière », entre deux zones aux contraintes différentes. *« Nous avons une partie de notre troupeau en Haute-Saône, à Broye-les-Loups,* détaille Antoine Louet, *une autre partie en pâture à Perrigny-sur-l'Ognon, en Côte-d'Or, une troisième partie à Saint-Léger-Triey, également en Côte-d'Or et un dernier groupe à Auxonne. Au total c'est presque 50 mères ! »*

Difficulté supplémentaire : les prairies de Perrigny-sur-l'Ognon, Saint-Léger-Triey et Auxonne sont en zones inondables le long de la Saône et le niveau de précipitations actuel n'a évidemment rien de rassurant, sur cet aspect. Autre point délicat à gérer : une part non négligeable des vaches et des génisses se prépare à faire leurs veaux. *« En ce moment, on n'en dort pas de la nuit,* confie l'éleveur en quête d'une solution. *On nous propose de laisser nos bêtes dans la zone verte mais en trouvant de l'hébergement chez des éleveurs de cette zone mais ce n'est pas simple : il faut déjà qu'il y ait de la place, ce qui reste à prouver, et puis personne n'est très favorable au fait de mélanger des troupeaux en ce moment… »*

Charge de travail

Les bovins de l'exploitation ont été vaccinés vendredi 24 octobre, pour autant, la situation globale ne s'est pas arrangée pour ce couple d'éleveurs.

Certes, une solution d'hébergement très provisoire a pu être trouvée pour une petite partie du troupeau, mais la question des vêlages qui se profilent reste entière. *« Il faut savoir qu'en plus de l'élevage,* poursuit Antoine Louet, *nous avons aussi une production de champignons. En ce moment, tous les soirs, nous récoltons pour satisfaire des commandes. Mais nous devons continuer à surveiller nos bêtes par ailleurs, au quotidien, c'est épuisant parce que cela implique de nous rendre dans nos différentes pâtures. La seule réponse de l'administration pour l'instant, c'est de nous encourager à chercher d'autres élevages qui pourraient accueillir nos bêtes mais, dans le climat actuel, personne n'a envie de mélanger des troupeaux. On tourne en rond et c'est exaspérant… »*

Berty Robert

// APRÈS LES RÉUNIONS

58 Des éleveurs nivernais inquiets mais pas résignés

Même si la Nièvre ne se trouve pas en zone régulée, le gel de l'export complexifie le quotidien des éleveurs dans ce département également. La Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA se mobilisent. En parallèle, la préfecture prend aussi des mesures.

Un point presse sur la DNC était organisé à Nevers par la Préfecture de la Nièvre. Même si le département se trouve en zone blanche, il est concerné, au même titre que l'ensemble du territoire métropolitain, par les mesures de gel de l'exportation. Cyril Forest, président de la Chambre d'agriculture, fait un point sur la situation. *« Il faut rappeler que la DNC n'a aucune conséquence sur les humains. Il y a des agriculteurs qui refusent des contrôles ASP actuellement parce qu'ils craignent que le contrôleur puisse véhiculer la maladie. En revanche la situation est dramatique pour nos animaux et notre filière, pour les éleveurs impactés par cette maladie. Dans la Nièvre comme ailleurs en France, nous sommes mis «sous cloche», avec interdiction des transactions ou des rassemblements d'animaux. J'ai une pensée pour nos marchés au cadran (Sicagemac et Sicafome) qui sont impactés par la situation. L'annulation des foires et concours qui devaient se tenir (Nevers, Corbigny) a un impact à la fois humain et économique. »*

« Sérieux et professionnalisme »

« Mon rôle de président de Chambre consiste à en appeler au sérieux et au professionnalisme de tous parce que je pense que la propagation constatée ces dernières semaines est liée à des ventes illégales. C'est par nous que la solution se trouvera et nous ne parviendrons à vaincre la DNC que par le non-transport d'animaux. Dans les réunions locales que nous avons organisées dans le département, les questions qui reviennent le plus souvent sont « Que fait-on de nos animaux ? », « Combien cela va-t-il nous coûter ? »… La Chambre d'agriculture est là pour envisager toutes les solutions possibles et nous demandons aux agriculteurs concernés de nous appeler. Nous sommes capables de répondre au cas par cas, par rapport à la taille des animaux, par rapport aux rations à donner, par rapport aux places disponibles en bâtiments. Les conseillers Élevage de la Chambre proposent aux éleveurs des préconisations adaptées pour la conduite des élevages dans le cadre de l'interdiction d'exportation. On nous demande aussi si on va pousser la vaccination. Là-dessus il est important de rappeler les règles: la vaccination n'est pour l'instant pas possible sur une zone comme la Nièvre mais si celle-ci devenait nécessaire, des négociations sont en cours avec l'Espagne et l'Italie pour que cela ne bloque pas totalement les exportations. De manière générale, les éleveurs nivernais sont tendus. Jusqu'au 5 novembre cela devrait tenir mais si, par malheur, un cas se déclarait et que la libération n'intervient pas à cette date, on pourrait se retrouver confrontés à davantage de difficultés. Pour autant, je ne sens pas les éleveurs résignés, ils comprennent la situation mais il faudra qu'au 5 novembre, des solutions soient trouvées ».

Propos recueillis par Berty Robert



Pour l'heure, la Nièvre est soumise au même traitement que l'ensemble du territoire métropolitain quant à l'interdiction d'exports de bovins.

Rester indemne…

Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre, rappelle évidemment les contraintes nationales qui se rapportent à la lutte contre la DNC. *« Nous sommes en mode crise sur la maladie, très en lien avec la profession et l'ensemble des acteurs concernés. J'ai pris l'initiative d'un point presse pour contrer le grand nombre de rumeurs qui circulent sur la DNC. Il est important de préciser que la maladie ne se transmet pas à l'homme et qu'elle ne concerne que les bovins. La stratégie qui est mise en œuvre, c'est de stopper la DNC. J'ai aussi voulu rappeler qu'un foyer de la maladie ne veut pas dire que tout l'élevage est concerné par les mesures d'abattages. C'est l'unité épidémiologique qui sera visée si un cas se déclare. C'est aussi pour cela qu'on interdit les rassemblements. La Nièvre est aujourd'hui un territoire indemne et pour qu'on le reste, on s'est tous mis autour de la table (Chambre d'agriculture, OPA, GDS, ordre des vétérinaires, marchés au cadran). J'ai réalisé deux cellules de crise dédiées à la DNC. La DDESPP en a fait deux autres plus techniques. On cherche le moyen de rester indemne. La meilleure réponse à apporter c'est le respect de la stratégie mise en œuvre et des normes édictées au plan national. Tout le monde doit jouer le jeu. Dans la Nièvre on compte 13 centres de rassemblement d'animaux, la DDESPP en a déjà contrôlé 7 (à la date du 24 octobre, ndlr), ils sont totalement en conformité. Par ailleurs, j'ai pris, le 24 octobre, un arrêté concernant les transports de chevaux, certains éleveurs s'inquiétant du fait que ces animaux peuvent contribuer à faire circuler les insectes porteurs du virus. Mon arrêté consiste à obliger à une désinsectisation des vans avant d'y faire monter un cheval et lorsqu'il en sort. Il n'y a pas de lien, de cause à effet entre transport de chevaux et transport de la maladie, mais c'est une mesure de précaution qu'on peut appliquer. Je veux vraiment être dans l'écoute de ce qui remonte du terrain. »*

// SANITAIRE

DNC : « *vivre au jour le jour* »

Ce lundi 27 octobre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec de nombreux acteurs, a organisé la première réunion d'une série, pour informer les éleveurs sur la DNC.

C'est dans un contexte sanitaire incertain que Marie-Christine Wencel, directrice par intérim de la DDETSPP de l'Yonne, Frédéric Blin, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Maxime Chassin, vétérinaire, Désirée Paul, président du GDS de l'Yonne et Marc Arbona, président de l'ordre des vétérinaires de la Croix Blanche ont convié une cinquantaine d'éleveurs à une réunion d'information sur la DNC ce lundi 27 octobre. En se retrouvant dans la salle du marché couvert d'Avallon, les éleveurs ont laissé la parole à Marie-Christine Wencel. *« À ce jour, nous avons détecté 89 foyers en France sur 58 élevages. Aujourd'hui, la dermatose nodulaire contagieuse n'est pas dans l'Yonne, mais nous sommes placés en zone réglementée »*, annonce la directrice de la DDETSPP. Désiré Paul, à ses côtés, en profite pour réaffirmer l'importance de la *« biosécurité, car l'objectif c'est qu'il y ait le moins de pertes possibles pour chacun des éleveurs de l'Yonne »*. Pour éviter ce problème-là, *« n'hésitez pas à désinsectiser régulièrement vos bâtiments et à limiter les fumiers »*, ajoute-t-il. Pour faire un bref rappel de la maladie, Marie-Christine Wencel, reprend la parole accompagnée d'un diaporama. *« C'est une maladie vectorielle, transmise majoritairement par des insectes piqueurs »*, annonce-t-elle. Si des foyers ont vu le jour en France, ce n'est pas par la capacité des insectes à se déplacer car *« une mouche piqueuse fait maximum cinq kilomètres de distance, tout comme les taons »*. Donc *« si des cas se déclarent à de longues distances du foyer d'origine, on peut supposer que c'est à cause d'un manque de vigilance »*, explique-t-elle. Maxime Chassin, prend à son tour la parole pour expliquer : *« qu'un vétérinaire joue un rôle majeur dans la détection de cette maladie. Lors de signalements, les critères qui ont permis aux vétérinaires de détecter la DNC étaient une forte fièvre, un amaigrissement, une chute de lactation et un manque d'appétit de la part de l'animal »*. En tant que représentante de l'État, la directrice de la DDETSPP ajoute que *« dans l'Yonne, jamais aucun foyer n'a été détecté. La maladie n'a jamais sévi, donc les animaux sont dits "naïfs", et dans ces cas-là, si la maladie arrive, nous avons un taux d'animaux malades qui peut être supérieur à 45 % dans les troupeaux et un taux de mortalité qui peut s'élever à 10 % »*. Face à ce taux de mortalité élevé, l'Europe a classé ce genre de maladies en catégorie A, dans la loi dites de santé animale. Donc l'Europe prescrit *« l'éradication obligatoire »*. En prenant cette décision, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard a *« obtenu la confiance de nos partenaires européens »*. Depuis son annonce, *« des contrôles ont été effectués par les gendarmes dans l'Yonne, afin de vérifier si les consignes étaient respectées »*.



De gauche à droite : Maxime Chassin, Marie-Christine Wencel, Frédéric Blin, Désiré Paul.

Vacciner, mais pas à n'importe quel prix

En poursuivant leur laïus, les services de l'État prennent le temps d'expliquer *« que la vaccination ne s'effectue qu'autour des foyers, en deux directions possibles, à partir de 20 km en allant de l'extérieur vers l'intérieur »*. À son tour, Marc Arbona précise que *« l'immunité avec le vaccin est acquise au bout de 21 jours, ensuite on perd le statut indemne de la zone pendant 14 mois après la vaccination »*. Face à des visages inquiets, il ajoute que *« c'est un vaccin vivant atténué, donc il y a des effets secondaires qu'on peut observer jusqu'à un mois après la vaccination. On observe un pic de 7 à 10 jours après la vaccination. Mais globalement, c'est un vaccin qui est bien supporté par les bovins, qui est rodé »*, déclare-t-il. Si certains sont rassurés, d'autres questionnent les interlocuteurs : *« pourquoi on abat les troupeaux ? »*. À cela Marc Arbona répond : *« pour éviter que le virus ait le temps de muter, et que le vaccin ne soit plus aussi efficace »*. C'est donc pour cela que *« tous vos registres d'élevages doivent être tenus à jour. Nous devons également être précautionneux car si un foyer est détecté, nous devons être capables de retracer l'origine de la transmission »*, ajoute-t-il. Marie-Christine Wencel reprend le micro et fait un petit aparté. *« Il y a des efforts importants qui ont été réalisés dans l'Yonne. Tous les acteurs de l'élevage, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le GDS, le Conseil départemental, le réseau des vétérinaires et l'État se sont emparés d'un appel à projets, il y a quelques années, qui leur a permis d'obtenir des fonds et de réfléchir à la manière de renforcer le manque de vétérinaires en faisant venir des jeunes pour travailler à vos côtés »*, remet-elle sur la table. *« C'est en cours »*, confie-t-elle. Face à ce discours, l'un des éleveurs, interpelle l'audience : *« Pourquoi on ne vaccine pas ? »*. Marc Arbona reprend la parole, et affirme que *« le souci est purement réglementaire. Nous sommes en zone de réglementaire sanitaire, donc nous n'avons pas le droit, et même si tu le fais, tu ne pourras plus exporter pendant quatre mois »*, répond-il, compréhensif. Consciente que la situation n'est pas facile, psychologiquement parlant, Marie-Christine Wencel, rappelle la présence de la MSA, au numéro suivant : 09 69 39 29 19.

En sortant de la réunion, la tension est palpable. Charles Baracco, président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne et éleveur, témoigne de son inquiétude. *« Nous avons l'infime espoir que la situation se calme après le 5 novembre. Sinon nous n'aurons pas la place nécessaire pour accueillir de nouvelles têtes et nous risquons de subir une restriction alimentaire »*.

Charlotte Sauvignac

// FDSEA

Retour sur l'actualité syndicale

Ce lundi 28 octobre au matin, s'est tenu le Conseil d'Administration de la FDSEA de l'Yonne. L'occasion pour les administrateurs de faire le point sur les sujets d'actualité.

Les sujets abordés sont divers et variés, dans un contexte d'incertitude sanitaire lié à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), les administrateurs de la FDSEA de l'Yonne ont bien saisi les enjeux qui sont doubles. Le premier sanitaire, avec l'éradication de cette maladie, *« nous devons tous adopter des comportements responsables (pas de mouvements d'animaux etc.), pour que la DNC disparaisse le plus rapidement possible et n'atteigne pas notre département »*. Le deuxième économique, avec l'indemnisation des élevages frappés mais aussi si *« les dispositions prises perdurent, à savoir la fermeture à un certain marché, nous solliciterons l'État pour qu'il finance les surcoûts liés à la rétention des animaux (alimentation et logement) »*, sans oublier l'aspect social et psychologique qui est effroyable pour les éleveurs touchés. Du côté de la Pac, après les récentes allocutions réalisées par Annie Genevard, lors de sa visite dans l'Yonne, 97,5 % des aides PAC ont été versées, ce qui est plutôt satisfaisant, sans oublier que derrière les 2,5 % non payés cela pose de sérieux problèmes financiers. En revanche, *« nous déplorons que le service PAC de la DDT 89 sollicite les jeunes installés, ou ceux qui se sont agrandis pour obtenir les justificatifs de reprise de terres, alors que le service foncier de la DDT 89 possède les éléments et qu'ils sont dans le même bâtiment ! »*. Les administrateurs de la FDSEA de l'Yonne ont ensuite échangé sur les dossiers environnementaux, les cours d'eau et les zones vulnérables. Les élus référents et l'animatrice font un compte rendu de la réunion plénière qui s'est tenue la semaine passée. Le syndicat souhaite avant tout rappeler aux agriculteurs d'être vigilants, car *« ce n'est pas parce qu'on est classés en « cours d'eau », que les écoulements non classés ne peuvent pas être classés en Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Cela se décide lors des Copil au sein des bassins d'alimentation de captage, nous invitons les agriculteurs à participer à ces réunions »*. En ce qui concerne les zones vulnérables, *« la DREAL des bassins a organisé un webinaire pour présenter les dernières données collectées »*, après avoir analysé celles-ci, la DREAL a demandé *« la révision de zones vulnérables, en intégrant six communes dans l'avallonnais, ce qui concernerait trente-deux exploitations agricoles »*, annonce la FDSEA. Aujourd'hui, la procédure de révision est en concertation régionale, et ce jusqu'en décembre où une synthèse des avis sera proposée. La FDSEA suivra ce dossier de près pour éviter le classement de ces communes. Au cours du Conseil d'administration, les élus ont échangé sur les réunions cantonales de l'automne-hiver, qui cette année seront électives. Les premières débuteront mi-novembre, des éléments supplémentaires seront communiqués prochainement.

CS et FDSEA de l'Yonne

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// TECHNIQUE

58 Dix ans d'essais et d'adaptations

Dans le cadre du dixième anniversaire de la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental, le GIEE Magellan organise une journée technique, le 18 novembre à Bona.

Échanger, valoriser les pratiques, faire le bilan de dix années de tentatives, d'essais, de solutions ou parfois d'échecs : voilà ce que propose le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Magellan, lors de la journée technique qu'il organise, mardi 18 novembre, de 9 heures à 17 heures sur la commune de Bona, au nord-est de Nevers, au lieu-dit Agland. Cet événement s'inscrit dans le cadre du dixième anniversaire de la création des GIEE. Le groupement Magellan fédère, pour sa part, une quarantaine d'agriculteurs. *« Le 18 novembre,* explique Jérôme Seguinier, président GIEE Magellan, *sera l'occasion de passer un moment convivial avec des personnes sensibles à l'agriculture de conservation des sols. »* Une approche sur laquelle ce groupement a été précurseur au niveau national. *« Nous sommes partis d'une feuille blanche,* précise Jérôme Séguinier, *et nous avons réfléchi et conçu notre système. Nous sommes en recherche et en adaptation permanente avec un objectif : parvenir à moins travailler les sols et faire en sorte de maximiser la vie de ces sols. »*



Capture d'écran

L'évènement du GIEE Magellan permettra de faire un point sur les pratiques d'agriculture de conservation des sols.

Trois ateliers

Parmi les engagements propres au GIEE, communiquer sur ce que fait le groupement est une obligation. La journée du 18 novembre s'inscrit donc dans cette logique de communication. La journée sera organisée autour de trois ateliers dans le but de favoriser les échanges en petits groupes :

- un atelier consacré au choix des semoirs, chaque outil ayant ses caractéristiques propres et réclamant d'être utilisés dans des situations précises ;
- un atelier sur les biofertilisants (extraits fermentés de plantes, huiles essentielles) et tout ce qui va concerner la protection des cultures de manière naturelle ;
- un atelier avec une description de systèmes. Des agriculteurs viendront parler de leur cas concret et de leur système d'exploitation. Ils expliqueront comment ils ont mis en place le principe du semis direct chez eux, ainsi que les avantages et les inconvénients qu'ils y trouvent.

Cette journée du 18 novembre sera aussi marquée par l'intervention d'un représentant de The Shift Project, un cercle de réflexion sur la décarbonation de l'économie fondé par Jean-Marc Jancovici. Il présentera le rapport sur la décarbonation.

Jérôme Seguinier travaille actuellement à faire évoluer les statuts du GIEE afin qu'il devienne association d'intérêt public, ce qui lui permettrait recevoir des dons. L'évènement du 18 novembre affiche une capacité maximale de 300 personnes, alors, s'il vous intéresse, ne perdez pas de temps pour vous inscrire.

Berty Robert

// FÊTE DE L'ÉLEVAGE

58 Cercy-la-Tour : l'agilité d'un rendez-vous

On pouvait craindre le pire pour l'évènement nivernais du 8 novembre, en raison des menaces sanitaires liées à la DNC. C'était sans compter avec l'imagination et les capacités d'adaptation de l'équipe organisatrice de la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour !

Alors que le risque dû à la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a empêché la tenue de nombreux événements festifs autour de l'élevage dans la Nièvre ces dernières semaines, on pouvait craindre le pire pour la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour, programmée le samedi 8 novembre. Pourtant, l'évènement aura bien lieu, toujours sur le site de la Croix de Vauilly, et le Comité des foires cercycois qui en est l'organisateur a même saisi ce contexte particulier pour faire preuve d'imagination et donner un autre visage à ce rendez-vous apprécié. Concours de Charolais, ventes aux enchères et animations grand public seront bien de la partie… mais sans présence d'animaux. Frédéric Renaud, le président du Comité des foires, explique comment l'équipe organisatrice a contourné l'obstacle : *« On a décidé de s'adapter aux circonstances. On s'est équipé d'un grand écran qui va nous permettre de faire la présentation des animaux inscrits au concours charolais, en présence des juges. »* 145 animaux vont concourir par ce biais. Tous les éléments traditionnels constitutifs d'un concours seront bien présents, sauf les bêtes.

Concours sur grand écran

Pour en arriver là, l'équipe organisatrice n'a pas ménagé ses efforts ! Les éleveurs et les exposants du marché du terroir pourront arriver sur place à partir de 8 heures le samedi matin et profiter d'un café-croissants d'accueil en toute convivialité. Le concours débutera ensuite sur grand écran et le jugement des différentes sections s'étalera sur deux heures, avec les jugements du trophée sans-cornes, du trophée Claude Bouche-Qualité boucherie, les prix d'honneur femelles, prix d'honneur taureaux de 18 mois et taureaux, prix d'honneur mâle inscrit, prix de l'Association des jeunes éleveurs en charolais (Ajec) et prix de la ville de Cercy-la-Tour. *« On va aussi profiter de ce contexte particulier pour mettre en avant certains de nos partenaires,* poursuit Frédéric Renaud, *notamment le haras de Cercy, un fleuron de l'élevage équin en France. Par ailleurs, en l'absence d'animaux, nous disposons de plus de place ce qui se traduira par plus de matériels agricoles exposés que d'habitude. »* L'après-midi du 8 novembre, les organisateurs ont prévu l'intervention d'un vétérinaire de Saône-et-Loire qui abordera le thème de la préparation au vêlage et l'immunité des veaux, en lien avec l'alimentation.

Pour petits et grands

Au-delà du concours, l'évènement de Cercy-la-Tour sert aussi de cadre à une vente aux enchères en ligne dirigée par Simon Genetic et qui portera sur une trentaine d'animaux de toutes catégories. La vente débutera le samedi à 14 heures et se tiendra pendant 48 heures. Côté grand public, les organisateurs tiennent à cultiver la dimension pédagogique de leur événement et n'oublient pas d'associer et d'impliquer le grand public dans le concours avec la possibilité, pour tout un chacun, de tenter sa chance au « tiercé charolais » : il s'agit de deviner les trois lauréats du prix d'honneur mâle inscrit. Le gagnant de ce tiercé remportera un week-end gastronomique dans le Jura. Il y aura, par ailleurs, le marché du terroir, à l'abri d'un bâtiment, en cas de mauvais temps. Le comité des fêtes de Cercy-la-Tour assurera la restauration avec un repas classique mais toujours apprécié et dont l'entrée est libre. Interbev assurera également des dégustations de viande toute la journée. Les enfants pourront apprécier la mini-ferme, le stand de maquillage de Groupama et jouer au quizz spécialement créé pour eux dans le catalogue de la manifestation. Là aussi des lots seront à remporter. Enfin, dernier point de convivialité à noter : le samedi en fin d'après-midi, après la remise des prix du concours, aura lieu la traditionnelle soirée charolaise avec apéro dînatoire, avec, là encore, de quoi se régaler en musique et en regardant sur grand écran le match de rugby France-Afrique-du-Sud programmé ce soir-là au Stade de France. Décidément, il faut plus qu'une maladie pour démotiver l'équipe de la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour…

Berty Robert



// TRANSFORMATION FROMAGÈRE

58 Le travail des éleveurs nivernais grandement reconnu

Le 17 octobre s'est tenu à Dijon le concours régional des fromages fermiers de Bourgogne, qui a notamment récompensé par de nombreuses médailles le travail des éleveurs et fromagers fermiers de la Nièvre.

Ce sont de petites filières, mais elles concourent assurément et grandement à la valorisation des savoir-faire et du professionnalisme des éleveurs. Productrices de lait de vache, de chèvre ou encore de brebis, elles étaient soixante exploitations Bourguignonnes à avoir engagé 218 fromages dans cette 25e édition du concours régional des fromages fermiers de Bourgogne, organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Alysé le 17 octobre à Dijon. Parmi les concourants, onze exploitations caprines, une mixte bovins-lait/caprins-lait et deux bovins-lait Nivernaises qui, au-delà de la production laitière et de son exigence technique et humaine, font quotidiennement le choix de valoriser leur production par la transformation fromagère et la commercialisation de leurs produits. Un engagement du quotidien dans des actes de production nécessitant la plus grande rigueur technique pour proposer des produits de qualité, jugés et appréciés en direct par les consommateurs locaux et touristes aux quatre coins du département.



Les laitiers transformateurs de la Nièvre ont décroché 23 médailles lors du Concours régional des fromages fermiers de Bourgogne.

Un fort accompagnement

Un engagement du quotidien aussi pour des éleveurs dont la garantie de revenu passe par la performance laitière et la capacité à produire du lait qualitatif en quantité.

Fait du hasard ou pas, on retiendra que parmi les médaillés de ce concours - référence régionale en matière de production fromagère - 84 % des fermes sont accompagnées par la Chambre d'agriculture dans le cadre du Suivi de production laitière (SPL). Un outil indispensable pour travailler dans des conditions de performance technique et économique sécurisées et qui aura pleinement porté ses fruits. Rendez-vous en 2026 pour la 26e édition de cet évènement régional qui se déroulera en terre nivernaise !

FDSEA58

Le Suivi de production laitière de la Chambre d'agriculture

25 élevages laitiers nivernais sont actuellement accompagnés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre qui dispense des prestations de pesée (contrôle laitier) et de suivi technico-économique, notamment en matière de rationnement et de calcul des coûts de production en élevage. Le nombre d'élevages suivis est en croissance, les performances techniques et économiques des exploitations sont au centre des préoccupations. N'hésitez pas à contacter votre conseiller production laitière, Benoît Giroud, pour de plus amples précisions sur les services proposés au 03 86 93 40 00. Le revenu passe par la performance productive et économique des éleveurs, la Chambre d'agriculture est là pour vous accompagner.

Le palmarès nivernais

• Catégorie « Affinés » :

Médailles d'or : La Chevre'rit d'Amandine à Garchy (Malvaux et Pyramide cendrée) ; La Chèvre à Talon, à Talon (crottin) ; Gaec de la Baravelle à Azy-le-Vif (Chèvre demi-sec - chèvre) ; Romain Loreau à Montigny-sur-Canne (mi-sec) ; Domaine Vaillot à Montambert (cendré) ; Estelle Drouot à Raveau (cendré) ; EARL du Bon Accueil– EARL du Val d'Osseux à Rouy (vache - Nivernais) ; Edouard Augendre à Chiddes (vache – Cabrache) ; SCEA des Neuftables à Luthenay-Uxeloup (vache – Nivernais).

Médailles d'argent : Domaine Vaillot (Petit mi-sec) ; Marion Passard à Varennes-Vauzelles (Crottin mi-sec) ; La Chevre'rit d'Amandine (Tomme Lactique) ; Le Chèvre à Talon (Buche) ; EARL du Bon Accueil (vache - Tommette val d'osseux) ; Gaec de la Baravelle (Tomme de vache).

Médailles de bronze : Chevrerie des Brosses à Donzy ; Romain Loreau (Affiné) ; Estelle Drouot (Lactique affiné) ; Gaec ferme du Colombier à Chitry-les-Mines (Crottin affiné et Tomme) ; SCEA des Neuftables (Neuftables) ; EARL du Bon Accueil (Val d'osseux affiné et Colombier).

• Catégorie « frais » :

Médailles d'or : Marion Passard

Médaille d'argent : Chèvrerie de Chantolle à Pougues-les-Eaux



// INTERVIEW

21

« On doit comprendre la valeur de ce que nous produisons »

Alors que la Foire gastronomique de Dijon va ouvrir ses portes, le président du Conseil départemental de Côte-d'Or, François Sauvadet, revient sur un des éléments qui contribuent grandement à son attractivité : la Ferme Côte-d'Or. Un événement qui a dû, lui aussi, s'adapter à la menace sanitaire de la DNC.



François Sauvadet, président du Conseil départemental, voit dans la ferme de Côte-d'Or un formidable outil de défense des productions locales.

Le Département sera une nouvelle fois aux côtés de la Chambre d'agriculture pour la Ferme Côte-d'Or, dans le cadre de la foire gastronomique de Dijon. Pourquoi est-ce si important pour la collectivité que vous présidez ?

François Sauvadet : *« C'est important de montrer notre soutien à l'agriculture et à nos producteurs, qui font face à des défis majeurs, et notamment celui du changement climatique et de la ressource en eau, dans une situation internationale difficile et un contexte marqué par une succession de crises, et puis plus récemment l'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse qui frappe les élevages bovins. Il n'y aura pas de bovins cette année compte tenu de l'évolution de l'épidémie, car il faut éviter tout risque de propagation. Cette Ferme Côte-d'Or se tiendra donc sous une autre forme, et la diversité des filières de notre territoire sera cette année encore mise à l'honneur, avec la viticulture, le maraîchage, les équins, les ovins, l'aviculture ou encore l'apiculture. Notre priorité, c'est aussi de valoriser la production locale et encourager la consommation de produits de qualité, issus de la Côte-d'Or. Nous avons la chance d'avoir des produits d'exception, des hommes et des femmes passionnés par leur métier. Il faut que nos concitoyens comprennent la valeur de ce que nous produisons et la nécessité de le défendre face à la mondialisation et à la pression des marchés internationaux. C'est tout l'objet de cette Ferme Côte-d'Or ».*

Comment évolue le regard que vous portez sur l'agriculture côte-d'orienne ?

F.S. : *« Vous le savez, je suis profondément attaché au modèle agricole côte-d'orien. Cette petite France agricole, avec des exploitations familiales, avec un élevage extensif, respectueux de l'environnement, qui façonne nos paysages et préserve notre terroir. Nous devons avoir en tête que dans les prochaines années ce sont 30 % de nos agriculteurs qui vont partir à la retraite. Nous devons maintenir la diversité de nos productions, je rappelle que l'agriculture représente près de 10 % du PIB en Côte-d'Or. C'est pour cela qu'il faut agir pour redonner confiance à nos jeunes et leur permettre de se voir un avenir dans ce métier. Nous devons aussi encourager l'innovation dans les pratiques, soutenir les nouvelles technologies qui permettent de produire de façon plus durable, tout en respectant notre environnement et en préservant la qualité de nos sols et de notre eau, c'est ainsi que nous pourrons garantir un avenir pérenne pour l'agriculture française ».*

Lors du Salon de l'Agriculture 2024, vous aviez évoqué la possibilité pour les départements d'assumer des compétences en matière de soutien économique à l'agriculture. A-t-on progressé sur cette question ?

F.S. : *« Nous avons obtenu une avancée importante en début d'année dans la loi d'orientation agricole, avec un amendement que j'ai proposé qui visait à nous permettre d'agir dans le domaine de l'eau potable, la création d'aménagement de réserves ainsi que l'interconnexion des réseaux. C'est désormais possible et c'est une réelle avancée face aux préoccupations liées au changement climatique. Mais ce n'est pas suffisant et je continue à revendiquer la possibilité pour les Départements d'agir aussi dans le domaine économique de proximité. Les Départements devraient pouvoir de nouveau recourir aux Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) s'ils le souhaitent, et disposer de davantage de latitude pour faire de la commande publique un outil au service de nos producteurs. Le Département c'est le territoire vécu, c'est la bonne maille pour consommer local et responsable. En Côte-d'Or je le redis, malgré le contexte financier tendu, nous resterons solidement aux côtés des agriculteurs et l'ensemble des crédits consacrés à l'agriculture sera maintenu jusqu'à la fin du mandat. J'en ai pris l'engagement ».*

Le département de la Côte-d'Or accomplit un travail de fond sur les problématiques d'alimentation locale et les questions de logistique qui en découlent. Pourquoi est-ce important et comment cela pourrait-il évoluer ?

F.S. : *« C'est une chance d'avoir dans notre département une telle variété de productions, et nous avons le devoir de valoriser nos produits locaux, de créer de la valeur ajoutée, cela constitue un des axes de notre projet alimentaire territorial. Le Département de la Côte-d'Or est pleinement engagé dans un processus de relocalisation, indispensable pour rendre accessible des produits de qualité à l'ensemble des consommateurs, à des prix les plus abordables possible sur tout le territoire. Au niveau national, il est indispensable de garantir la protection de l'élevage français et son modèle familial et herbager, ainsi que le respect de la souveraineté alimentaire, et d'abord arrêter d'importer des produits qui viennent déstabiliser nos marchés et ne respectent pas les normes de sécurité et de préservation de l'environnement. Et puis nous allons avoir un défi avec des terres qui seront moins arables à cause du changement climatique. Alors nous devons produire plus et mieux, ici, en France, préserver notre autonomie alimentaire, retrouver notre souveraineté alimentaire, et ça commence ici en Côte-d'Or. C'est le sens de nos actions en Côte-d'Or, avec le pôle de maraîchage de Perrigny-lès-Dijon, avec notre légumerie départementale, avec la marque 100 % Côte-d'Or notamment. Tout cela nous permet d'avoir aujourd'hui plus de 50 % de produits locaux dans la composition des menus servis dans les collèges, avec l'ambition de porter cette part à 80 % d'ici 2027 ».*

Propos recueillis par Berty Robert

// FÊTE

89

La Foire Saint-Martin revient pour une nouvelle édition

Dimanche 9 novembre, la Foire Saint-Martin revient place de l'arquebuse à Auxerre avec un grand espace agricole. Entre les 120 ans de l'AJA, les soupes de chefs, et les agriculteurs icaunais, la partie s'annonce festive !

La Foire Saint-Martin est un événement incontournable de la ville d'Auxerre, et conserve une partie agricole qui propose une offre d'animations à destination des familles. Cette année, elle revient le dimanche 9 novembre, de neuf heures à dix-neuf heures. Chaque année, elle attire plus de 25 000 visiteurs venus découvrir les produits locaux de l'Yonne, à travers 150 exposants situés rue du Temple, de Paris, d'Egleny, au quartier de l'Horloge, sur le boulevard du 11 novembre et sur la place de l'Arquebuse, là où un espace agricole y est dédié. Pour *« les 120 ans de l'AJA, deux parades thématiques seront prévues à Auxerre, en parallèle de la Foire »*, confie Bérénice Mesona, chargée de communication à la FDSEA de l'Yonne.

Du côté de la place de l'Arquebuse, *« une vingtaine de producteurs locaux seront présents pour promouvoir leurs produits »*, à savoir, *« des fromages au lait de vaches, de brebis et de chèvres, du miel et des produits dérivés, de la glace, des framboises et produits dérivés, des champignons, de l'huile, du foie gras, des vins de Chablis, des escargots… »*, liste-t-elle. De leur côté, les neuf partenaires, comprenant, 110 Bourgogne, les Gîtes de France, Duc, l'UPVY, l'Afdi, les MFR, l'Anefa, l'EPL des Terres de l'Yonne, avec le CFA Agricole, l'APCE89, la Chambre d'agriculture, la coopérative « C'est qui le patron ? », ainsi que les JA et la FDSEA ont prévu de proposer des animations pour promouvoir l'agriculture.

Quant aux syndicats agricoles, les Jeunes Agriculteurs réaliseront une vente de boissons chaudes ainsi que de sodas, tandis que la FDSEA proposera une vente de gaufres et tickets de tombola qui permettront aux heureux gagnants *« de remporter des paniers garnis avec des produits locaux »*. Les syndicats proposeront également des animations autour du sucre, grâce à la réalisation de barbes à papa, ainsi qu'une dégustation de Chaource, grâce à un partenariat réalisé avec le Syndicat du Chaource. Cette année, les enfants auront la chance de côtoyer des *« chèvres et des cochons »*, grâce à la mobilisation des JA.

La situation sanitaire actuelle, n'a pas permis, cette année encore, d'exposer des bovins. Tandis que les adultes dégusteront sur les stands des producteurs, les enfants pourront s'amuser sur l'espace jeux comprenant des tracteurs à pédales. L'objectif de cette journée *« est de mettre en avant les métiers de l'agriculture, d'encourager le grand public à consommer local, et de comprendre les enjeux actuels du monde agricole »*. Et pour réchauffer les papilles, le Lion's Club d'Auxerre proposera « la soupe des chefs », en partenariat avec huit grands chefs du département. L'objectif est de proposer des recettes variées et les bénéfices seront reversés à l'association icaunaise Cap Saint-Martin qui soutient les malades atteints du cancer.

Charlotte Sauvignac

La liste des producteurs : Le Gaec Desmoutiers Breton, Julien Caillard, Murielle De Catheu, La Ferme aux Abeilles, Francis Gherardi, Le Gaec du Val d'Auré, Émilien Gillot, Paul Guelle, L'Amour est dans le Lait, Camille Guyard, Philippe Lepage, Claudette Marsauche, Benjamin Rigollet, Les Brebis du Cinto, L'Artisan d'Othe, Dominique Rouyer, La SAS Louis Moreau, Le Foie Gras Rabuat & Fils.



Ville d'Auxerre

La Foire St Martin, revient le 9 novembre prochain dans le centre-ville d'Auxerre.

La Ferme Côte-d'Or

6 > 9 nov 10h-19h
Foire de Dijon



Spectacles, animations & ateliers gratuits

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

J'veux du local! LE GOÛT DE MA CÔTE-D'OR

SAVOIR-FAIRE 100 % CÔTE-D'OR LE DÉPARTEMENT

cotedor.fr

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

© Direction Communication CD21/ JPL • 08/25

// GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Lettre ouverte au président de Région

Suite à la suppression annoncée des subventions régionales accordées aux groupements d'employeurs, la FRSEA et la FRGEAR (fédération régionale des groupements agricoles et ruraux) ont adressé une lettre au président du Conseil régional.

« Nous tenons à vous saisir du dossier des groupements d'employeurs en tant que fédération régionale des groupements agricoles et ruraux Bourgogne Franche-Comté (FRGEAR) et en tant qu'organisation représentative des employeurs de la production agricole (FRSEA).

L'emploi des salariés agricoles représente plus de 15 000 ETP (équivalent temps plein, ndlr) en Bourgogne Franche-Comté, avec une croissance importante du nombre de CDI (+ 38 % en dix ans). Les emplois agricoles représentent 4,1 % des emplois de la région. Dans de nombreuses petites communes rurales, les agriculteurs restent les premiers employeurs. À ce titre, ils méritent une attention particulière et jouent un rôle important pour l'attractivité de ces territoires, car ce sont des emplois locaux non-délocalisables.

Le secteur agricole a de nombreux métiers en tension, avec les grosses difficultés de recrutement rencontrées actuellement, en particulier pour les vendanges, les travaux hivernaux ou les récoltes.

Cette gestion de l'emploi peut devenir un facteur limitant pour de nombreuses petites entreprises réparties dans toutes les zones rurales de notre région.

Aussi, les groupements d'employeurs agricoles et ruraux jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social de notre territoire. En mutualisant les besoins en main-d'œuvre des entreprises, ils offrent une réponse innovante, souple et sécurisée aux enjeux de l'emploi, notamment pour les entreprises agricoles ne disposant que d'un salarié. Ils favorisent également l'emploi durable, la montée en compétences des salariés, ainsi que l'attractivité du secteur en forte tension.



Réussir

En huit années de développement, les groupements d'employeurs ont atteint plus de 300 équivalent temps plein sur la région Bourgogne Franche-Comté.

D'ailleurs, le bilan depuis 8 ans du développement des groupements est encourageant, avec au départ 248 500 heures en 2017 pour arriver à plus de 466 000 heures en 2024 soit plus de 300 ETP. À l'échelle régionale, nous avons réussi à atteindre nos objectifs de croissance.

Cependant, ces bons résultats restent fragiles et un arrêt brutal de la subvention (à la hussarde), sans anticipation possible pour les groupements, peut entraîner l'arrêt rapide de plusieurs d'entre eux. Une remise en question des échanges de pratiques entre groupements va couper net le travail de mutualisation engagé ces dernières années.

Les groupements d'employeurs agricoles et ruraux étaient soutenus à hauteur de 200 000 € pour 7 groupements présents sur tous les territoires. À l'heure des contraintes budgétaires, nous comprenons bien que l'exercice n'est pas facile pour les financeurs comme pour les bénéficiaires. À ce titre, nous regrettons que des crédits régionaux soient mobilisés, à la place des crédits européens qui malheureusement eux ont été dégagés et perdus pour la région. Parfois des optimisations budgétaires éviteraient de faire ce type de coupe franche sur des programmes dynamiques.

Le groupement d'employeurs est bien souvent le primo employeur dans de nombreuses exploitations agricoles. Ne pas tenir compte de ce rôle d'accompagnement serait une vraie perte pour de nombreuses exploitations. Il sécurise ses adhérents utilisateurs et les salariés embauchés par le groupement. Il conforte les exploitations familiales par un apport ponctuel de main-d'œuvre.

Le rôle des groupements d'employeurs est d'ailleurs reconnu par le fait que la FRGEAR soit identifiée comme partenaire associé, sur plusieurs fiches actions du Copa Bourgogne Franche-Comté.

Aussi, prendre une décision de cette nature n'est pas sans conséquence, l'apprendre par sms en est une autre…

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour échanger plus en détail sur les actions concrètes que nous menons, les résultats obtenus grâce au soutien régional, et les perspectives d'évolution de nos activités ».

Stéphane Sauce, président de la FRSEA et Denis Bachut, président de la FRGEAR

// PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

L'agence de l'eau renouvelle son expérimentation

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour déployer des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des exploitations agricoles. L'objectif est de soutenir des pratiques agricoles à faible impact sur la ressource en eau, les milieux humides et la biodiversité qui leur est liée.

Doté de 50 M€, cet AMI (appel à manifestation d'intérêt) s'adresse aux opérateurs territoriaux (collectivités, syndicats de rivières, établissements publics, syndicats d'eau potable) désireux de déployer des PSE ambitieux à l'échelle de leur territoire.

Le dépôt des candidatures aura lieu en deux temps jusqu'au 30 novembre 2025 pour les notes d'intention, puis pour les candidats retenus à l'issue de cette première phase, jusqu'au 30 avril 2027 pour le dépôt des projets PSE intégrant les engagements des agriculteurs.

Plus de 700 exploitations sur 21 territoires ont déjà été accompagnées par l'agence de l'eau en 2020 et 2021 grâce à une première expérimentation de paiements pour services environnementaux, mise en place lors de son 11e programme, pour une période de 5 ans.

Forte de cette expérience, et en phase avec les objectifs du Plan eau et de la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'agence de l'eau lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour poursuivre cette expérimentation. Cette nouvelle édition couvre un périmètre d'objectifs plus large que la première qui était centrée sur la réduction des pollutions sur les aires d'alimentation de captage et les ressources stratégiques pour l'eau potable et sur la préservation de la biodiversité.

Les projets attendus devront concourir à 2 objectifs parmi les suivants : sobriété en eau, reconquête de la biodiversité, restauration de la qualité de l'eau, amélioration du fonctionnement des zones humides, ou encore amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols.

Les opérateurs territoriaux sont en première ligne de cet appel à manifestation d'intérêt. Collectivités (communes, départements) et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale), syndicats de rivières, établissements publics, syndicats d'eau potable, peuvent se porter candidats.

Il est attendu des projets portant une ambition de changement de pratiques agricoles à l'échelle d'un territoire. Pour engager l'implication du porteur territorial ainsi que la pérennité de la démarche sur le territoire, les aides de l'agence couvriront 80 % de la rémunération des services environnementaux rendus par les exploitations, le reste relevant de l'opérateur ou d'autres financeurs intéressés par la démarche.

L'enveloppe d'aide de l'agence de l'eau allouée à cette édition est de 50 millions d'euros, avec l'objectif d'accompagner environ 25 projets PSE.

« Le dispositif de paiement pour services environnementaux présente de nombreux avantages. Il s'appuie sur un opérateur territorial qui permet de tisser un lien de proximité avec les exploitants agricoles, de les accompagner individuellement tout en les intégrant dans une dynamique collective, à l'échelle d'un territoire. Le rôle de ces opérateurs est central et déterminant dans la conduite et l'aboutissement de ces projets », déclare Nicolas Mourlon, directeur général de l'agence de l'eau. *« C'est aussi une reconnaissance et une valorisation pour les agriculteurs qui s'engagent et répondent présents pour relever le défi de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des sols ».*

D'après communiqué

Le règlement complet de l'appel à manifestation d'intérêt est disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : www.eaurmc.fr



Réussir

Le dispositif est une reconnaissance et une valorisation pour les agriculteurs qui s'engagent pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des sols.

ÉLEVAGE

// AVICULTURE

Grippe aviaire : le risque redevient élevé

Une mortalité anormalement élevée de grues cendrées constatée dans le Grand Est et dans la Nièvre doit alerter les élevages avicoles de la région.

Le 24 octobre, dans la Nièvre, huit grues cendrées ont été retrouvées mortes, victimes de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Le 27 octobre, c'est TF1 qui révélait qu'un grand nombre d'oiseaux morts étaient ramassés depuis plusieurs jours sur les rives du lac du Der, à la limite de la Marne et de la Haute-Marne. Ces animaux victimes de la grippe aviaire représentent une véritable menace pour les élevages avicoles français.

C'est en raison de ce retour constaté de la maladie que la France a décidé, le 22 octobre, de relever le niveau de risque à « élevé », sur tout le territoire métropolitain. Une décision prise suite à la mise en évidence d'une dynamique d'infection dans l'avifaune sauvage migratrice en Europe, y compris en France, et à la confirmation de plusieurs foyers en élevage de volailles. La décision du 22 octobre vise à renforcer les mesures de surveillance et de prévention vis-à-vis du virus IAHP.

Rappel des consignes de protection

La mortalité constatée dans la Nièvre et en Haute-Marne montre que la pathologie, qui touchait plutôt l'ouest de la France jusqu'à présent, se rapproche de la Bourgogne-Franche-Comté. Une évolution qui pousse le ministère de l'Agriculture et les préfectures à rappeler aux éleveurs les consignes de protection à adopter. Afin de prévenir la propagation du virus, la mise à l'abri en bâtiment ou sous filet est obligatoire pour tous les détenteurs de volailles ou d'oiseaux captifs, professionnels comme particuliers. Dans la nature, il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages au sol. Il est rappelé que, pour éviter la diffusion du virus à d'autres oiseaux, l'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés.

En cas de découverte d'un oiseau malade ou mort, il est impératif de ne pas toucher à l'animal : il convient d'avertir la mairie qui pourra organiser la collecte de l'animal en vue d'analyse et d'enlèvement et transmettra l'information aux organismes compétents.

Ne pas hésiter à alerter

En niveau de risque « élevé », il faut mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;

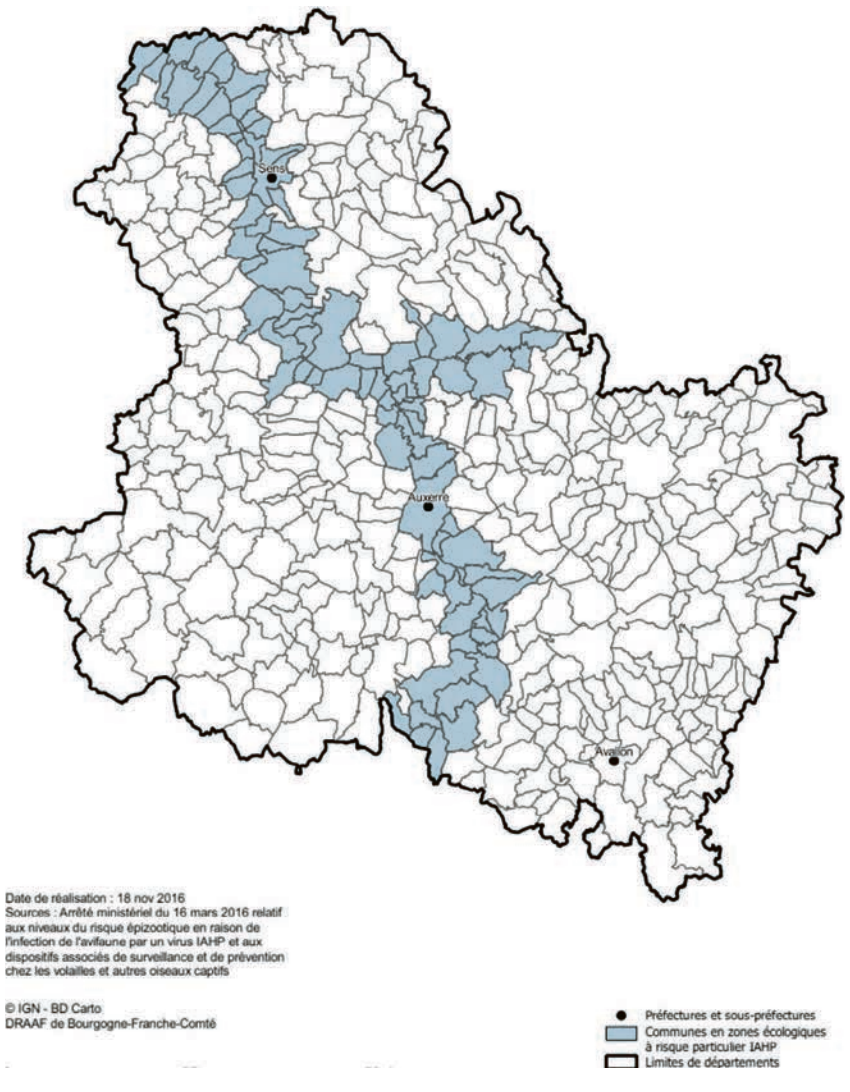
- Surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux
ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
- Protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination
(contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;

- Ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux…) ;

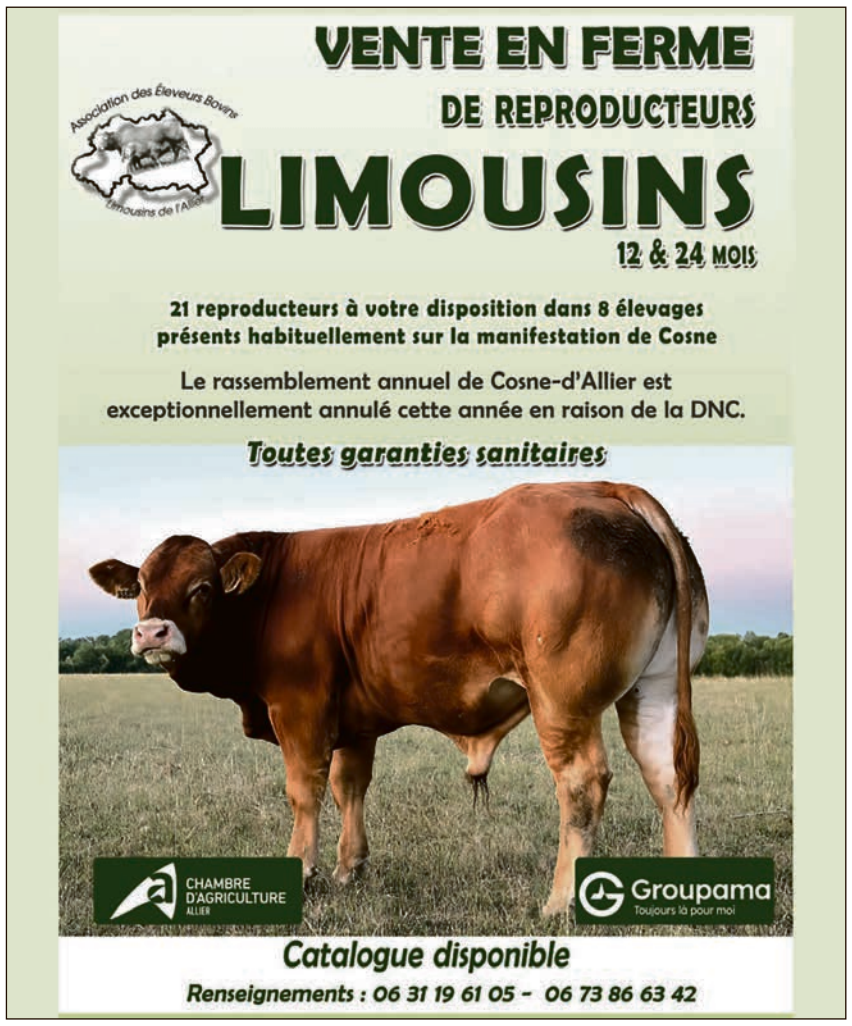
- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie…) ;

- Déclarer vos oiseaux à la mairie.
En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre Direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Berty Robert



Zones écologiques à risque particulier vis-à-vis de l'infection IAHP sur le département de l'Yonne.





// IMPLANTATION DES POIS ET FÉVEROLE D'HIVER

Premier levier de maîtrise de la maladie et du rendement

L'implantation des pois et féveroles d'hiver est cruciale pour la réussite de la culture. Elle permet de minimiser le risque de maladie et de maîtriser au mieux le potentiel de rendement.



Clarisse Guiziou-Jaouen / Terres Inovia

L'implantation des pois et féverole d'hiver est le premier levier pour maîtriser les maladies et les rendements.

La période de semis approche pour les pois et féveroles d'hiver. Afin de minimiser le risque de maladie et de maîtriser au mieux le potentiel de rendement, la phase d'implantation est primordiale pour poser les bonnes bases de la réussite de ces cultures.

Une parcelle non hydromorphe

Le choix d'une parcelle non hydromorphe et présentant une bonne capacité de ressuyage est le critère numéro 1. C'est un facteur important dans le risque de dégâts de gel et de développement des maladies. L'absence de rupture de porosité du sol doit être assurée par la préparation du sol en amont, afin de favoriser au maximum les conditions de ressuyage. À noter que la féverole présente une meilleure tolérance à l'hydromorphie par rapport à un pois ou un blé.

Choisir une culture et une variété adaptées au type de sol :

• Le pois d'hiver s'adapte à de nombreux contextes de sols. Il faudra néanmoins prendre en compte la tolérance à la chlorose ferrique des variétés pour les limons froids et les sols calcaires. Cette carence, même si passagère, peut affaiblir les plantes les rendant plus sensibles aux maladies.

• La féverole d'hiver s'adapte à de nombreux types de sol mais se développera mal sur les sols acides (pH inférieur à 5,5). Pour les sols basiques (pH supérieur à 7,5) des carences en bore sont possibles, nécessitant de corriger la situation par un apport de 300 g/ha avant début floraison.

Le délai de retour de 5-6 ans entre 2 légumineuses de rente reste une règle importante pour éviter des risques de bioagresseurs tel que l'aphanomyces en pois.

L'exposition au froid n'est pas un facteur rédhibitoire mais des leviers agronomiques doivent s'opérer en conséquence, à commencer par le choix d'une variété à bonne tolérance au froid et l'application d'une date de semis et profondeur adaptées. (Pour rappel, les caractéristiques et résultats des variétés sont référencés sur le site www.myvar.fr)

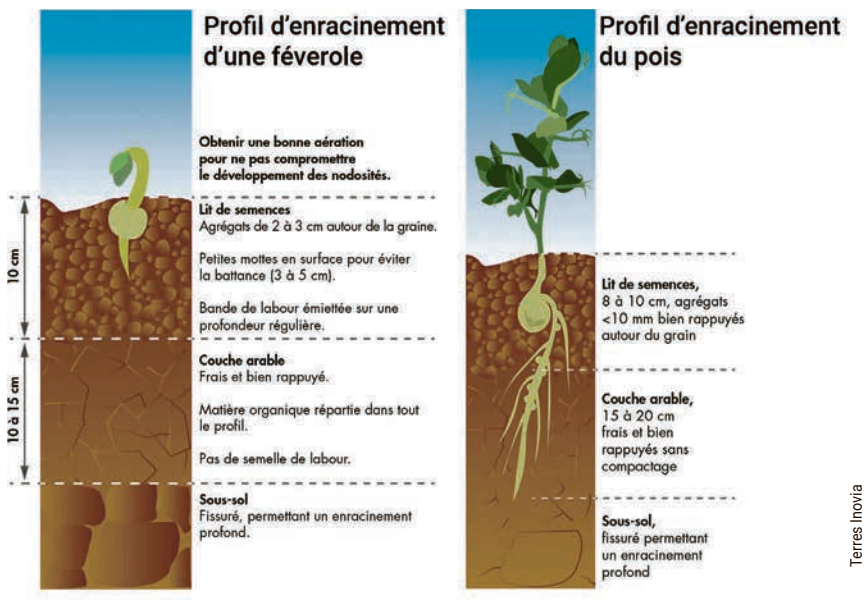
Préparation du sol : Le pois et la féverole nécessitent une structure de sol aéré sur 15-20 cm pour assurer leur alimentation, notamment leur autonomie en azote via la nodulation.

La préparation du lit de semence doit également être soignée sur 8-10 cm afin de permettre d'enterrer les graines à une bonne profondeur et améliorer le contact sol-graine. La féverole s'adapte à des préparations moins fines que le pois.

Dans toutes les situations, l'écoulement de l'eau doit s'opérer sans obstacle lié à une rupture de porosité. Au-delà du risque d'hydromorphie sur le long terme, c'est avant tout la limitation des fenêtres d'interventions faute d'un bon ressuyage des parcelles qui peut entraver la conduite technique.

Éviter la surdensité

Le pois et la féverole d'hiver ramifiant plus que les types printemps, il est conseillé de ne pas dépasser les densités recommandées au risque d'augmenter inutilement la charge en semences pour un risque maladie plus élevé (colletotrichum et l'ascochytose pour le pois ou le botrytis pour la féverole).



Terres Inovia

Date et profondeur de semis

Dans un contexte d'évolution du climat (hivers plus chauds et humides), la date et la profondeur du semis doivent évoluer afin d'atténuer les dégâts de gel et le risque maladie :

• Semer tardivement, idéalement du 15 novembre au 20 décembre pour les pois et du 1er novembre au 20 décembre pour les féveroles. En semant plus tard, les plantes affichent des stades moins sensibles au gel en sortie d'hiver, ce qui assure une sensibilité moindre aux maladies. Pour rappel, la tolérance au froid est maximale entre 2-3 feuilles et 6-7 feuilles.

• Semer à 5-6 cm en pois et 7-8 cm en féverole afin de protéger l'épicotyle, zone la plus sensible au gel. Les graines étant vigoureuses, la levée peut s'opérer sur plus d'1 mois sans conséquence sur le potentiel. Favoriser les semoirs à dents afin d'enterrer convenablement les graines.

Fertilisation P et K

Enfin, il est important de rappeler que le pois et la féverole nécessitent une fourniture moyenne en phosphore et potasse, éléments jouant un rôle important dans le métabolisme notamment dans l'enracinement et la nodulation. Comptez 50-60 u de phosphore et 70-80 u de potasse selon la fourniture du sol.

Bastien Remurier, Terres Inovia

POIS D'HIVER	Sol limoneux	Sol argileux, argilo-calcaire ou caillouteux	Sol de craie
	60 à 70 graines/m²	80 à 90 graines/m²	115 graines/m²
PMG 200g	120 à 140 kg/ha	160 à 180 kg/ha	230 kg/ha
PMG 220g	132 à 154 kg/ha	176 à 198 kg/ha	253 kg/ha

FEVEROLE D'HIVER	Sol limoneux	Sol argileux, argilo-calcaire ou caillouteux
	20 à 25 graines/m²	30 graines/m²
PMG 450g	90 à 113 kg/ha	135 kg/ha
PMG 500g	100 à 125 kg/ha	150 kg/ha

Densités de semis recommandées.

// EN BREF

Fertilisation Participez à l'enquête d'Arvalis

Arvalis réalise une enquête sur les pratiques de fertilisation azotée en blé auprès des agriculteurs. Elle a pour objectif d'évaluer les principaux besoins, leviers et obstacles en matière de fertilisation azotée du blé tendre, afin d'atteindre les objectifs de production et de qualité (protéines). Les données recueillies à cette occasion seront utilisées à des fins d'analyse et de recherche pour orienter les travaux de l'institut technique. Chaque agriculteur peut y contribuer jusqu'au 15 novembre.

(Retrouvez le lien sur notre site, ou utilisez le QR Code ci-dessous).

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

PORTES OUVERTES VENDREDI 7 NOVEMBRE 8 H - 18 H

Promotions sur le magasin jusqu'au 7 novembre 2025

Série Q

VALTRA

KRONE

ALPEGO

Perceuse à colonne
1,60 m - 750 W
Étau 100 mm fourni
Réf : 61285
~~325 € HT~~
299 € HT

Caisse à outils
91 pièces
Réf. : 71496
150 € HT

Coffret 12 douilles
6 pans 3/4 et accessoires
Réf. : 71408
189 € HT

Fendeuse 18 t
à partir de
1 750 € HT

SCAR

ARLAND

GRÉGOIRE BESSON

PERROT BY LINDSAY

SAS WALTER
Route de Varanges,
21110 Rouvres-en-Plaine
03 80 79 17 37

// ADAPTATION

Une aide pour la filière viticole bourguignonne

Le Comité Bourgogne (ex-BIVB) obtient près de 700 000 euros de fonds publics pour piloter deux programmes stratégiques : Parsada et Cap-2050. Objectif : préserver la compétitivité et la durabilité du vignoble à l'heure où le climat et la réglementation bousculent les équilibres.

Alors que les épisodes caniculaires et les réductions de droits d'usage de phytosanitaires s'enchaînent, le Comité Bourgogne (ex-BIVB) a annoncé le 6 octobre à Beaune le lancement de deux programmes majeurs : Plan d'action stratégique pour l'anticipation du retrait européen des substances actives (Parsada) et Cap-2050, cofinancés par le ministère de l'Agriculture et FranceAgriMer. Ils représentent près de 700 000 euros de fonds publics destinés à structurer une réponse collective et durable aux défis de la décennie à venir. *« Les attentes sociétales sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les impacts du changement climatique sont les deux grands enjeux de la filière bourguignonne. Ces deux programmes visent à outiller durablement les entreprises pour y répondre »*, résume Frédéric Barnier, président de la commission Technique et Innovation au Comité Bourgogne.

Repenser la protection du vignoble

Lancé dans le cadre du plan gouvernemental de 146 millions d'euros déployé entre 2023 et 2028, Parsada s'inscrit dans la logique du *« pas d'interdiction sans solution »*. Il vise à accompagner les filières agricoles dans la recherche et le déploiement de techniques alternatives aux produits phytosanitaires classiques. En Bourgogne, le projet cible deux maladies redoutées : le mildiou et le black-rot, responsables de pertes de récolte parfois considérables. Il s'appuie sur une cellule technique régionale réunissant Chambres d'agriculture, caves coopératives, conseillers privés et distributeurs. *« Le retrait progressif de certaines matières actives est une réalité. Nous devons être prêts, techniquement et collectivement »*, a rappelé Frédéric Barnier. Ce laboratoire d'idées sera également chargé de recueillir les retours d'expérience des vignerons et de faire émerger des pistes concrètes d'innovation. *« Les solutions viendront du terrain : il faut capitaliser sur les pratiques qui fonctionnent »*, insiste le Comité. L'engagement de la filière porte déjà ses fruits depuis le plan 2015 du BIVB visant à faire des vins de Bourgogne les leaders des vins durables. Depuis 2019, l'usage des biocontrôles a progressé de 200 %, tandis que 68 % des exploitations disposent aujourd'hui d'une certification environnementale ou RSE, et qu'un quart est engagé dans la conversion biologique. Ces chiffres témoignent d'une mutation en profondeur des pratiques et d'une volonté de la filière de s'inscrire dans une trajectoire vertueuse. Pour amplifier cette dynamique, le Comité Bourgogne souhaite structurer un réseau régional de conseillers techniques spécialisés dans les maladies cryptogamiques. Ces experts auront pour mission de diffuser les innovations issues du terrain et d'accompagner les exploitations dans la mise en œuvre de solutions adaptées. Jean-Philippe Gervais, directeur du pôle Technique du Comité Bourgogne, précise les enjeux : *« Nous allons manquer d'insecticides contre certaines cibles comme la cicadelle. Il faut aussi trouver des stratégies alternatives, redécouvrir la biologie des champignons (mildiou…) et renforcer les méthodes prophylactiques : effeuillage post-vendanges, décontamination des parcelles en ramassant les feuilles au sol, alternance des familles de produits… »* Pour lui, la transition ne consiste pas à supprimer tout traitement, mais à raisonner leur usage : *« La résistance ne veut pas dire zéro traitement. Mais on peut envisager de passer de quinze à deux ou trois applications par an »*, notamment avec les variétés résistantes au mildiou, dont des variétés futures à typicité régionales.

Viticulture d'avenir pour climats extrêmes

En parallèle, le projet Cap-2050, qui sera lancé en janvier 2026 pour trois ans, vise à renforcer la résilience du vignoble bourguignon face aux dérèglements climatiques. Il s'agit d'un programme expérimental destiné à concevoir et tester des systèmes viticoles innovants capables de concilier productivité, qualité et durabilité économique à l'horizon 2050. *« Nous n'avons plus de modèle fixe. Il faut composer, année après année, avec des conditions de plus en plus extrêmes »*, déclare Jean-Philippe Gervais. L'été 2025 a illustré la nécessité de tous ces travaux. *« Quinze jours de canicule ont complètement changé la physionomie du millésime »*, reconnaît Frédéric Barnier. L'épisode a provoqué des pertes estimées entre 10 et 15 %, principalement sur les vins blancs. *« Ce sont les précipitations qui font les volumes. Certaines parcelles ont pu bénéficier d'un peu d'eau, d'autres non. Le déficit hydrique de juin, suivi d'un vent chaud et d'un soleil brûlant, a fait des dégâts »*, a-t-il expliqué, avant d'ajouter : *« La canicule n'est plus exceptionnelle. Elle est devenue un paramètre récurrent de notre travail »*. Les aléas climatiques ne se sont pas limités à la chaleur. Cette année, la météo capricieuse a rendu la décision de vendange particulièrement difficile fin août et en septembre. *« Les prévisions à moyen terme sont de moins en moins fiables. Il faut parfois décider au jour le jour. D'un point de vue organisationnel, c'est un casse-tête : vendangeurs, machines, fenêtres météo… Il faut être sportif! »*. Derrière se posent inévitablement des questions d'ordre économique. *« Dans l'histoire, les vignerons de Bourgogne ont toujours su s'adapter : à la crise du phylloxéra, aux guerres, aux mutations économiques. C'est cette intelligence collective qu'il faut renforcer »*, a rappelé le Comité Bourgogne.

Stratégies agronomiques et économiques

Pour Jean-Philippe Gervais et son collègue, Philippe Longepierre du pôle Économie et Marché, cette transformation ne se limite pas à la technique : *« Les stratégies d'adaptation ne sont pas qu'agronomiques. Elles sont aussi économiques. Certaines exploitations diversifient leurs approvisionnements ou revoient leur modèle comptable pour tenir le choc »*. Il cite l'exemple de Claire Naudin, viticultrice qui achète du gamay dans le Puy-de-Dôme pour le commercialiser sous sa marque : *« C'est aussi une stratégie d'entreprise. Le projet Vitilience intègre pleinement cette dimension économique »*. Avec Parsada et Cap-2050, la Bourgogne structure une réponse ambitieuse et cohérente à deux mutations majeures : la transition agroécologique et le dérèglement climatique. En plaçant la recherche, l'expérimentation et la coopération au cœur de sa stratégie, le Comité Bourgogne confirme que l'avenir du vignoble bourguignon se jouera dans sa capacité collective à anticiper, innover et s'adapter.

Cédric Michelin



Le Comité Bourgogne (ex-BIVB) dispose de nouveaux moyens pour travailler sur le changement climatique et la réduction du recours aux phytosanitaires.



// AGRIVOLTAÏSME

Une bonne image mais des lacunes d'information

Au Sia 2025, Sun'Agri a dévoilé son premier baromètre de la perception de l'agrivoltaïsme en France, auprès de 695 agriculteurs et 1 000 citoyens français. La directrice générale déléguée de l'entreprise en livre les grandes lignes.



Il existe encore un déficit d'information des agriculteurs sur tous les aspects liés à l'agrivoltaïsme.

Sunagri

Que révèle ce premier baromètre ?
Cécile Magherini : *« Il ressort de ce baromètre que le dérèglement climatique est un défi de taille pour 76 % des agriculteurs et une inquiétude partagée par 88 % des Français, que 52 % des agriculteurs se déclarent prêts à s'équiper de solutions de protection climatique et que l'agrivoltaïsme est envisagé par 44 % des agriculteurs, derrière la sélection variétale et l'irrigation mais devant l'agroforesterie, les filets et les abris. Moins de la moitié des agriculteurs déclarent savoir que l'agrivoltaïsme permet de réduire les besoins en eau des cultures et 39 % seulement déclarent savoir que l'agrivoltaïsme peut permettre d'augmenter les rendements. Seuls 29 % déclarent savoir qu'un projet qui diminue les revenus agricoles est illégal. Le baromètre montre que l'image de l'agrivoltaïsme est globalement positive, la loi garantit bien la priorité de la production agricole dans les projets agrivoltaïques et l'observatoire de l'agrivoltaïsme est en train de se mettre en place ».*

Toutes les conditions ne sont-elles pas réunies pour garantir l'acceptabilité de l'agrivoltaïsme ?
C.M. : *« Je ne considère pas que les choses sont gagnées. Tout peut basculer très vite. Il suffirait d'un gros projet alibi sous lequel rien ne pousse pour que l'image de l'agrivoltaïsme soit ternie ».*

Les progrès en matière de batteries pour stocker cette énergie intermittente qu'est le solaire ne vont-ils pas aider les agriculteurs encore sceptiques à se lancer ?
C.M. : *« Les progrès du stockage en batterie contribuent certes à l'attractivité du photovoltaïque mais ma vision des progrès à attendre réside plutôt dans l'autoconsommation électrique. Quand nous envisageons les progrès futurs, nous pensons d'abord à la qualité de la bouteille de vin ou des cerises et à la plus grande valeur que l'agriculteur peut retirer de son produit final. Une grande satisfaction, c'est de voir par exemple que, par notre gestion de l'ombre, le rendement du chardonnay sous nos panneaux en Pyrénées-Orientales a augmenté de 60 % en deux ans de pilotage agronomique ».*

Quels sont les domaines d'améliorations à attendre selon vous dans l'agrivoltaïsme ?
C.M. : *« On peut toujours progresser, combiner les techniques ou encore travailler sur les sols. De même, on peut progresser dans l'intégration paysagère en réfléchissant à la disposition des îlots qui constituent le projet, en mettant des poteaux en bois ou un design plus allégé. On peut aussi protéger de nouvelles cultures : nous travaillons à la conception d'installations sur des maïs en îlots de moins de 20 ha, nous avons maintenant acquis du savoir-faire en kiwi et noisettes par notre filiale italienne et en avocat par notre filiale en Israël, pays où la technologie en agriculture est très pointue. Nous avons un premier site de production de clémentines sous notre technologie dans les Pyrénées-Orientales ».*

Un reproche adressé au photovoltaïque est qu'il engendre de la pollution en fin de vie des panneaux. Qu'en est-il ?
C.M. : *« En France les panneaux solaires sont recyclés. Un éco-organisme, la Soren, agréé par l'État et alimenté par une écotaxe, recycle le verre, le silicium et tous les éléments métalliques et d'autre nature. De plus, alors qu'il y a 20 ans les panneaux étaient crédités d'une durée de vie de 15 ans, ils sont maintenant donnés pour 30 ans. Quinze ans, c'est la durée de vie des onduleurs. Les recherches se poursuivent à l'Institut national de l'énergie solaire (Ines) sur le photovoltaïque futur avec des panneaux plus légers, des cellules photovoltaïques posées sur des bâches ou des voiles. Entre la R & D que nous menons et les progrès attendus du photovoltaïque proprement dit, l'agrivoltaïsme n'en est qu'à ses débuts mais il faut un développement raisonné pour nous permettre cette amélioration continue ».*

Propos recueillis par Actuagri





// AVICULTURE

L'impact des ombrières photovoltaïques évalué

Les ombrières photovoltaïques sur les parcours avicoles apportent un meilleur confort pour les volailles. Explications.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) vise à porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans la production électrique française d'ici 2030. Dans ce contexte, les terres agricoles sont de plus en plus sollicitées pour accueillir des installations photovoltaïques. Si la filière avicole reste encore minoritaire dans le domaine de l'agrivoltaïsme, l'intérêt des ombrières photovoltaïques est grandissant. Ces ombrières consistent à intégrer des panneaux solaires sur les parcours extérieurs, créant ainsi des zones d'ombrage tout en produisant de l'électricité verte. Pour beaucoup, les ombrières photovoltaïques en aviculture contribuent au bien-être des animaux. Est-ce une réalité ? L'Itavi, institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole et NovaFrance Energy ont posé une première base méthodologique pour évaluer l'impact des parcours de volailles avec un système agrivoltaïque. Ils ont utilisé plusieurs indicateurs issus de méthodes reconnues comme EBENE® et THI (Temperature Humidity Index)*.



Yann Kerveno-Réussir

Sur les parcours avec ombrières photovoltaïques, l'espace semble être davantage exploité par les volailles.

Trois parcours pilotes

La méthode a été testée sur trois parcours de deux fermes commerciales. L'une se situe dans les Pays de la Loire. Elle produit des poulets de chair label rouge. Le parcours étudié comprend 100 mètres linéaires de haies périphériques, 100 mètres linéaires de haies peignes (soit 35 arbres par hectare) et un abri à toiture photovoltaïque de 250 m² situé en fond de parcours. Le second site, situé en région Occitanie, produit des palmipèdes prêts à engraisser. Le premier parcours étudié dans cette ferme de 1,1 ha comprend 5 arbres isolés, 0,38 ha de bosquet (soit 50 arbres par hectare) et deux abris à toiture photovoltaïque de 250 m² chacun. Le second parcours comprend 4 abris à toiture photovoltaïque de 250 m² chacun (2 en milieu de parcours et 2 en fond de parcours) et aucun aménagement agroforestier. Si les premiers résultats sont encourageants, les auteurs de l'étude Itavi–NovaFrance énergy précisent qu'ils nécessiteront d'être approfondis.

Risque de coup de chaleur réduit

Ainsi, les capteurs installés sur les parcours des deux sites pilotes ont montré que les zones sous ombrières photovoltaïques présentent un risque d'hyperthermie nettement inférieur à celui des zones prairiales, notamment en période estivale. En juin, les zones ombragées affichaient des niveaux de THI similaires à ceux observés sous des bosquets arborés, avec une réduction de 8 à 10 points du risque de coup de chaleur. Ce confort thermique accru permet aux animaux de mieux réguler leur température corporelle, réduisant ainsi les risques de stress, de baisse de consommation alimentaire et de mortalité estivale. Les ombrières offrent également une protection contre le vent et les intempéries, ce qui améliore le confort des animaux et limite les effets du stress environnemental.

Meilleure appropriation du parcours

Les volailles, naturellement attirées par les zones d'ombre, explorent également davantage les parcours équipés d'ombrières. L'effet « parasol » des panneaux incite les animaux à s'éloigner des trappes et à utiliser l'ensemble du parcours. Des observations comportementales et des captations photos ont permis de mesurer cette répartition plus homogène des animaux, renforçant l'intérêt de ces installations pour le bien-être animal. Une autre étude menée par Technique Solaire, en partenariat avec l'Inrae, a révélé qu'après deux semaines d'appropriation du parcours extérieur, les poulets se déplacent de plus en plus loin. Ils fréquentent en effet 66 % du temps l'espace situé entre 10 et 30 m de la trappe. Après la cinquième semaine, les animaux fréquentent le parcours extérieur jusqu'à` 50 mètres de distance du bâtiment, à raison de 10 % de leur temps en moyenne.

Marie-Cécile Seigle-Buyat (avec sources Itavie, Technique solaire)

** La méthode EBENE®, qui vise à évaluer le bien-être animal sur la base de l'observation des comportements et d'une évaluation sanitaire des animaux dans le bâtiment et sur le parcours, a été adaptée pour mieux prendre en compte les spécificités des parcours équipés d'ombrières. Les indicateurs classiques ont été complétés par des mesures de la répartition des animaux par zone, permettant une analyse plus fine de l'impact des aménagements. L'indicateur THI mesure, quant à lui, le stress thermique ressenti par les animaux.*



// PROJETS

Une co-construction qui crédibilise

Le développement de l'agrivoltaïsme a son corollaire d'intervenant plus ou moins sérieux. Pour éviter les « sorties de route » des coopératives comme Feder ou Dijon Céréales ont noué des partenariats avec TotalEnergies. Sur le terrain, cela se traduit par des projets co-construits entre agriculteurs, coopératives et énergéticien, représenté par des intermédiaires précieux et surtout, compétents.

Début juillet, la ferme de Jean-Michel Mansotte, à Montlay-en-Auxois, en Côte-d'Or, a ouvert ses portes au public. Le but n'était pas seulement de faire découvrir cet élevage ovin mais d'informer sur le projet agrivoltaïque qui s'y rattache. Cet évènement traduisait l'approche développée par TotalEnergies sur ce type de projet, basée sur la co-construction avec le monde agricole et la volonté d'informer les habitants des zones rurales concernées. Pour que cela fonctionne, plusieurs éléments sont nécessaires : il y a d'abord la mise en place d'une politique partenariale. En l'occurrence, le projet de Jean-Michel Mansotte s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclut en février 2023 entre TotalEnergies et la coopérative Feder, dont l'agriculteur est adhérent. Un partenariat de ce type existe aussi avec Dijon Céréales. Il faut par ailleurs des interlocuteurs capables de faire le lien entre l'univers de l'énergéticien et celui des agriculteurs. C'est le rôle dévolu à Julie Monasson et Frédéric Léchenault. La première est chargée de prospection foncière pour TotalEnergies et référente pour le partenariat avec Feder. Quant au second, ancien agriculteur lui-même, il est référent du partenariat TotalEnergies et Dijon Céréales, et chargé d'affaires pour Ombréa, filiale de Total et centre d'expertise agricole.

Un projet pour 400 moutons

Leur rôle est essentiel pour, en collaboration avec l'agriculteur et sa coopérative, que la viabilité économique du projet agrivoltaïque soit démontrée, qu'il s'inscrive aussi dans le cadre juridique prévu pour ce type de projet, et en adéquation avec des chartes agrivoltaïques, en l'occurrence, celle définie par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. *« Dans le milieu agricole,* souligne Frédéric Léchenault, *ces questions liées à l'agrivoltaïsme ont mûri et il est normal que le monde agricole fasse preuve de vigilance pour éviter les projets alibi avec 4 moutons mis sous des panneaux solaires… »* En l'espèce, le projet de Jean-Michel Mansotte concerne un élevage de 400 têtes en races charollaises et grivettes croisées Île-de-France, qui permettra de consolider l'économie de l'exploitation et de préparer l'avenir : *« Ma fille, Manon, se destine à reprendre l'exploitation dans quelques années,* précise l'éleveur. *Produire de l'énergie, c'est, à mes yeux, un moyen de sécuriser un revenu. C'est une réflexion qu'on a menée ensemble, au niveau familial. »* Dans ce contexte, les premiers contacts ont eu lieu en 2023 : *« Nous avons rencontré Jean-Michel Mansotte par l'intermédiaire d'Anne-Marie Bolot, technicienne ovins au sein de Feder,* précise Julie Monasson. *Elle avait déjà échangé avec l'agriculteur sur son projet agrivoltaïque. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, tous les trois, nous nous sommes rendus sur les parcelles envisagées pour être équipées de panneaux photovoltaïques, et nous avons discuté du projet de manière globale, parce qu'un projet de ce type ne se résume pas à la simple pose de panneaux. Il faut réfléchir et mettre en place le projet agricole qui va avec. »*

Analyse des contraintes

Une fois le projet défini, la chargée de prospection foncière analyse toutes les contraintes qui peuvent se poser (environnement, patrimoine, acceptabilité par le voisinage, raccordement…) Une étude pédologique a été réalisée montrant que les terres concernées étaient caillouteuses avec très peu de potentiel agricole. *« Grâce au transfert des parcelles concernées opéré par la technicienne de Feder,* ajoute Julie Monasson, *j'ai pu voir s'il y avait des contraintes spécifiques, de type Natura 2000, des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), des réservoirs de biodiversité. On a aussi réfléchi à limiter la visibilité des panneaux photovoltaïques. Enfin, il faut prendre en considération les contraintes du raccordement de l'installation au réseau électrique. Une fois que j'ai une vision claire sur toutes les contraintes possibles, je peux créer un business plan et dégager une offre que l'on propose à l'éleveur. À partir de là, on peut co-construire le projet. On n'arrive jamais en décrétant qu'on va mettre des panneaux à tel ou tel endroit : la co-construction avec l'agriculteur est très importante. »* À ce jour, les études environnementales sur le projet de la ferme de Jean-Michel Mansotte sont finalisées. Débute maintenant la phase de constitution du dossier de dépôt de permis de construire. Le projet pourrait devenir opérationnel à l'horizon 2028, il lui faudra encore passer par une enquête publique et la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF). À terme, il permettra de produire 10 MW d'électricité, de quoi alimenter 10 000 habitants (hors chauffage).

Au-delà de l'énergie

L'éleveur trouve aussi d'autres avantages à ce projet : *« je pense à la prédation,* explique-t-il, *le projet comprend la pose d'une clôture de 2 mètres de hauteur autour des parcelles avec panneaux, ce qui constitue un élément de sécurité indéniable pour les moutons qui pâtureront là. Il y a aussi l'intérêt des ombrages apportés aux animaux. »* Frédéric Léchenault abonde dans ce sens en s'appuyant sur des études récentes qui montrent que, sous les panneaux, la pousse de l'herbe n'est pas perturbée, mais qu'elle est différente : *« même si l'herbe peut arrêter sa pousse en cas de forte chaleur, elle ne brûle pas, grâce à l'ombre des panneaux. Dès qu'il repleut, la repousse est plus rapide. Finalement, on constate, sous les panneaux, une pousse d'herbe plus linéaire sur l'année que dans une parcelle pleinement exposée au soleil. L'animal qui pâture à l'ombre des panneaux use aussi moins d'énergie à réguler sa température. Cela lui permet d'améliorer son Gain moyen quotidien (GMQ). »* Dans le cadre du partenariat conclu entre Feder et TotalEnergies, une cinquantaine de projets ont été analysés en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand Est. Aujourd'hui, une dizaine de ces projets sont effectivement en développement. D'autres ont été retoqués car non viables économiquement.

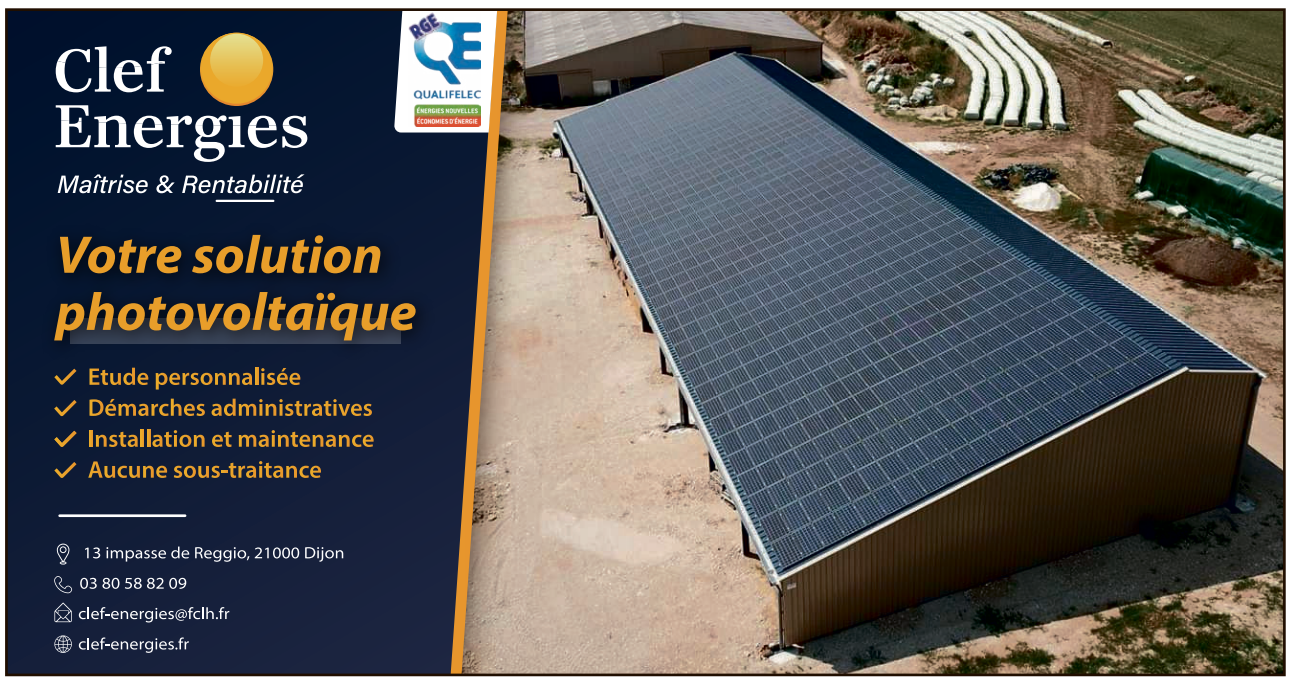


Jean-Michel Mansotte, (au centre) entouré de Julie Monasson et Frédéric Léchenault, intermédiaires entre l'énergéticien TotalEnergies et le monde agricole.

Berty Robert

« Un modèle innovant qui contribue à soutenir les exploitations »

Alexis Mahias est responsable adjoint de l'agence TotalEnergies renouvelables BFC : *« De longue date, nous entretenons une forte proximité et des relations de confiance avec le monde agricole. C'est naturellement que des partenariats avec les coopératives Dijon Céréales et Feder se sont noués autour de l'agrivoltaïsme. Nous portons ensemble des projets présentant de véritables synergies entre production d'électricité bas carbone et production agricole, chacun apportant son expertise dans son domaine de compétences. Là où elles sont implantées, les coopératives facilitent l'identification des sites et l'accompagnement des agriculteurs. TotalEnergies a également démontré, avec son centre d'expertises Ombréa, sa capacité à co-construire des projets avec les agriculteurs en dehors des zones d'influence de ces coopératives. Nous sommes convaincus que l'agrivoltaïsme est un modèle innovant qui peut contribuer à soutenir la résilience des exploitations face aux enjeux climatiques et pour le bien-être animal, à apporter une source de diversification des revenus et à sécuriser la transmission des exploitations ou encore l'installation de jeunes agriculteurs. »*





// OBSERVATION

Sous les panneaux, des conditions particulières pour les ovins

Depuis quatre ans, la ferme du Pôle régional Ovin de Charolles, en Saône-et-Loire, évalue le pâturage d'ovins sous des panneaux photovoltaïques.

Depuis l'automne 2021, le Pôle régional ovin de Charolles, en Saône-et-Loire, en partenariat avec la société Valeco, la Chambre d'agriculture du département et le lycée de Charolles, étudie les effets d'une installation photovoltaïque sur la production d'une prairie exploitée par des ovins. Cela concerne la pousse de l'herbe, mais aussi le comportement et le bien-être des animaux. Des mesures de la pousse sont effectuées toutes les semaines. Des prélèvements permettent de suivre la composition floristique et la valeur alimentaire. Température et humidité sont également relevées toutes les heures. La présence des panneaux solaires a un impact significatif sur les températures sous l'installation.
En hiver, il y fait 1 degré de plus et en été, l'ombre des panneaux atténue les chaleurs jusqu'à 10 degrés. Autrement dit, lorsqu'il fait 30 degrés en plein soleil, la température n'est que de 20 degrés sous les panneaux…



Une parcelle recevant des panneaux photovoltaïques produit un peu moins d'herbe, mais la qualité est meilleure et la production plus persistante dans l'année.

Coline Gouttenoire



Sous la double rangée de panneaux au format portrait, la partie supérieure du terrain subit un déficit d'eau de pluie alors que la partie inférieure est mieux irriguée.

Ce microclimat généré par la présence de panneaux a des conséquences sur la pousse de l'herbe avec un écart de stades en somme de températures pouvant aller jusqu'à 15 jours. *« Un décalage d'une semaine n'est pas trop grave à l'échelle d'une exploitation »*, commente Laurent Solas, technicien à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Une herbe de qualité et plus longtemps

À l'échelle de la parcelle, la baisse de production sous les panneaux est compensée en partie par la meilleure productivité entre les panneaux. Globalement, l'herbe fournie par la parcelle est de bonne qualité. Sous les panneaux, l'ombre est moins favorable aux légumineuses, mais les graminées y montent moins à graines ; ce qui explique un bon maintien de la valeur alimentaire. La présence des panneaux a tendance à lisser la courbe annuelle de pousse de l'herbe. En été, elle préserve de la sécheresse estivale avec une disponibilité plus longue et le maintien d'une bonne qualité alimentaire plus longtemps. En hiver, les panneaux atténuent le gel tout en permettant une meilleure reprise en sortie d'hiver. Pour une bonne gestion de l'herbe sous une centrale photovoltaïque, le pâturage tournant est recommandé afin d'éviter le surpâturage et les refus. Il faut aussi être vigilant sur les conditions d'implantation de la centrale qui ne doivent pas trop pénaliser la future pousse de l'herbe. *« Les panneaux photovoltaïques sont un peu comme des arbres qui poussent très vite »*, résume Laurent Solas. Si la parcelle recevant des panneaux photovoltaïques produit un peu moins que si elle était nue, la valorisation de l'herbe peut en être meilleure, moyennant une gestion rigoureuse.

Marc Labille



En format paysage, les panneaux permettent une meilleure répartition de l'eau de pluie au sol car elle ruisselle à travers les interstices entre deux rangées de panneaux.

Attention au manque d'eau sous les panneaux

L'une des premières observations de l'expérimentation concernait la répartition de l'eau de pluie sous les panneaux. Au départ, chaque bloc de panneaux était composé de deux rangées de panneaux solaires orientés en format « portrait ». Sous ces panneaux, on observait que l'herbe poussait beaucoup mieux dans la partie inférieure. Cette différence s'expliquait par une arrivée hétérogène de l'eau de pluie sous les panneaux. L'eau qui tombe sur la rangée supérieure de panneaux pénètre massivement à travers l'interstice à la jonction des deux rangées. D'où une bonne irrigation de la partie inférieure du sol sous panneaux, mais un déficit de pluie sur la partie supérieure. Pour pallier ce problème, les expérimentateurs ont pensé à retourner les panneaux en mode « paysage ». Cela fait passer de deux à trois rangées de panneaux avec deux interstices au lieu d'un seul, d'où une bien meilleure répartition de l'eau de pluie sous les panneaux.

AGRICULTEURS



VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Grâce à une connaissance fine de nos territoires, nous soutenons les agriculteurs dans la réalisation de leurs projets de transition énergétique avec :
• une expertise dédiée à la filière agricole,
• des solutions de financement en fonds propres.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL EN PROXIMITÉ : CONSEIL, FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

10/2025 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty images.

// AGRIVOLTAÏSME ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le double effet du solaire

Et si l'agrivoltaïsme était une pièce maîtresse dans la préservation du bien-être animal ? La question était abordée lors du dernier Sommet de l'Élevage.

Si le bien-être animal est une notion parfaitement intégrée au principe même de l'élevage aujourd'hui, les pratiques envisageables pour progresser dans ce domaine sont diverses et plus ou moins efficaces. L'agrivoltaïsme pourrait-il en être une ? C'était toute la question posée lors du dernier Sommet de l'Élevage de Cournon d'Auvergne. Autour d'une table-ronde consacrée au sujet se retrouvaient des représentants d'opérateurs énergéticiens et des experts agronomiques, pour en débattre. Louise Lesparre, de la Fondation de la Clé des Champs (programme organisé grâce au soutien financier de la Fondation d'entreprise Total) posait le cadre en rappelant que le bien-être animal est d'abord une obligation légale dans les projets agrivoltaïques. Une précision prolongée par Julien Fradin, ingénieur agronome pour le service Fourrage et Pastoralisme à l'institut de l'élevage (Idele) qui rappelait ce qu'on entend par bien-être animal : *« l'animal ne doit ressentir ni faim ni soif, ne pas être soumis au stress, disposer d'un certain confort thermique et que le comportement naturel propre à son espèce puisse s'exprimer. Avec les ruminants, on a des animaux qui produisent beaucoup de chaleur, ce qui pose donc un souci dans les situations de températures élevées. »*



Lors de la table-ronde sur agrivoltaïsme et bien-être animal au Sommet de l'Elevage.

Améliorer sans perturber

Selon Samuel Roy, responsable Expertise agronomique chez Ombrea, filiale de Total, le bien-être animal est un sujet très regardé dans les projets agrivoltaïques qui concernent l'élevage : *« l'agrivoltaïsme doit concourir à l'amélioration du bien-être animal, notamment par la baisse des températures sous les panneaux. Mais il y a la nécessité pour l'opérateur de démontrer la réalité du service rendu. L'agrivoltaïsme ne doit pas perturber d'autres composantes de ce bien-être. Cela signifie qu'il doit s'accompagner de services d'abreuvement adéquats et aussi ne pas perturber la pousse de l'herbe. Lorsqu'on réfléchit à un projet, on doit pouvoir modéliser tous ces éléments. »* Quels sont donc les indicateurs qui peuvent contribuer à cette modélisation ? Il y a par exemple, l'indicateur Temperature humidity index (THI) qui mesure la température et l'hygrométrie : *« l'Idele cherche à l'adapter à l'extérieur,* précise Julien Fradin. *Nous cherchons aussi à incorporer aux indicateurs le vent ou le rayonnement direct. »* Il y a également l'indicateur Heat load index (HLI) qui peut être pris en compte : il permet d'évaluer le confort thermique des animaux et leur exposition aux différents niveaux de stress thermique. *« Ces indicateurs,* souligne Samuel Roy, *permettent de spatialiser les conditions que l'on va créer, en amont du projet agrivoltaïque. Mais il nous apparaît nécessaire d'en disposer d'autres, plus complexes. »*

Utilisation des données

Justement, les capteurs, c'est le métier de Weenat, représentée par Romain Vallée, responsable commercial de cette entreprise spécialisée dans le domaine. Pour lui, il est possible de sélectionner des moyens de mesure qui répondent à des cahiers des charges précis : *« Nous travaillons sur la robustesse des capteurs et l'utilisation des données pour produire des indicateurs. Nous mettons déjà en place des capteurs d'irradiance, ou de capacité du sol à produire du fourrage. Les données ainsi recueillies sont fournies en premier lieu aux agriculteurs, mais aussi envoyées à nos clients. »* En arrière-plan de cette question de l'utilisation des données ainsi collectées apparaît la nécessité d'industrialiser le traitement d'une quantité de données de plus en plus importante : *« on a besoin d'outils pour centraliser ces données,* souligne Samuel Roy. *Il nous faut des suivis annuels sur de nombreux projets agrivoltaïques et il est important pour nous de nous appuyer sur un opérateur comme Weenat. Sans oublier que la donnée est aussi utile pour l'agriculteur afin de piloter ses choix. »* Pour Julien Fradin, il importe aussi de disposer de capteurs adaptés à différents types d'animaux et de ne pas négliger l'importance de l'observation humaine : *« aujourd'hui beaucoup de projets agrivoltaïques concernent des élevages ovins et en extérieur. Au-delà des systèmes de capteurs, l'observation humaine reste essentielle parce que les capteurs ont plutôt été conçus pour des bovins et en bâtiments. »*

Berty Robert

TotalEnergies, acteur majeur de la production d'électricité renouvelable

TotalEnergies est l'un des principaux acteurs français et développeurs mondiaux de la production d'électricité renouvelable avec plus de 26 GW de puissance brute installée dans le monde. En France, avec 2,1 GW (photovoltaïque, agrivoltaïque, éolien et hydroélectrique), cela représente l'équivalent des besoins annuels en électricité de 2 millions de personnes.

Des ambitions fortes

En investissant plusieurs milliards d'euros par an au niveau mondial dans les énergies bas carbone, TotalEnergies ambitionne d'intégrer le top 5 mondial des producteurs d'électricité renouvelables dès 2030.

En France, des équipes réparties en région, notamment en Bourgogne-Franche-Comté, développent des projets au plus près des territoires avec le souci permanent de la concertation et du partage de la valeur.



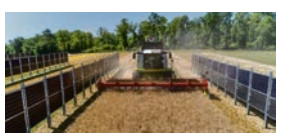
Le projet d'agrivoltaïsme de Chambœuf, en Côte-d'Or, repose sur un écosystème vertueux en faveur d'une agriculture résiliente et durable.

Focus sur l'agrivoltaïsme

Il s'agit de concilier production agricole et production d'électricité renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques. La production agricole reste l'activité principale et les projets sont construits avec, par et pour les agriculteurs.
TotalEnergies dispose, avec Ombréa, d'un centre d'expertise en agronomie, climat, biologie et sciences du sol. Déjà 13 sites pilotes sont exploités en France, dont certains ont le recul de plusieurs récoltes, comme celui de Channay en Haute Côte-d'Or. L'agence Bourgogne-Franche-Comté, basée à Dijon, assure le suivi des projets dans la région, de l'identification du foncier jusqu'à la fin de l'exploitation.

Quelles exigences s'imposent aux projets agrivoltaïques ?

- les terres concernées doivent être sous contrainte (faible rendement, manque de ressource en eau
- l'installation doit apporter un service (protections contre les aléas : sécheresse, grêle…, amélioration du potentiel agronomique, bien-être animal, adaptation au changement climatique : récupération d'eau…)
- l'installation doit être réversible
- il ne doit pas y avoir d'effets négatifs significatifs sur les rendements agricoles.



A Channay, les résultats de l'expérimentation menée avec tous les partenaires, dont Dijon Céréales, sont positifs.

Pour étudier l'opportunité d'un projet : contact.dijon@totalenergies.com - 03 66 32 19 50

Pour en savoir plus sur les activités TotalEnergies : www.totalenergies.com/fr/transition-energetique

TotalEnergies

BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



Benjamin MARTIN | 06 88 74 63 62
Département : 58 | 71

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

// GROUPE SILICÉO

À chaque exploitation une solution pour augmenter sa rentabilité



En Côte d'Or, Silicéo a été retenu par Démeterre pour la pose de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments de Marcilly-sur-Tille.

Le groupe Silicéo, créé par Jean-Baptiste et Sandrine Bournaison, basé à Châlons-en-Champagne accompagne historiquement les agriculteurs dans le développement des énergies solaires depuis 16 ans. À travers ses différentes filiales Ingélios pour le bureau d'études, VisionEnR pour la maintenance et Silicéo pour la pose, le groupe maitrise chaque étape d'un projet. En 2025, le groupe familial poursuit son développement avec le rachat d'Ecopart, acteur photovoltaïque franc-comtois, réputé pour son savoir-faire et la qualité de ses prestations. Ce rachat permet à Silicéo d'accroitre son secteur géographique sur la Bourgogne. L'ouverture d'une agence commerciale est prochainement prévue en Côte-d'Or.

Audace – Respect – Bienveillance – Exigence : voici les valeurs qui animent le groupe Silicéo depuis 16 ans. Ces valeurs ont fait la réputation de l'entreprise, de l'étude du projet à la qualité de pose et de la maintenance des installations photovoltaïques. Cette exigence du travail bien fait et du respect des engagements s'accompagne d'une bienveillance au quotidien envers les collaborateurs. Ces valeurs, véritable ADN de l'entreprise, sont aujourd'hui reconnues par tous les prescripteurs dans ce domaine, notamment les banquiers, les assureurs.

Un accompagnement de A à Z

Silicéo installe des solutions photovoltaïques au toit, en revente ou en autoconsommation, des ombrières de parking, des installations dites « au sol » de + 1 MWc et des centrales agrivoltaïques. Chez Silicéo, les projets sont accompagnés par des experts tout au long de leur cheminement. Chacun bénéficie d'une étude complète réalisée par le bureau d'études. Comprendre les besoins et les objectifs de l'agriculteur, examiner la résistance des installations existantes, les contraintes de raccordement… tout est analysé afin de présenter une étude de rentabilité détaillée, que le porteur de projet peut présenter à ses partenaires. Ces études sont entièrement gratuites. Et si le projet n'est pas réalisable ou rentable pour l'exploitation, Silicéo sera transparent dans l'intérêt de l'exploitant.

L'entreprise champenoise se charge aussi du suivi administratif du projet, parcours souvent semé d'embûches. En 16 ans d'expérience et plusieurs milliers d'installation, le pôle administratif de Silicéo maitrise le sujet : dépôts de dossiers, demande de raccordement, déclaration préalable ou permis de construire, Consuel... Autant de tracas ôtés à l'agriculteur tout comme les autres typologies de clients.

Des composants rigoureusement sélectionnés

Une fois la pose des panneaux réalisée par ses techniciens, Silicéo gère la mise en raccordement et assure la maintenance. La qualité des panneaux, des onduleurs, des optimiseurs et leur maintenance sont importantes dans le rendement de l'installation photovoltaïque. Silicéo est très exigeant sur leur qualité. Les panneaux sont garantis 30 ans. Plusieurs modèles sont disponibles, le nec plus ultra, étant ceux proposés avec une solution de surveillance optimisée permanente. Concrètement, chaque panneau est localisé sur l'installation. En cas de défaillance, le panneau est identifié et une alerte est envoyée à Vision'EnR, sa filiale maintenance. Le panneau est isolé du système qui continue à produire. Sans surveillance optimisée, c'est souvent toute la rangée de panneaux qui est à passer au crible. L'alerte indique à Siliceo le panneau et la pièce défectueuse, permettant une intervention rapide et efficace des techniciens. Cette alerte préventive réduit massivement les pertes de productions. La même rigueur est appliquée sur le choix des onduleurs et les optimiseurs respectivement garantis entre 20 et 25 ans.

Autoconsommations et stockage physique : jusqu'à 50 à 60 % d'autonomie

Pour les exploitations aux besoins électriques conséquents comme les élevages laitiers, porcins, avicoles, les domaines viticoles, Silicéo propose des solutions adaptées permettant de réduire considérablement les factures d'électricité en autoconsommant et en stockant l'énergie produite par les panneaux. Silicéo a sélectionné différentes batteries selon les besoins de l'exploitation. Le principe est d'optimiser la production d'électricité pour réduire fortement les factures de consommation. Les batteries servent au stockage du surplus d'énergie produit par les panneaux. Cette énergie stockée est idéalement utilisée aux heures pleines ou la nuit. Et lorsque les batteries sont vides, les recharger sur le réseau aux heures creuses, si la production de la journée n'a pas suffi à remplir les batteries, contribue à limiter le coût électrique aux heures pleines. Toute cette gestion est assurée automatiquement par un pilotage intelligent made in Siliceo. Alors qu'en général, une installation photovoltaïque adaptée peut couvrir de 10 à 25 % des besoins de consommation énergétique annuelle, la combinaison autoconsommation et stockage permet d'atteindre 50 à 60 % des besoins de l'exploitation. Autre avantage, l'autoconsommation ne nécessite pas de raccordement.



« Nous sommes à votre écoute pour tous vos projets. Nos études sont gratuites et adaptées à votre exploitation, avec un accompagnement à chaque étape. Nous contacter, ce n'est pas du temps perdu. »

Anthony BERGELIN, chargé d'affaires et développement sur la Bourgogne
06 82 98 38 97

Silicéo en bref :

Fondée en 2009
Siège à Châlons-en-Champagne
250 salariés
Intervient sur la moitié Nord
2 700 clients
100 techniciens poseurs
10 000 panneaux posés tous les 45 jours

Publi-reportage

GROUPE silicéo ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

ECOPART ÉNERGIES NOUVELLES

// POINT RÉGLEMENTAIRE

En photovoltaïque, une réglementation qui s'ajuste

Les lignes réglementaires ont récemment bougé dans le domaine du photovoltaïque sur toiture. Bastien Lassagne, directeur commercial au sein de Clef Énergies, fait un point de situation.

La réglementation concernant les installations photovoltaïques en toitures de bâtiments agricoles a connu d'importantes évolutions au cours de cet été. Le but est de mieux réguler un marché qui avait tendance, ces dernières années, à connaître une « surchauffe » porteuse de déconvenues pour beaucoup de porteurs de projet. Bastien Lassagne,directeur commercial au sein de l'entreprise dijonnaise Clef Énergies, revient pour nous sur ces évolutions. Il faut se rappeler que la dernière évolution notable dans ce domaine remontait à 2021. Avant cette année-là, on pouvait faire du solaire sur des installations en toiture dont la puissance allait de 0 à 100 KW très facilement et avec un tarif de rachat de l'électricité produite fixe. En revanche, au-delà de la puissance de 100 KW, il fallait demander une autorisation auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Le dossier devait lui être présenté et dans ce cas, le tarif de rachat de la production énergétique était proposé à la CRE par l'installateur des panneaux photovoltaïques.



Des évolutions survenues au mois d'août changent les règles du jeu dans le photovoltaïsme sur toiture

Explosion des projets

« Les projets, précise Bastien Lassagne, *étaient moins rentables puisque les tarifs de rachat étaient bas. Les installateurs en faisaient donc peu qui dépassaient 100 KW. »* À partir de 2021, les choses ont changé. Cette année-là, le législateur a décidé qu'on pourrait désormais aller jusqu'à la puissance de 500 KW avec un tarif de rachat fixe. Cela a entraîné une explosion du nombre de projets, mais cette croissance a eu deux conséquences majeures : des sociétés d'investisseurs se sont engouffrées dans la brèche et la demande de raccordement des installations auprès d'Enedis a explosé. On est rapidement parvenu à une saturation là-dessus. *« Sur ce point-là, au lieu d'avoir des devis en trois mois, il nous fallait attendre six mois, »* explique Bastien Lassagne.

La seconde conséquence est que, des mois de mai à juillet, tous les jours de midi à 16 heures, les installations produisaient une énergie en si grande quantité que le réseau ne pouvait plus l'absorber. Les évolutions intervenues mi-août 2025 ont donc pour but de « calmer le jeu ». *« Finalement, on est revenu à un tarif de rachat fixe, mais à nouveau dans la limite de 100 KW de puissance. On peut toujours faire jusqu'à 500 KW mais on doit à nouveau passer devant le CRE. On est revenu à la situation d'avant 2021, mais de manière plus simplifiée et plus rentable tout de même. Le but est aussi de freiner des investisseurs opportunistes. Désormais, il y a quatre périodes de dix jours, chaque année, pendant lesquelles on pourra proposer nos dossiers pour des projets supérieurs à 100 KW. En tant qu'acteur du secteur, ces évolutions sont à double tranchant : évidemment, cela va sans doute réduire les volumes d'affaires, mais, en revanche, cela va contribuer à « nettoyer » le marché des installateurs pas très sérieux ou des investisseurs opportunistes. »*

Libéralisation du marché du rachat

Bastien Lassagne souligne une autre évolution : *« auparavant, sur les dossiers entre 100 et 500 KW de puissance, il fallait avoir recours à un organisme (EDF Obligation d'achat) qui rachetait l'énergie à tout le monde. C'est l'État, mais si le gouvernement change, les règles d'EDF OA peuvent aussi changer. À présent, le rachat a été ouvert au privé. On peut passer par une société privée qui rachète l'électricité. Cela rend la filière photovoltaïque plus indépendante. Cela ouvre la concurrence sur les prix de rachat de l'électricité, alors qu'avc EDF OA, vous étiez bloqué pendant 20 ans. Dans ce nouveau cas de figure, les contrats vont de 1 à 5 ans. C'est le même principe qu'un particulier qui peut choisir le fournisseur d'électricité le plus attractif. »*

Berty Robert



Nous sommes le 1er assureur des exploitations agricoles productrices d'énergie photovoltaïque*.

Nos offres protègent vos installations de panneaux solaires et sécurisent votre activité. Nos spécialistes vous aident à concevoir votre projet, identifier les risques et vous partagent des conseils prévention.

Groupama
Toujours là pour moi

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats ou rapprochez-vous d'un conseiller Groupama. *Étude Nexio réalisée du 07/09/2024 au 17/10/2024 auprès de 1502 agriculteurs interrogés sur l'assurance de leur installation photovoltaïque : 44 % des répondants déclarent être assurés auprès de Groupama pour leurs panneaux photovoltaïques. Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Ref. Com ER/2025. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Création : Agence Marcel.



// BONNES PRATIQUES

Les bons gestes à adopter pour économiser au volant de son tracteur

Pression et choix des pneumatiques, vitesse ou entretien : les leviers pour réduire la consommation de carburant sont nombreux. Santiago Mass, chargé de missions agricoles et économiques à la FRCuma Auvergne-Rhône-Alpes, détaille les bonnes pratiques à adopter au volant de son tracteur.

« La première source de consommation d'énergie dans une ferme, c'est souvent le tracteur », rappelle Santiago Mass, chargé de missions agricoles et économiques à la FRCuma Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis plusieurs années, cette Fédération multiplie les expérimentations et formations pour aider les agriculteurs à gagner en sobriété. Dans le cadre du programme Optimotor, soutenu par la Région et l'Ademe, des bancs d'essai moteurs sont déployés pour mesurer, sur chaque machine, la consommation spécifique en grammes de gasoil par kilowattheure. L'objectif : identifier la plage de régime où le moteur offre le meilleur rendement et sensibiliser les utilisateurs à l'éco-conduite.

Adapter ses pneumatiques

Le réglage des pneumatiques est un paramètre fondamental : *« Un pneu surgonflé au champ provoque du patinage, donc une perte d'adhérence et une surconsommation. À l'inverse, un pneu sous-gonflé sur route augmente la résistance au roulement »*, souligne le technicien. Quelques bars en moins ou en plus peuvent suffire à faire baisser la consommation de plusieurs litres à l'heure. *« Il faut également prendre soin de choisir des pneumatiques de qualité »*, ajoute-t-il. Les pneumatiques montés d'origine ne sont en effet pas toujours les plus performants. Des pneus mieux adaptés aux conditions de traction et au respect du sol permettent des gains considérables. *« Le coût à l'achat est compensé dès les premiers mois d'utilisation par les économies de carburant réalisées »*, assure Santiago Mass.

Par ailleurs, *« les agriculteurs ont tendance à se suréquiper, beaucoup de tracteurs sont surdimensionnés par rapport aux besoins réels des exploitations. Mieux vaut un engin bien réglé, correctement utilisé, qu'une machine puissante mais sous-employée. »*

Rouler moins vite, travailler moins profond

Le travail du sol est aussi un poste énergivore. *« Dans bien des cas, on travaille trop profondément »*, observe Santiago Mass. Réduire ainsi de quelques centimètres un labour permet de baisser considérablement sa consommation, sans pour autant nuire au rendement. Rouler moins vite peut également faire baisser sa facture, puisqu'une réduction de 10 km/h sur la vitesse moyenne d'un tracteur permet de faire d'importantes économies sur l'année, notamment lorsque les parcelles sont éloignées. *« Un agriculteur que nous suivions économisait 4 litres de gasoil à l'heure simplement en réduisant son régime de 100 tours par minute, avec seulement quelques minutes de trajet en plus »*, assure le technicien. Pour terminer, selon Santiago Mass, un entretien régulier reste incontournable.

Lors d'un essai, *« le simple remplacement d'un filtre à gasoil encrassé a permis de gagner 4 chevaux de puissance »*. L'équilibrage du tracteur est tout aussi crucial : une mauvaise répartition des masses entraîne patinage et pertes de traction, et ainsi une consommation de gasoil supérieure à ce qu'elle devrait être.

Charlotte Bayon



FRCuma Aura

Santiago Mass, chargé de missions agricoles et économiques à la FRCuma Auvergne-Rhône-Alpes.

// AGRIVOLTAÏSME

Un Icaunais à la gouvernance de la FFPA

La fédération française des producteurs agrivoltaïques renouvelle sa gouvernance et renforce son ancrage agricole. Un agriculteur icaunais intègre le conseil d'administration.

Avec 25 candidatures reçues – 12 agriculteurs et 13 partenaires – réparties entre 5 sièges du collège Agriculteurs et 4 sièges du collège Partenaires, cette élection à la FFPA illustre le dynamisme démocratique et l'engagement des acteurs de la filière, tout en renforçant la diversité au sein de la fédération. Ce renouvellement s'inscrit dans la volonté de construire une gouvernance qui porte la voix des agriculteurs et veille à ce que l'agrivoltaïsme demeure un outil prioritairement au service des exploitations. Ces nouveaux administrateurs viennent renforcer le collectif fondateur de 11 membres, poursuivant ainsi la construction d'une gouvernance ouverte, équilibrée et représentative de la diversité de la filière. Avec un bureau qui restera exclusivement composé d'agriculteurs, la FFPA garantit une gouvernance proche du terrain, guidée par l'intérêt des exploitations et structurée autour de trois priorités :

-Primauté du projet agricole : chaque installation doit soutenir l'exploitation et rester réversible, pour préserver les terres cultivables.

-Place centrale des agriculteurs : co-construction des décisions et suivi des projets dirigés par ceux qui vivent et connaissent le terrain.

-Transparence et bénéfices pour le territoire : chaque projet doit créer des synergies locales et des impacts durables et vertueux pour le territoire.

Aujourd'hui, la FFPA s'affirme avec une gouvernance consolidée et unie. Le Conseil d'administration renouvelé est composé de femmes et d'hommes profondément ancrés dans les réalités agricoles, porteurs d'une vision claire: promouvoir un agrivoltaïsme utile et durable, bénéfique aux exploitations et aux territoires. Avec cette équipe, la FFPA se renforce : plus cohérente, représentative et pleinement tournée vers l'avenir, elle entend structurer la filière de manière équilibrée et durable. Forte de cette nouvelle gouvernance, la FFPA poursuit sa mission : faire de l'agrivoltaïsme un levier de résilience, d'innovation et de fierté pour les agriculteurs et les territoires de France. Le conseil d'administration comprend notamment un agriculteur de l'Yonne en la personne d'Huges Trameau : il combine élevage et production solaire sur 38 ha. Il défend un modèle où agriculture et énergie coexistent, promouvant un agrivoltaïsme pluriel et adapté à la diversité des exploitations. Le conseil comprend également :

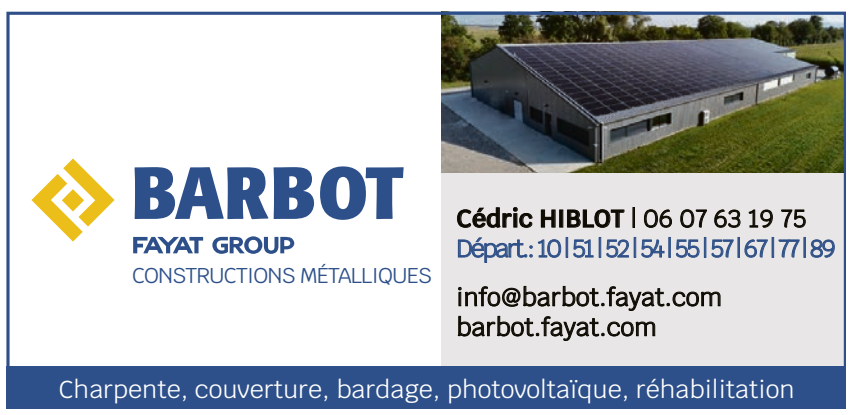
-Audrey Juillac, agricultrice et administratrice sortante, impliquée depuis 4 ans au sein de la FFPA. Elle souhaite poursuivre son engagement pour défendre les porteurs de projets et accompagner la filière dans un contexte politique incertain.

-Sylvie Daguet, agricultrice en grandes cultures et déléguée régionale FFPA, porte un projet agrivoltaïque alliant agriculture régénératrice et sensibilisation à la transition. Elle met son expérience locale et institutionnelle au service d'un agrivoltaïsme crédible et territorial.

-Bertrand Patenotre, agriculteur engagé depuis 2022 dans un projet agrivoltaïque, a rejoint la FFPA en 2023 pour défendre un modèle qui préserve l'activité agricole et sécurise un revenu complémentaire. Il souhaite promouvoir un agrivoltaïsme par et pour les agriculteurs, au service d'une filière durable et respectueuse des territoires.

-Pierre Jubert, ingénieur agronome et exploitant depuis 2018, allie performance économique et respect de l'environnement. Convaincu de la valeur du photovoltaïque pour la résilience et la transmission, il souhaite porter la voix des agriculteurs. L'élection de la présidence et du bureau de la FFPA sera organisée le 6 novembre, à l'occasion de la réunion du premier Conseil d'administration.

D'après communiqué





// DÉMOGRAPHIE

En BFC, moins de jeunes et difficultés de l'éloignement rural

Une étude récente de l'Insee révèle une inquiétante baisse de la proportion de jeunes de 18 à 29 ans dans la population de Bourgogne-Franche-Comté. En cause : une baisse de la natalité, mais aussi une plus grande difficulté d'accès à certains services en zone rurale.

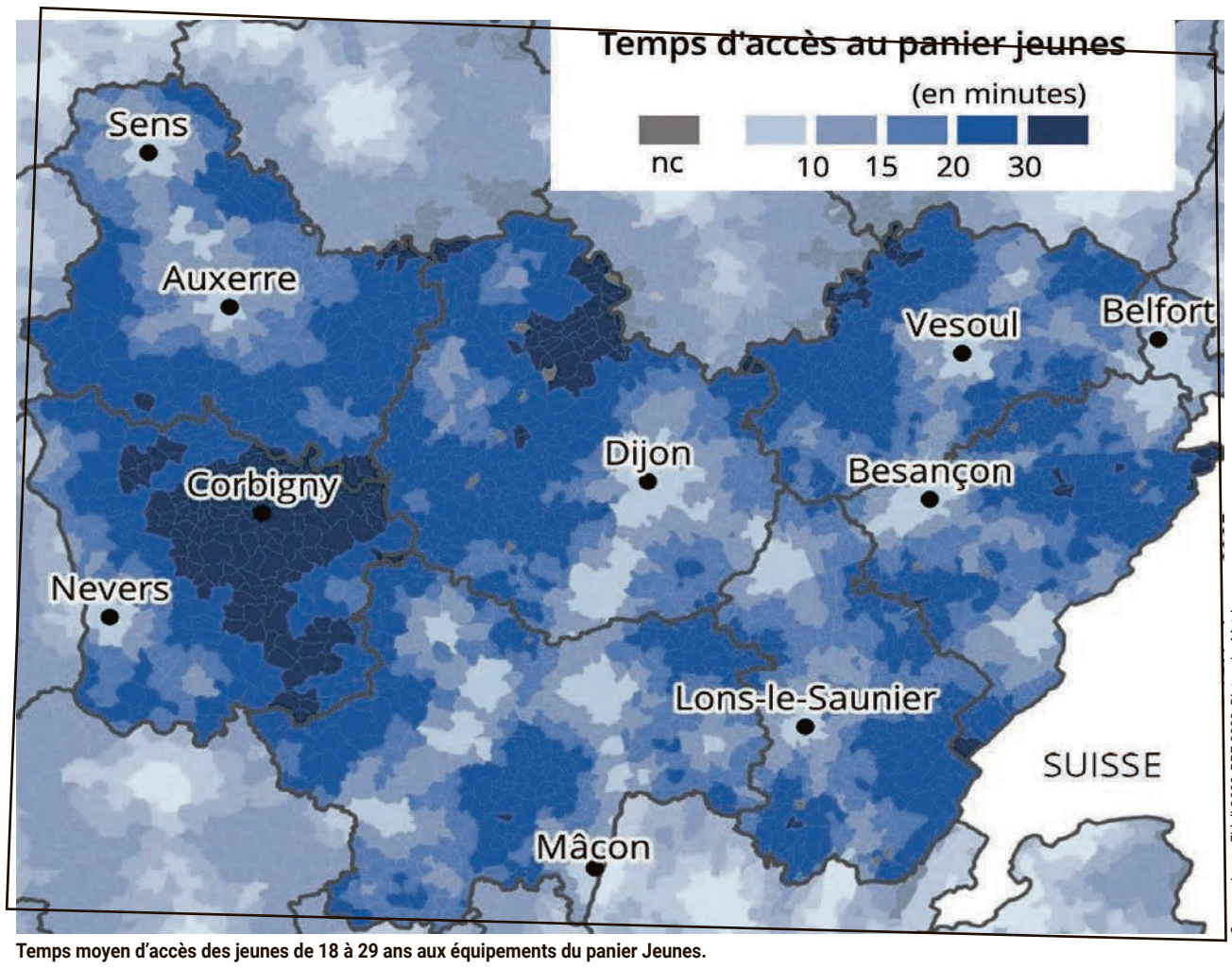
La Bourgogne-Franche-Comté (BFC) compte de moins en moins de jeunes adultes. C'est ce que révèle une étude de l'Insee où apparaît le fait que la proportion de jeunes âgés entre 18 et 29 ans a nettement baissé ces quarante dernières années (-28 %). Cette tranche d'âge représente aujourd'hui 348 300 personnes, soit 12,4 % de la population régionale, alors qu'au niveau national, elle en représente 13,8 %. Cette baisse s'explique principalement par le recul de la natalité au fil du temps. Depuis le début des années 1990, le nombre de femmes de 20 à 39 ans, dont la fécondité est la plus élevée, diminue. Combiné à une baisse de la fécondité durant les années 1990, cela explique la diminution actuelle du nombre de jeunes adultes. Si les tendances démographiques se poursuivent, le nombre de jeunes adultes pourrait repartir légèrement à la hausse jusqu'en 2030, en lien avec la plus forte natalité du début des années 2000. Mais il décroîtrait ensuite et la région compterait en 2040, selon les scénarios, de 2 à 7 % de jeunes en moins qu'actuellement.

Les études poussent au départ

Un second phénomène participe à la baisse du nombre des 18-29 ans en BFC : leur mobilité géographique. Chaque année, environ 1 600 jeunes adultes quittent la région sans être remplacés par de nouveaux arrivants du même âge. Les départs sont particulièrement nombreux à l'entrée en études supérieures : un quart des néo-bacheliers qui poursuit ses études, le fait en dehors de la région. Ils partent étudier notamment à Lyon, Strasbourg ou Paris pour suivre un cursus particulier ou intégrer un établissement renommé. Les départs sont plus fréquents pour les jeunes ayant obtenu une très bonne mention ou appartenant à un milieu favorisé. Parmi les 18-29 ans, 68 200 jeunes adultes ne sont ni en études ni en emploi. Un jeune sur cinq a, au mieux, le brevet des collèges comme niveau de diplôme. Cela nuit fortement à leur employabilité. Parallèlement, les jeunes adultes quittent peu à peu le domicile familial. 64 % des jeunes de 18 ans vivent chez leurs parents alors que 86 % des 29 ans ont un logement indépendant, en grande majorité avec un conjoint. Ainsi, à l'approche de la trentaine, 10 % vivent encore chez leurs parents, un phénomène qui a augmenté de 1,7 point en 11 ans.

L'éloignement : un vrai problème pour les jeunes ruraux

Un point attire particulièrement l'attention dans cette étude : la situation des jeunes ruraux, notamment dans leur capacité à accéder à certains services. En BFC, les jeunes adultes se trouvent en moyenne à 10 minutes en voiture des équipements et services dont ils ont le plus besoin, ceux du panier Jeunes (qui se compose des agences de proximité France Travail, écoles de conduite, agences d'intérim, centres de formation d'apprentis (hors agriculture), maternités, gynécologues, gares sous convention, piscines, terrains de tennis, d'athlétisme, plateaux extérieurs ou salles multisports, salles ou terrains spécialisés, cinémas). Par exemple, les agences de proximité de France Travail sont atteignables en 12 minutes en moyenne. C'est pour accéder à un gynécologue que le temps de trajet est le plus long (18 minutes en moyenne). Pour les jeunes qui résident dans les centres urbains ou dans leur périphérie immédiate, le temps d'accès moyen aux équipements dont ils ont le plus besoin est rapide. En revanche, les équipements deviennent plus rares et dispersés à mesure que l'on s'éloigne des villes et les temps d'accès s'allongent, plus fortement pour les jeunes. Ainsi, le temps d'accès moyen atteint 24 minutes pour les 10 000 jeunes adultes de la région qui habitent dans le milieu rural à habitat très dispersé. En particulier, les jeunes adultes des communes composant l'intercommunalité de Tannay-Brinon-Corbigny, dans la Nièvre, sont les plus éloignés des équipements du panier Jeunes avec un temps d'accès moyen de 36 minutes.



Temps moyen d'accès des jeunes de 18 à 29 ans aux équipements du panier Jeunes.

Berty Robert, avec Insee

// QUALITÉ DE VIE

Des Assises de la Santé en Auxois Morvan

En Côte-d'Or, le Pays Auxois Morvan, en lien avec l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté, organise les premières Assises de la Santé en Auxois Morvan le 1er décembre. Un thème crucial en termes d'attractivité des territoires ruraux.

C'est dans le cadre de son Contrat local de santé 2025-2029 que le Pays Auxois Morvan, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté (BFC), organise les premières Assises de la Santé en Auxois Morvan le 1er décembre. Elles auront lieu au Muséoparc Alésia, près de Venarey-Les Laumes de 17 heures à 21 h 30. Au nombre des éléments principaux d'attractivité des territoires ruraux, l'accès aux soins constitue une priorité pour une large part des candidats à l'installation, et plus que jamais, la santé reste l'une des principales préoccupations des Français.



Montrer ce qui marche

L'ambition première de cet évènement est de communiquer sur ce qui fonctionne et quelles sont les solutions proposées par le territoire et ses acteurs, plutôt que de se pencher une nouvelle fois sur la problématique de la baisse de la démographie médicale, déjà largement identifiée. Il s'agit de montrer que l'Auxois Morvan est un territoire rural qui dispose d'atouts réels en matière de santé (hôpitaux de proximité, Maisons de santé, Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), Dispositif d'appui à la coordination (DAC), Contrat local de santé…).

Organisées autour de tables rondes thématiques animées, ces Assises à destination des élus locaux, des acteurs relais (structures sociales et médico-sociales), des professionnels de santé et des représentants des usagers, visent à :

– Favoriser la collaboration entre professionnels de santé, établissements hospitaliers, structures coordonnées (CPTS), élus, associations et acteurs institutionnels (ARS, DAC 21).

– Valoriser l'offre locale de soins et les pratiques innovantes.

– Donner la parole aux acteurs relais du territoire.

– Renforcer la visibilité des dispositifs existants et améliorer la connaissance mutuelle.

– Dynamiser le territoire autour d'un projet commun et positif.

Berty Robert, avec communiqué

// GROUPAMA

La prévention, l'aspect primordial

Depuis plusieurs années, Groupama Paris-Val-de-Loire, en partenariat avec l'UDSP, forme la population aux « gestes qui sauvent ». Une mesure qui permet aux particuliers comme aux professionnels de réagir face à des situations d'urgence.



Groupama

Au cours des années, Groupama Paris Val de Loire/Yonne a pu compter sur l'UDSP pour former les stagiaires aux « gestes qui sauvent ».



Groupama

Lors de la formation, les stagiaires manipulent des mannequins pour mettre en pratique « les gestes qui sauvent ».

Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste de Groupama Paris-Val-de-Loire/Yonne, se réjouit, que cette année soit celle *« qui est la plus importante en termes d'actions »* au sein du département, *« puisque vingt-cinq actions ont été menées pour former plus de neuf cents personnes »*. Depuis le lancement des actions en 2022, Valérie Zekl poursuit la volonté de former *« à mieux appréhender les situations d'urgence »* en ayant une connaissance un peu plus approfondie *« des gestes de premiers secours »*. Au départ, *« nous avions conçu des dates de formation à destination des particuliers, mais nous nous sommes rendu compte que cela avait moins de succès que ce que nous pensions »*. Il a donc été décidé *« de rester à disposition des volontaires et des intéressés »*. Résultat des courses : *« de nombreux établissements scolaires, collectivités territoriales, mairies, clubs de sport, entreprises ont pris contact avec nous »*. C'est d'ailleurs, cette année, que Groupama Paris-Val-de-Loire a permis de former 914 personnes, comprenant élèves et enseignants de Collèges comme celui d'Albert Camus, Paul Bert, de collèges de Puisaye ainsi que celui de Tonnerre. *« Nous nous sommes rendu compte que de nombreux établissements scolaires faisaient appel à nous, car c'était devenu une obligation de former leurs élèves aux gestes qui sauvent, et de sensibiliser à la formation du PSC1 »*, confie Valérie Zekl, avant d'ajouter que, *« on est contents de pouvoir leur apporter une aide et former dès le plus jeune âge »*.

« Gérer une forme de stress »

Et le partenaire incontournable de l'Yonne, n'est autre que l'Union Départementale des Pompiers de l'Yonne (UDSP), car *« nous avons toujours très bien travaillé avec eux »*. Cette union permet *« de faire manipuler à chaque stagiaire de la formation, le matériel adéquat, comme les mannequins, défibrillateurs, etc. »* et ils *« savent très bien s'adresser aux adolescents comme aux adultes »*. La seule obligation en ce qui concerne les stages, c'est qu'il *« y ait au minimum douze personnes inscrites »*, cela permet *« aux pompiers d'être mobilisés et de dispatcher les groupes »*. La formation dure deux heures, avec *« une partie théorique et une partie pratique »*, et à l'issue de cette formation, l'UDSP délivre *« une attestation de formation »* aux stagiaires. Alors si vous êtes intéressé pour mettre en place la formation de groupe, vous pouvez contacter vos agences locales à Groupama Paris-Val-de-Loire ou directement Valérie Zekl, responsable de la Vie Mutualiste : 06 71 11 00 21

Charlotte Sauvignac



Groupama

Avant de passer à la pratique, les pompiers font un cours théorique aux stagiaires.



TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Réunion sur les retraites agricoles

• Mercredi 5 novembre

Une réunion d'information sur les retraites agricoles est organisée par la Chambre d'agriculture avec la MSA de 10 h 30 à midi à la Maison de l'agriculture à Bretenière.

Renseignements auprès d'Amélie Fercoq au 06 87 55 78 90

// Conférence sur les porte-greffes à Beaune

• Jeudi 6 novembre

Le Groupement d'étude et de suivi des terroirs (Gest) propose une conférence sur les porte-greffes, levier d'adaption au changement climatique, avec un point sur les avancées de la recherche. Elle aura lieu à 18 heures à la Cité des vins et des Climats de Bourgogne, 21, aveneu Charles de Gaulle à Beaune. Les résultats des programme Greffadapt et Greffbourgogne seront présentés par Elisa Marguerit (Bordeaux Sciences Agro) et Thomas Montagnac (Comité Bourgogne).

Tarif : 6 euros et 3 euros pour les étudiants. Gratuit pour les adhérent du Gest.

// Journée technique Arvalis à Rouvres-en-Plaine

• Mardi 18 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée thématique à Rouvres-en-Plaine, dans la salle polyvalente, de 14 h à 17 h. Elles s'adressent aux agriculteurs et aux techniciens. Au programme : les marchés et bilan économique de la récolte 2025, le désherbage, l'ergot. Un point santé des plantes sur céréales à paille sera également fait. Il abordera les différentes maladies et la jaunisse nanisante de l'orge (JNO).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau par mail c.moreau@arvalis.fr ou par téléphone : 03 80 28 81 85

NIÈVRE

// Rendez-vous bio grandes cultures à Clamecy

• Mercredi 5 novembre

Dans le cadre de la Bioloweek, l'exploitation du Val des Rosiers, à Clamecy, chez Vincent Roeser, ouvrira ses portes. Cette exploitation est impliquée dans la filière colza bio. Le thème de la journée sera : produire un colza robuste en agriculture biologique face aux problématiques de ravageurs, fertilisation et adventices. Un point sera fait sur les débouchés et circuits de transformation et commercialisation.

Renseignements : francois.bonal@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Je maîtrise les chiffres de ma CUMA

• Jeudi 6 novembre

C'est dans la salle Cadet Roussel à Auxerre, que Mathilde Bonneau, animatrice CUMA organise une réunion pour former les stagiaires sur le fonctionnement économique et l'investissement en CUMA.

Contacter Mathilde Bonneau au 06 12 22 87 47

// Réunions d'information de mise en relation entre cédants et repreneurs

• Jeudi 13 novembre à Mézilles, mardi 18 novembre à Magny, mardi 25 novembre à Auxerre, mercredi 26 novembre à Moulin-en-Tonnerrois, jeudi 27 novembre à Gron

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise cinq réunions d'information afin de mettre en relation des cédants et des repreneurs d'installation.

Contacter Marc Abonnet au 03 86 94 21 95

//Journée technique Arvalis au lycée de La Brosse

• Jeudi 20 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée thématique au lycée agricole La Brosse, à Venoy, près d'Auxerre, de 14 h à 17 h. Elles s'adressent aux agriculteurs et aux techniciens. Au programme : les marchés et bilan économique de la récolte 2025, le désherbage, l'ergot. Un point santé des plantes sur céréales à paille sera également fait. Il abordera les différentes maladies et la jaunisse nanisante de l'orge (JNO).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau par mail c.moreau@arvalis.fr ou par téléphone : 03 80 28 81 85

LES FORMATIONS

Attention ! En raison de la DNC, les formations élevage prévues sur le terrain sont annulées. Les formations en salle sont actuellement maintenues.

CÔTE-D'OR

// Plantes medicinales et huiles essentielles pour prendre soin de ses animaux

• 4 et 5 novembre

Proche Pouilly-en-Auxois en salle

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs

• 6 et 13 novembre

À Créancey

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// J'intègre un chien de protection dans mon troupeau

• 7 et 28 novembre

À Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Choisir des couverts adaptes a mes terres

• Jeudi 14 novembre

À Is-sur-Tille

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 13 novembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

YONNE

// Réussir mon installation en société

• 7 et 13 novembre

Auxerre

Contacter Cyrille Fournier au 06 77 75 37 01

// Prendre en main le module cartographique de MesParcelles pour réaliser mon assolement

• Jeudi 13 novembre

Auxerre

Contacter Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

GESTION

// MSA BOURGOGNE

Simplifier le quotidien des exploitants agricoles

La MSA confirme son ambition de rendre les démarches plus fluides et accessibles, tout en maintenant un accompagnement humain de proximité. Cette modernisation s'inscrit dans une démarche globale, construite avec les retours des exploitants eux-mêmes. Une approche pragmatique pour répondre à leurs besoins concrets, leur permettre de gagner du temps et de se concentrer sur l'essentiel : leur activité.

Face à la complexité des démarches et à la diversité des situations rencontrées sur le terrain, la MSA poursuit son engagement pour accompagner les exploitants agricoles au plus près de leurs besoins. L'objectif est de proposer des solutions simples, pratiques et accessibles, à chaque étape de leur parcours professionnel. Tour d'horizon de 5 services pensés pour faciliter le quotidien des exploitants.

Cotisations : des solutions en cas de difficultés

Parce qu'il n'est pas toujours simple de faire face à certaines échéances, la MSA propose des dispositifs adaptés pour aider les exploitants à gérer leurs cotisations. En cas de difficultés, il est possible de demander un échéancier de paiement directement en ligne depuis bourgogne.msa.fr, rubrique « Mon espace privé ».
Plusieurs options existent selon les situations : modulation des versements, mensualisation des prélèvements ou, dans certains cas, prise en charge partielle des cotisations. Un accompagnement personnalisé qui permet d'agir rapidement et d'éviter les impasses, tout en garantissant la continuité de la protection sociale.

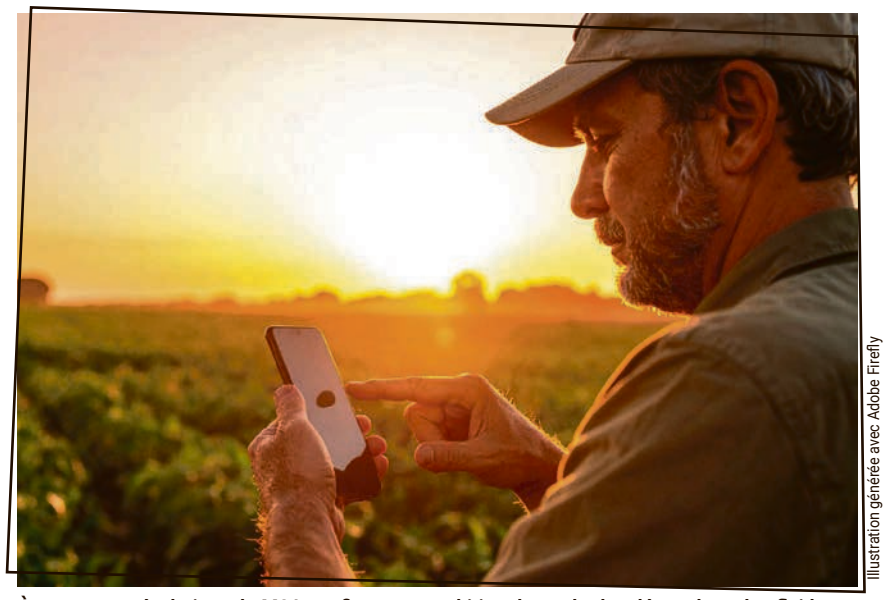


Illustration générée avec Adobe Firefly

À travers ces évolutions, la MSA confirme son ambition de rendre les démarches plus fluides et accessibles, tout en maintenant un accompagnement humain de proximité.

Le Tesa simplifié : recruter facilement et rapidement

Pour répondre aux besoins ponctuels de main-d'œuvre, la MSA met à disposition le Tesa simplifié, un service en ligne qui permet d'embaucher en toute simplicité pour des contrats de courte durée, jusqu'à trois mois.
En moins de trois minutes, l'exploitant peut centraliser toutes les formalités liées à l'embauche, à la paie et à la fin de contrat. Idéal pour recruter des saisonniers, faire face à un surcroît d'activité ou renforcer ponctuellement une équipe, le Tesa simplifié est accessible depuis msa.fr ou via l'application ma MSA & moi.

Mon Projet d'Agri : un outil pour s'installer, évoluer ou transmettre

Qu'il s'agisse de lancer son exploitation, de la développer ou de préparer sa transmission, la plateforme Mon Projet d'Agri accompagne les exploitants à chaque étape de leur parcours. Conçue pour offrir une vision claire et personnalisée, elle met à disposition des fiches pratiques, des conseils et des ressources pour comprendre les démarches, identifier les bons interlocuteurs et bâtir son projet professionnel en toute sérénité. Une véritable boîte à outils pour gagner en autonomie et avancer à son rythme.

Démarches en ligne : deux nouveaux formulaires accessibles

Dans une logique de simplification administrative, deux services supplémentaires sont désormais réalisables 100 % en ligne depuis l'espace privé msa.fr :
- la demande de versement d'une avance sur les cotisations ;
- la demande de prélèvements mensuels.

Ces nouveautés permettent de gagner du temps, de limiter les échanges papier et d'assurer un meilleur suivi des démarches.

L'application ma MSA & moi : votre MSA dans la poche

Disponible sur Apple et Android, l'application ma MSA & moi s'enrichit de nouvelles fonctionnalités pour les exploitants employeurs. Elle permet notamment de gérer le Tesa simplifié, de transmettre des documents, d'échanger avec sa MSA via une messagerie sécurisée ou encore de demander un rendez-vous en ligne.
Simple, intuitive et toujours à portée de main, elle offre un accès direct à ses démarches, en tout lieu et à tout moment.

D'après communiqué MSA

Plus d'infos sur le site bourgogne.msa.fr

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/10/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 821 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,97	4,28	4,17	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	3,85	4,40	4,14	+ 0,13
		de 44 à 50 kg	3,53	4,17	3,83	+ 0,25
		+ de 50 kg	2,96	3,30	3,15	+ 0,14
	R	de 32 à 38 kg	3,65	4,12	3,78	- 0,12
		de 38 à 44 kg	3,60	4,13	3,84	+ 0,07
		de 44 à 50 kg	3,24	3,44	3,37	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 166 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,18	2,39	2,31	- 0,04
	R	- de 60 kg	1,75	2,22	2,04	
		+ de 60 kg	1,88	2,28	2,06	+ 0,11
	O	- de 60 kg	0,84	0,88	0,87	- 0,57

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		25	25	25	- 19,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	117	141	136	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 007 - Taux de vente : 99 %
Agneaux : Belle présentation en quantité et en qualité. Les tarifs poursuivent leur remontée dans toutes les catégories jusqu'à 50 kg. Seul bémol : les sujets de plus de 50 kg restent compliqués à placer.
Brebis / béliers : Demande suivie et cours sensiblement reconduits dans les lots de bonne qualité.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/10/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 606 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,72	4,30	4,09	+ 0,22
		de 38 à 44 kg	3,71	4,53	4,31	+ 0,42

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 173 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,69	1,77	1,74	
		+ de 60 kg	1,71	2,19	1,94	=

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		30	121	67	- 10,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 909 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : Les cours repartent cette semaine grandement à la hausse. Cette augmentation était inattendue … À vérifier dans les prochaines semaines.
Brebis / bélier : Vente dynamique, cours reconduits facilement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur 4 roues motrices, 100 cv, avec chargeur, an 80-90, 8-9000 H, bon état, faire offre.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends tracteur 235 MF, an 81, 40 ch, 7915 h, pn. AR 9.5/36 vit. rampantes maraichage.
✆ 06 18 02 42 55

01 - Vends tracteur Landini 4-80, 75 cv, 2019, 2200 h, inverhydro, 2 double effet, chargeur manip MC 60 godet mutibenne pince bottes pneu 11-2-24 Avt 12-4-28 AR, tbé, 30 000 euros.
✆ 06 75 97 33 30

18 - Cause retraite, vends tracteur JXV 95, année 2011, 9500 h avec chargeur Quike S4 + pince, chargeur 2020.
✆ 06 40 96 67 25

26 - Vends tracteur SOM DA50, pneus neuf pour pièces ou à restaurer, 500 euros à débattre.
✆ 06 79 81 58 13

42 - Vends tracteur MC Cormick, 140 ch, pont avant suspendu, 1750 h, année 2021 + chargeur Manip.
✆ 07 88 39 28 08 HR

Travail du sol

01 - Vends cause cessation charrue 5 corps Pottinger claire voie ; herse rotative 5 m Maschio ; distributeur engrais Kuhn ; pulvé Berthoud 2000L l trainé 21 m.
✆ 06 09 12 3 160

26 - Prestation de semis de céréales-luzerne…Drôme et départements limitrophes. Je propose prestations de semis de céréales réalisées avec un amazone centaya 3000 semoir pneumatique de 3 mètres. Travail régulier (GPS) précis et soigné, adapté à tous types de sols. Intervention rapide, possibilité de déplacement sur l'ensemble de la Drôme et les départements voisins. Contact Manuel Adrien
✆ 07 88 22 04 94

26 - Vends ou échange machine à vendanger Alma 2730 heures, 1ere main, très propre. Pulvérisateur + divers matériel pour la vigne.
✆ 06 25 01 40 62

89 - Vends herse rotative Kuhn HR 3000, peu servi et à voir sur place. (4405)
✆ 03 86 56 30 30

Récolte

38 - V. rateau faneur andaineur Mac Cormick N°21,9 l 2,80 m porte 3 points tout révisé TBE.
✆ 04 76 64 54 40

Arbo-viti

38 - Vends atomiseur Nicolas magistral 1500 l de 2000 T. BE contrôle OK + épandeur engrais Vicon PS 604 TBE.
✆ 06 50 93 61 14

Forestiers

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2m, non fendu, acacia, chêne, prix suivant volume, 01 Boz.
✆ 06 82 07 33 68

Elevage

01 - Vends 60 logettes, cornadis et barrières pour nurserie à veaux, désileuse 1,5 et 2m3.
✆ 06 40 18 07 28

71 - Recherche chaîne à fumier Miro, 50 mètres, tourne à droite, bon état, sud 71.
✆ 06 07 46 37 02

Divers

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Cause retraite vend benne 11 T charge utile Beq. hydro Pte auto 1 essieu pneus BP très bon état.
✆ 06 28 09 23 54

03 - Vends cause cessation divers matériels.
✆ 06 98 48 11 80

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

15 - Cse retraite, vend tracteur NH T6 155,2050h,6 cyl, bâti fourche, relevage av + faucheuse MF pendulaire 4m + presse carrée NH BB920 bottes 2 m x 80 x 50 + enrubanneuse Krone Elho 320F2 bottes C+R. Tout en TBE.
✆ 06 77 62 40 57

19 - AV pulvérisateur Idéal Rhone 1500 l, bon état, matériel graissé. Prix : 6300 euros à débattre.
✆ 06 82 30 38 37

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4403)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4304)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Vends herse étrille Quivogne 3m très bon état, 2000 euros HT et 2 ha de couverture intégrale alu.
✆ 06 22 16 74 96

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends 4 roues complet pour JCB série 8000 avant 600/70R34 arrière 710/70R38 usure 50%.
✆ 06 14 17 63 96

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

38 - Vends barrières d'herbage 5 tubes en 2, 3, 4 et 5 m ; Charrue Huard trisocs avec sécurité boulons ; Pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 m ; Tonne à eau 6500 l ; Nacelle sur 3 points.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends traverses pour clôtures agricoles, en chêne, à Chambéon (42) Dim: 260cm X 23cm X 13cm, 20 euros HT.
✆ 06 82 34 50 49

67 - Cherche vérin double effet (pour 3 points arrière tracteur) diam. 120-150 mm, long. si pos. 1 m extensible 1,3 m et pneu tracteur 12-4- 28 (vigneron)- échelle(3 p)10-11 m. Vends occasion semoir pneum. mono air 4-6 rgs, peseuse ensacheuse 500 g-5 kg av agrafeuse sofagraf - 1 ventilateur (grand) et 1 petit sur roue Law (pr oignon), laveuse asperge 7,5 m et laveuse électron. et éplucheuse asperge. Vds plants de fraise frigo et mottes Mazzoni et griffes asperge hors (67-68), plastique asperge et voile p 19 et plastique à trou pour fraise et légumes, d'estoloneuse - desherbeuse -brosse pr fraise sur buttes plastifiées HEULING. Matériels Hermeler pour asperge.
✆ 06 14 36 28 98
ou 03 88 70 72 74

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES
fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

69 - Vends bétaillère 4,50 m x 2,3 m. Plancher à refaire. Tonne à eau 1500 l.
✆ 04 74 60 14 49

71 - Vends cause cessation, pailleuse SD4E Supertino, très bon état.
✆ 06 75 96 62 45

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (4404)
✆ 06 08 47 76 66

89 - Vend moiss batt New Holland 44, 2 bennes 8T500, 5 T, tractopelle Case 2 ponts, tracteur Someca 615, tracteurs Ford 5000 et 3000, épandeur à fumier 15m3 avec porte arrière et hérisson verticaux, plateau 4 roues basculant, mobil home 8x3, cuve inox 15000 l sur remorque. (4401)
✆ 06 49 73 55 94



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Véhicule

Utilitaire

07 - Opel Vivaro 1.9 l 100 ch 2006 30090 km ct07/26 courroie embrayage ok bon état 3500 eur a deb.
✆ 06 80 27 56 76

23 - Citroen Jumper 2,2HDI 2016 diesel 6vit euromag 3,5m de vitrine 2 frigos froid eutectique 227 653 km 45500 euros.
✆ 06 32 34 93 00

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

66 - Vends camion Renault Midlum 180 10 T de 01/2004 219000 km TBE, 10 palettes 100x120, hayon porte latérale, plancher fer, pneus neufs, CT ok. Prix 15 000 € HT.
✆ 06 15 43 58 53

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne 2ème et 3ème coupe récoltée avec andaineur à tapis + paille.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends foin BR 2025 + regain prairie naturelle rentré bonne condition. Livraison assurée.
✆ 06 16 28 80 56

42 - Vends grosse quantité de foin, BR, stock à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

42 - Vends maïs épis de qualité avec analyse du produit.
✆ 06 08 99 46 88
ou 06 86 17 42 85

58 - Achète noyers (unité), chêne, châtaignier, frêne (mini 25 m3) sur pieds ou abattus.(4301)
✆ 03 86 24 06 60
07 50 95 96 53

74 - Vends foin, paille, luzerne en petite botte mise en paquet de 14. Vends aussi enrubanné.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (3901)
✆ 06 75 39 31 86

Terrain

38 - Recherche à acheter ou à louer prairie clôturée avec eau.
✆ 06 63 45 39 07

70 - Jeune agriculteur recherche terrain agricole a acheter ou a louer ou exploitation agricole (petite ou moyenne).
✆ 06 65 41 39 38

Immobilier

42 - Recherche ferme à reprendre ou ancienne ferme toute surface, votre département ou limitrophe Discrétion assuré
✆ 06 74 47 20 20

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agr mini. - CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17 au 23/10/25 + du 17/12/25 au 03/01/26. Durée : 48 h /sem (du lundi au samedi). Rémunération : 12,40 € (brut) + 10% de précarité + 10 % de CP. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, aliment., entret. et manut. des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grdes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.,54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - Rech. gardien-jardinier pour une propriété dans le mâconnais, compétences mécaniques et en bricolages requises, grand logemt.
✆ 07 49 60 24 82

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

03 - Élevage Lena Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Tebeau RJ, Pacao Ben RRVS, Rafiot PP, Orrex PP. TGS. (4204)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage charolais en IA depuis 45 ans vends 9 taureaux HBC 12/14 mois génotypés dont 5 taureaux à génisses. FN de 105 à 109. ALLAIT de 106 à 116 et AVEL de 109 à 118. Et 4 taureaux à vaches. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent. (4402)
✆ 06 15 28 77 63

42 - Vends 4 genisses pleines par tx vêl facile HBC (cessation), 42720 La Benisson Dieu.
✆ 06 71 99 65 43
ou 06 03 34 35 34

58 - Vends taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC dont vêlage facile. Charetier à Anlezy 58. (4303)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (3704)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 30 mois et 3 de 20 mois ayant sailli. 30 veaux nés à partir d'octobre 2024 : certains vêlage facile, ss cornes, génotypés. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3504)
✆ 06 16 07 54 55

69 - Vends 8 génisses montbéliardes et P. holstein terme juin 26. Origine CL. Vends paille.
✆ 06 50 51 61 13

71 - Vends bons veaux reproducteurs, 1/4 ss cornes, inscription possible HBC, au choix 3 000 €, TGS, liv possible, EARL DUCERT Claude.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends taureaux charolais 18 mois, convient pour croisement.
✆ 06 81 24 85 64

Caprin

26 - Vends 40 chevrettes Saanen et 17 petits Boucs nées en septembre 2025 adhérant Capgénes 1100l/ch à 40TB et 37TP ICC moyen 2,8.
✆ 06 02 11 40 39

Ovin

38 - Vends agneaux et brebis.
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

21 - Vends Poules pondeuses élevées en plein air de 18 mois Pondent à 65 %. Race Babcock. Vente le 12.15.19 et 22 novembre de 9 h à 12 h. Sur réservation par sms au 0680415875. Donner le nombre de poules et jour de retrait. Prévoir caisses ou cartons pour le transport. De 1 à 20 poules 4 € la poule. De 21 à 50 poules 3 € la poule. De 51 à 100 poules 2,50 € la poule. De 101 à 200 poules 1.50€ la poule + de 201 poules 1€ la poule. EARL du Pontot, Ferme du Pontot, 21220 Gevrey Chambertin. (4302)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

07 - Cause décès donne chien mâle non castré 4 ans et demi Border Collie pucé vacciné.
✆ 06 72 85 48 27

38 - Vends chiot 6 mois Bruno du JuraxGascon 2M 2F parent extra chasse N tat Mère 250268743406857.
✆ 06 89 38 52 90

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Des professionnels à votre service
J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR BIO — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

Start'Ère Garage
SAS au capital de 1000 €
Siège social :
1 rue du professeur georges chabot
21600 Longvic
927 838 037 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 15/09/2025, les associés ont décidé de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 15/09/2025, et de nommé, à compter du 15/09/2025, gérant M. CHAFA Jugurtha, demeurant 4 Place Galilée 21000 Dijon.
Modification du RCS de Dijon

AL25020382

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI «RENAUD – BIZOT»
SCI au capital de 80 000 €
Siège social : 2 Rue Riveau
21150 MENETREUX LE PITOIS
539 043 976 RCS DIJON

L'AGE réunie en date du18/10/2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 40 000 € par apports en numéraire.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80 000 €).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120 000 €).
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25020597

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Cuma DU DESERT
Société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable
Siège social : Mairie de Thoisy-le-Desert
21320 POUILLY EN AUXOIS
RCS de Dijon n° 322 043 589 00017
N° agrément : 11715

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/09/2025, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : Mairie de Thoisy-le-Desert – 21320 POUILLY EN AUXOIS
Nouveau siège : EARL CLAIR – 4 Rue de Pouilly – 21320 THOISY-LE-DESERT
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Mr Anthony CLAIR

AL25020611

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL ROCHE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Porté à 190 000 euros
Siège social : 22 Rue de Gilly
21700 NUITS ST GEORGES
839 842 945 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er septembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 180 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000€)Nouvelle mention :Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (190 000 €)
Pour avis, la Gérance.

AL25020619

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MALIGNY

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté municipal du 26 septembre 2025 le maire de Maligny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale.
L'enquête publique se déroulera du Jeudi 30 Octobre 2025 à partir de 9h, au Samedi 29 Novembre 2025 inclus jusqu'à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
A cet effet, Monsieur Philippe Colot, officier de gendarmerie en retraite, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de Maligny, 4 rue du Cimetière - 21 230 MALIGNY :
- le jeudi 30 Octobre 2025 de 14h à 17h
- le jeudi 06 Novembre 2025 de 14h à 17h
- le lundi 10 Novembre 2025 de 9h à 12h
- le vendredi 14 Novembre 2025 de 9h30 à 12h30
- le samedi 29 Novembre 2025 de 9h à 12h.
Monsieur François de la Grange, fonctionnaire du ministère de l'intérieur en retraite, est désigné suppléant commissaire enquêteur sur cette enquête.
Pendant la durée de l'enquête, les dossiers, en versions physique et dématérialisée, sont consultables en mairie et via internet durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://maligny21.fr
Les observations sur la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Maligny, 4 rue du Cimetière - 21 230 MALIGNY ou par voie électronique à l'adresse mail suivante :
cartecommunale.maligny@orange.fr
Des informations pourront être demandées en Mairie de Maligny auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Madame Martine DESBOIS, Maire de la commune.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
Mme DESBOIS Martine
Maire de MALIGNY

AL25020312

Commune de EGUILLY

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal n°009 du 06 octobre 2025, la mairie de Eguilly a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête publique se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à partir de 16h, au samedi 29 novembre 2025 inclus jusqu'à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.A cet effet, Madame Carole VOLPOET, désignée commissaire enquêtrice par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de Eguilly, Village – 21320 EGUILLY :
- Mardi 28 octobre 2025 de 16 h à 19h
- Samedi 29 novembre 2025 de 9h à 12h
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via internet durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/Urbanisme-DUP
Les observations sur la révision allégée n°2 du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mme la Commissaire Enquêtrice, Mairie de Eguilly – Village – 21320 EGUILLY
ou par voie électronique à l'adresse mail suivante :
mairie.eguilly@gmail.com
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie..
Mme Jacqueline BOBILLOT
Adjointe au maire de Eguilly

AL25020409

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Darcey et Gissey-sous-Flavigny
Par arrêté préfectoral n° 1413 du 8 octobre 2025, est organisée du lundi 27 octobre 2025 à 9 h 00 au vendredi 5 décembre 2025 inclus à 17 h 00, soit 34 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de deux permis de construire pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny d'une puissance totale de 47,67 MWc , déposés par la société « UNITe ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairies de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6698
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-6698@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairies de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairies de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le vendredi 5 décembre 2025 avant 17 h 00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-6698@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/6698** pendant toute la durée de l'enquête.
Messieurs Jacques SIMONNOT, François DE LA GRANGE et Pierre ALEXANDRE, désignés en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny :
- **Darcey** :
Lundi 27 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
Mercredi 12 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
Vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
- **Gissey-sous-Flavigny** :
Lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
Mercredi 5 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
Vendredi 5 décembre 2025 de 9h00 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés au représentant du porteur de projet Monsieur Jules ESQUENET – SAS Impulsion Mobile : 06 15 65 17 96
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Darcey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL25020451

Commune d' ARNAY-LE-DUC

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal du 2 octobre 2025 le maire d'Arnay-le-Duc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, par décision du Tribunal Administratif de Dijon n°E25000117/21 en date du 19 septembre 2025, M. Bernard MAGNET a été désigné Commissaire Enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du vendredi 21 novembre 2025 à partir de 9h, au lundi 22 décembre 2025 inclus jusqu'à 16h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le Commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Arnay-le-Duc, 15 Place Bonaventure des Périers 21 230 ARNAY-LE-DUC :
- Le vendredi 21 novembre 2025 de 9h à 12h
- Le mardi 2 décembre 2025 de 13h à 16h
- Le samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h
- Le lundi 22 décembre 2025 de 13h à 16h.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique ou via le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6727/
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de la mairie
www.arnay-le-duc.com
M. Benjamin LEROUX
Maire de Arnay-le-Duc

AL25020531

// DIVERS

SCA 110 BOURGOGNE
Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU
RCS Auxerre 775 567 308

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION ET A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE ORDINAIRE

Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- Pour le Tonnerrois, le lundi 17 novembre 2025 à 9h15, Espace Multiculturel de NITRY
- Pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 18 novembre 2025 à 9h15, à la salle des fêtes de VILLEBLEVIN
- Pour la Puisaye, le mercredi 19 novembre 2025 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.
- Pour le Châtillonnais, le jeudi 20 novembre 2025 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE- Pour l'Auxerrois, le vendredi 21 novembre 2025 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2024
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 4 décembre 2025 dont la convocation est ci-dessous
- Élection des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 4 décembre 2025
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
- Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale plénière ordinaire qui aura lieu le jeudi 4 décembre 2025 à 14H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 6 décembre 2024
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024-2025 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2025
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2024-2025
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Non Coopérateurs
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées, ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration, Walter HURE

AL25020623

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 27/10/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Montmoyen et Moitron : Massif forestier - Urbanisme : RNU
Montmoyen 22 ha 34 a 50 ca 'LES ROCHOTTES' : B-0477—0478—0479
Moitron 63 ha 65 a 50 ca 'LES CHAMPS DE GRAND BOIS' : A-0004 - 'LA CENSIVE' : A-0026—0027—0028
Dossier Rouvres-en-Plaine et Tart : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
Rouvres-en-Plaine 8 ha 00 a 00 ca 'LA LIOTE' : ZH-0038 - 'FIN LASSU' : ZN-0065
Tart 2 ha 07 a 50 ca 'LA REPE' : ZK-0001
Bouix : Vignes en AOC Régionale, terres à vignes, terres, landes, bois - Urbanisme : Zone A du PLU 2 ha 73 a 55 ca 'DERRIERE LE FOUR' : D-0357 - 'EN BROISSEAU' : D-0419—1202 - 'EN BARRAUD' : ZL-0062 - 'EN COURBAN' : ZM-0048—0049 - 'L ALOUETTE' : ZN-0021 - 'EN MANNA' : ZN-0069 - 'AUX TREILLES' : ZN-0111—0112
Noiron-sur-Seine : Vignes en AOC Régionale - Urbanisme : RNU 2 ha 01 a 21 ca 'EN MATROT OUEST' : ZD-0001—0002—0003
Molesme : Vignes en AOC Régionale - Une tour antigel est implantée sur la parcelle ZN 17 - Urbanisme : RNU 2 ha 53 a 73 ca 'DERRIERE LA GRANDE COTE' : E-0250—0251 - 'LES VIGNES JULIAN' : ZN-0017—0018—0019—0020 - 'LA GRANDE COTE' : ZZ-0131—0132
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020643

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE RELAIS DES HOSPICES
Société par actions simplifiée
(associé unique)
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4, Rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 899 129 597

Par décision du 30 juin 2024, la société GASTRODEV, Société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros, dont le siège social est 4, Rue Henri Cyrot 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON 851 972 588 a, en sa qualité d'associée unique de la société LE RELAIS DES HOSPICES, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LE RELAIS DES HOSPICES au profit de la société GASTRODEV, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON, Cité judiciaire - 13 boulevard Georges Clémenceau 21000 Dijon.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020317

NON DISSOLUTION

COSTAUDIT
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 9 rue Bordot
21000 DIJON
819 307 133 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 30/09/2025, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

AL25020625

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/10/2025, il a été constitué une SPFPL SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :SPFPL DE CHIRURGIEN DENTISTE MAXIME BUGNON
Objet social : Conformément à l'article 110 de l'Ordonnance n° 2023-77 du 8 février2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées : - La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice de la profession chirurgien-dentiste ;- Toutes activités accessoires en relation directe avec cet objet et destinées exclusivement aux sociétés ou au groupement dont elle détient des participations ;- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit,juridique, économique et financière se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Dans ce cadre, elle peut notamment procéder à l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participation, instruments financiers et titres de placements,et particulièrement de toutes valeurs mobilières et comptes-titres.
Siège social :42 Avenue Victor Hugo 21000 Dijon.
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Président : M. BUGNON Maxime, demeurant 42 Avenue Victor Hugo 21000 Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Chaque action donne droit à une voix.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25020422

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 06/10/2025, il a été constitué une SCI dénommée: Yvempire
Objet:l'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital: 1 000 € (numéraire 1 000 € et nature 0 €)
Siège social: 6 impasse des Boussenots 21800 QUETIGNY
Durée: 99 ans
Gérance: Madame Harmony BOUILLON épouse MONTANT dt 53 rue Général Fauconnet 21000 DIJON et Monsieur Julien MONTANT dt 53 rue Général Fauconnet 21000 DIJON
Cession de parts sociales :les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers est soumise à agrément au 3/4 des votes
Immatriculation au RCS de DIJON

AL25020424

MNC
Notaires
17 rue des dôdanes
71503 LOUHANS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me **Nathalie JACQUET,** notaire, au sein de la SELAS «MACHEREY NOTAIRE et CONSEIL», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LOUHANS (Saône et Loire), 17, rue des Dôdanes, le 20/10/2025, a été constituée une SCI dont les caractéristiques sont :
OBJET : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
DENOMINATION : **SCI DE LA RIGOLE**.
SIEGE SOCIAL: **ROUVRES-SOUS-MEILLY (21320), 1 rue de la Rigole.**
DUREE : **99** ans
CAPITAL SOCIAL : 1.200 € (apports en numéraire)
toutes les cessions de parts et contrairement aux dispositions de l'article 1861 alinéa 2 du Code civil, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires qui n'est pas ou ne sont pas les associés originaires aux présentes, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
CO-GERANTS : **Pauline NOLY** demeurant **à DIJON (21000) 4, rue Joliet** et Manon LECLERC demeurant à DIJON (21000) 7, rue Charles le Téméraire.
La société sera immatriculée au RNE et au RCS de DIJON
Pour avis
Le notaire.

AL25020602

AVIS DE CONSTITUTION

SCI METREAU LOCATION
Par ASSP en date à CHAIGNAY du 01/10/2025, il a été constitué : Forme : SCI.
Dénomination : METREAU LOCATION. Siège : 13, rue de la Ruellotte - 21120 CHAIGNAY.
Objet : acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains ; obtention de crédits, prêts ou facilités de caisse. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Axel METREAU demeurant 13, rue de la Ruellotte, 21120 CHAIGNAY.
Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social.
Immatriculation : RCS DIJON.

AL25020603

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

BCE
Société civile
au capital de 99 397 euros
Siège social : 25 rue Croquant
58200 SAINT-PERE
420007742 RCS NEVERS

Suivant délibération en date du 24/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire,statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination sociale, le siège social, la durée et le capital social de la Société demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet : Holding : la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières,droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ; la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre ; la production et la vente d'énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne ou l'énergie solaire, notamment à partir de panneaux photovoltaïques.
Président : Monsieur Emmanuel COUET, demeurant à SAINT PERE (58200), 27rue Croquant.
Directeur Général : Madame Claire COUET, demeurant à SAINT PERE (58200) 27 rue Croquant
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,La Gérance.

AL25020582

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALBERTGROOP LE PERRAY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 54, rue François Mitterrand
58 000 NEVERS
917 876 401 RCS NEVERS

Le 11/07/2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 57, rue de Chartres 78610 Le-Perray-en-Yvelines.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.
Pour avis.

AL25020604

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DU CAPITAL

PABIOT JEROME
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros porté à 695 833 euros
Siège social : 9 Rue de la Treille, Les Loges, 58150 POUILLY SUR LOIRE
RCS NEVERS 989 775 010
Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 5 septembre 2025 que le capital social a été augmenté de 695 733 euros par voie d'apport en nature.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent euros (100 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-trois euros (695 833 euros).
POUR AVIS. Le Président

AL25020608

CHANGEMENT DE GÉRANT

SELARL PHARMACIE LAROCHE
Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 €
Siège social :
49 avenue du Général d'Espeuilles
58360 Saint Honoré les Bains
828 154 930 au RCS de Nevers

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique gérant du 1er avril 2025.
Madame Viviane LAROCHE, 49 avenue du Général d'Espeuilles 58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS, a été nommée cogérante à compter du 1er avril 2025.
Mention sera faite au RCS : Nevers
Pour avis,

AL25020616

MODIFICATIONS MULTIPLES

CONCIERGERIE SERVICE & PRESTIGE
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 18 rue Achille Millien
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
992 128 389 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23.10.2025 a décidé à l'unanimité, avec effet ce jour de transférer le siège social du 18 rue Achille Millien - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE au 2 Ter rue Gabriel Valette - 58000 NEVERS, et de modifier en conséquence les statuts.
Aux termes des décisions de cette AGE, il résulte également que Monsieur François EL FASSIH, demeurant 2 Ter rue Gabriel Valette - NEVERS, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Abdo MOUNIR, démissionnaire.
En conséquence de cette nomination, Monsieur François EL FASSIH a démissionné de son poste de directeur général sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Pour avis,Le Président.

AL25020621

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DE LA GRANDE VENTE
MONTBRACON
58120 DOMMARTIN
323 515 791 RCS NEVERS

Par délibération de l'AGE du 09 octobre 2025 et à la suite du décès de Mme Michel de CHAMPS de SAINT LEGER, l'assemblée générale a nommé à l'unanimité, M Eric de CHAMPS de SAINT LEGER gérant du Groupement Forestier de la Grande Vente.
Le siège social n'est pas transféré et reste à « Montbracon » 58120 DOMMARTIN.

AL25020648

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
A capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Assemblées de Sections et Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle 2025

Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :

- Lecture à titre d'information
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- des comptes et du bilan au 30 juin 2025
- Discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle
- Désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.

Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :

- Champagne Berrichonne, Mardi 18 novembre 2025 à 9h30 – Centre de congrès Champs Elysées – Boulevard Roosevelt – 36100 Issoudun
- Grand Ouest Jeudi 20 novembre 2025 à 9h30 – La Guillonnière – 3 rue Jules Berthonneau – 41000 Villebarou
- Boischaut-Berry-Bocage, Mardi 25 novembre 2025 à 10h00 – Pyramide des métiers d'arts – rue des Orpailleurs – 18200 St-Amand-Montrond
- Eurélienne, Jeudi 27 novembre 2025 à 9h30 – Amazone – 1 giratoire Amazone – 28700 Auneau
- Loire-Nivernais,Mardi 2 décembre 2025 à 9h30 – Casino de Pougues-les-Eaux – 1315 Av. de Paris – 58320 Pougues-les-Eaux
- Seine-Loire, Jeudi 4 décembre 2025 à 9h30 – Novotel – 145 Av. de Verdun – 45800 St-Jean-de-Braye

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :

Mardi 9 décembre 2025 à 9h00 CO'Met – Rue du Président Robert Schuman – Orléans (45)

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2025
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2025
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat au 30.06.2025
- Variation du capital
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Budget formation
- Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions
- Mandats d'Administrateurs
- Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
- Pouvoirs en vue des formalités

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2025, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis, Le Président.

AL25020590

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures du 24/10/25

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de Luthenay-Uxeloup (58) 62 ha 69 a 72 ca 'LES HAIES' : A-0025 - 'LES BROSSES' : A-0027 - 'LA CHAUME' : A-0030 - 'CHAUME AUX POIDS' : A-0033 - 'CHAMP DE BALAIS' : A-0040 - 'L AIXANCE' : A-0041 - 'LE GRAND CHAMP' : A-0042 - 'LE GRAND PRE' : A-0101 - 'LE GRAVAT' : A-0102—0103 - 'PRE DU MILIEU' : A-0104 - 'PETIT PRE DE LA SERRE' : A-0107 - 'DOMAINE DU TILLEUL' : A-0149—0151-0152-1002-1003 - 'CHAMP COLOMBIER' : A-1004—1005 - 'LES SENAUX' : A-0376 - 'LA BRUYERE' : A-0146—0147

Cmne de Onlay (58) 25 ha 46 a 35 ca 'LES CHETIFS GARAS' : A-0012—0015 - 'CHAMPS DES JONCS' : A-0068—0069—0070—0072—0076—0083—0084—0085 - 'LES PROLOTS' : A-0161—0162—0177—0178 - 'LES GRANDS CHAMPS' : A-0186 - 'LES GARAS' : A-0038 - 'CHAMP DES PIERRES' : D-0310—0311—0312—0313 ET PAR EXTENSION Cmne de Préporché (58) 3 ha 08 a 00 ca 'CAMPAGNE DE MONTJAVET' : ZH-0014—0019

Cmne de Larochemillay (58) 20 ha 68 a 42 ca 'MACHEFER' : B-0055—0056—0057-0058-0059-0060—0064—0065—0066—0067—0069—0070—0071—0072—0074—0076 - 'BOISDE REATE' : B-0640 - 'LE GRAND CHAMP' : B-0078 - '0005 RTE DE POIL' : B-0068 - 'GRAND PRE DE MACHEFER' : B-0052—0054—0826—0827

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020631

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 23 décembre 2009.
Mme Gisèle PIVERT veuve GACOUGNOLLE, dt à NEVERS (58) 61 petite rue des Sablons, née à NEVERS (58) le 15 février 1935, veuve de Mr GACOUGNOLLE Michel, décédée à NEVERS (58) le 1er mai 2025.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET, notaire à FOURCHAMBAULT, le 1er juillet 2025, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judicaire de NEVERS, le 3 juillet 2025.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans le mois qui suit le dépôt au Greffe dudit testament.

AL25020627

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

ENVOI EN POSSESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 octobre 2023,
Monsieur Alain CARRÉ, en son vivant retraité, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 96 rue du Maréchal Leclerc, EHPAD du Centre Hospitalier.
Né à PARIS 13ÈME (75013), le 11 mars 1948.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) (FRANCE), le 6 juin2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17rue Saint Claude, le 15 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520), référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Le notaire.

AL25020632

PRÉFET DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Création d'une liaison souterraine de 63 kV entre le poste électrique privé de Dirol du parc photovoltaïque Le Bouillon de la société Nièvre Agrisolaire et le poste électrique RTE de Vignol sur les communes de Dirol et Vignol

Le Centre de Développement et d'Ingénierie de Nancy de la société RTE (Réseau de Transport d'Électricité) situé, 8 rue de Versigny 54600 VILLERS-LES-NANCY, a en charge le raccordement électrique du parc photovoltaïque Agrisolaire Le Bouillon de la société NIEVRE-AGRISOLAIRE situé sur les communes de Germenay et de Dirol.
Telle que définie aux articles L. 122-1-1 et L. 123-19, R.123-461 et R.123-46-2 du code de l'environnement et en vertu des articles L. 323-3 et suivants et R. 323-5 du code de l'énergie, une participation du public par voie électronique est organisée sur l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine de 63 000 volts entre le poste électrique privé de Dirol du parc photovoltaïque Agrisolaire Le Bouillon de la société Nièvre Agrisolaire et le poste électrique RTE de Vignol sur les communes de Dirol et Vignol.
Le préfet de la Nièvre pourra prendre, à l'issue de l'ensemble de la procédure, un arrêté déclarant ce projet d'utilité publique.
Cette participation du public par voie électronique se tiendra du :
20 novembre 2025 à 00h00 au 19 décembre 2025 à 23h59 (30 jours)
Dans le cadre de la demande d'utilité publique, en application de l'article R. 323-5 du code de l'énergie, RTE a actualisé l'étude d'impact initiale du client NIEVRE-AGRISOLAIRE. Un constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale a été émis le 22 octobre 2025.
À cet effet, le dossier requis au titre de l'article L. 123-19 II du code de l'environnement, comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, et accompagné d'un mémoire descriptif et d'une carte au 1/25000e, sera :
- Publié sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, rubrique consultation du public : **https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-2025-a10980.html**
- Mis à disposition du public sur support papier dans les mairies de Dirol et de Vignol, aux horaires d'ouvertures habituels, conformément à l'article L.323-3 du code de l'énergie.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période :
- Sur le registre électronique (site Internet de la DREAL)
- Sur les registres papiers dans les mairies de Dirol et de Vignol
- Par voie postale : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 5 voie Gisèle Halimi, BP 31269 - 25005 BESANÇON cedex.

Ces observations devront parvenir à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté au plus tard le 19 décembre 2025.
Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation au public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

AL 25020652

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

G.A.E.C. MOURON FRERES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 204.830,50 Euros
Siège social : Dompierre Sur Héry
58420 BEAULIEU
RCS NEVERS n°388 188 252

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2025,les associés ont décidé à effet du 30 septembre 2025 :
- d'autoriser Monsieur François MOURON et Monsieur Jean-Charles MOURON à démissionner de leurs fonctions de gérant,
- la dissolution anticipée de la société

Sont nommés liquidateurs Monsieur François MOURON et Monsieur Jean-Charles MOURON, demeurant à BEAULIEU (Nièvre, 58420), Dompierre Sur Héry.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à BEAULIEU (Nièvre, 58420), Dompierre Sur Héry.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL25020557

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PG FINANCES CONSEILS

SAS au capital variable de 11.434€
Siège social : 8 route de la Coudrot, Marnay
58230 ALLIGNY EN MORVAN
RCS 404 718 686 NEVERS

L'AGE du 15/10/2025 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/10/2025, nommé liquidateur M GUENEAU Pierre, 8 route de la Coudrot, Marnay 58230 ALLIGNY EN MORVAN et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de NEVERS

AL25020572

DISSOLUTION

GALVAING

SCI en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège Social : 20, Boulevard du Docteur Galvaing
58300 DECIZE
911 465 706 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/08/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Alex MOUTURAT dt à LONDRES (Royaume-Uni) – Flat 43, 29 Macaulay Road, SW4 0QP et Mme Evelyne CAMPANA dt à DECIZE (58) – 20, Bd du Dr Galvaing ont été nommés comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Les Liquidateurs.

AL25020609

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale des décisions de la collectivité des associés du 15/9/2025, les associés de la SCI DE LA CHAPELLE ENGLAS, au capital de 1.000 euros, ayant son siège à MYENNES (58440) 44route de Saint-Amand, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°491613253, ayant pour liquidateur :
Monsieur Gérard GIRARD, demeurant à MYENNES (nièvre) 44 rue de Saint Amand, se sont réunis.
Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à l'établissement de compte de liquidation, compte tenu du patrimoine de la société.La liquidation a été déclarée clôturée.
Le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation sera conformément à la loi,déposé au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS, Le liquidateur.

AL25020629

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 Mai 2025, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DES MARAICHERS NIVERNAIS » dont le siège social est sis 25 Boulevard Léon Blum – 58000 NEVERS.
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le Président

AL25020613

B² INVEST
SCS au capital de 1 000€
Siège social : 15 Chemin du Magny
58180 MARZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 22/10/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société en commandite simple
Dénomination sociale : B² INVEST
Siège social : 15 Chemin du Magny - 58180 MARZY
Objet social : Création, acquisition par tous moyens, cession, détention, exploitation,-gestion, prise ou mise en location meublée, aménagée et équipée, ou bien location nue,de tous biens immobiliers, de tous fonds de commerce et toutes prises de participations dans tous domaines d'activité. Obtention de tous concours financiers nécessaires à la réalisation de l'objet social. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Gestion de tous capitaux propres dont elle pourrait disposer, placement de capitaux sous toute forme, y compris souscription et acquisition de toute action, obligation, part sociale et toute opération financière mobilière ou immobilière. Acquisition, propriété et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés,de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement. Cession des valeurs mobilières et participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000€
Gérants et associés commandités : M. Fabrice BEYEN et Mme Laurence BEYEN demeurant 15 Chemin du Magny - 58180 MARZY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, La gérance.

AL25020615

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24 octobre 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée : GARAGE GALIMARD au capital de 1.000 euros et dont le siège social est situé 17, rue des Grands Jardins - 58640 Varennes-Vauzelles.
Objet social : l'entretien, la réparation, le diagnostic, la révision et le contrôle de tous types de véhicules terrestres à moteur ; la mécanique générale automobile, la carrosserie, la peinture, le remplacement de pièces, le montage et l'équilibrage de pneumatiques ; lavente, l'achat, la location, de véhicules neufs ou d'occasion, de pièces détachées,d'accessoires automobiles ; la vente de lubrifiants, Président : M. Cyril GALIMARD,demeurant 21 rue du Champ Martin – 58660 Coulanges-Les-Nevers.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses Actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : les transmissions d'actions s'effectuent librement tant que la société demeure unipersonnelle, si la société devient pluripersonnelle, les cessions d'actions entre associés sont libres et les cessions à des tiers sont soumises à agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25020633

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24.10.2025, il a été constitué une société civile immobilière dénommée : GALZAL au capital de 1.000 euros en numéraire dont le siège social est situé 21, rue du Champ Martin - 58660 Coulanges-lès-Nevers.
Objet social : acquisition de tous types de biens immobiliers et droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit ; administration, gestion et exploitation des immeubles ou droits immobiliers détenus, notamment par le biais de la location, au profit de particuliers,professionnels ou commerçants ; réalisation de tous travaux de construction, rénovation,aménagement, transformation ou amélioration des immeubles en vue de leur mise en valeur ou de leur exploitation ; vente de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société à titre exceptionnel
Gérance : Monsieur Cyril GALIMARD et Madame Catherine ZALIVADNI, demeurant ensemble 21 rue du Champ Martin 58660COULANGES LES NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25020634

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS dénommée LA BELLE BOSSE au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers.
Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS.
Le gérant est Monsieur David FOURNIER demeurant 46 rue Molière – 58000 NEVERS.
Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL25020645

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EQUIT'SENS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 Rue des Grahuches
ZAC des Vauguillettes
89100 SENS
920 318 284 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social situé 175 avenue de Senigallia 89100 SENS au 18 Rue des Grahuches ZAC des Vauguillettes 89100 SENS à compter du 1er octobre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente.

AL25020589

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATION DU CAPITAL

LA BELLA VITA

SARL au capital social de 4 500 Euros
Siège social :10 quai de la république
89000 AUXERRE
840 842 207 RCS AUXERRE

Le 08/09/2025 , l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital par rachat de 150 parts, pour le ramener de 4 500 à 3 000 euros, sous la condition suspensive d'absence d'opposition.
Le délai d'opposition ouvert aux créanciers est de 30 jours à compter du dépôt au greffe.
Pour avis.

AL25020598

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL 2 M ELEC

Société à responsabilité limitée 2 M ELEC
au capital de 3 000 euros
Siège social sis 7 route de Lyon
89460 DEUX RIVIERES
RCS AUXERRE 907 569 404

- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social primitivement fixé à Cravant (89460), 7 route de Lyon, à Vermenton (89270), 1 chemin de Grenetiot, à compter du 1er novembre prochain.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.
Pour avis

AL25020607

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC DU MORVAN

GAEC au capital de 144 000 €
Siège social :
1 hameau de Villarnoux
89630 BUSSIÈRES
815 335 542 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 octobre 2025, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de137 400 €, le portant ainsi à 281 400 €.
Pour avis, la gérance.

AL25020605

MODIFICATION DU CAPITAL

LA BELLA VITA

SARL au capital social de 4 500 Euros
Siège social : 10 quai de la république
89000 AUXERRE
840 842 207 RCS AUXERRE

Le 21/10/2025 la gérance a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 4 500 à 3 000 euros en date du 20/10/2025.
Pour avis.

AL25020612

CESSION DE PARTS SOCIALES

ROYAL PIZZA

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 111 rue de Bruxelles
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
RCS 903 102 093 AUXERRE

Le Président, en date du 01/01/2025, a statué sur la vente totale des 500 parts de Mr Sakhizada Amin à Mme Boussader Fatima et l'a nommé Directrice Générale.
Mention au RCS de Auxerre.

AL25020622

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS ADVENTEX

Forme : SAS
Au capital de 1968 euros
Siège social : 18 Rue Anatole France
89100 SENS
447565342 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 17 octobre2025, l'associé unique a décidé à compter du 17octobre 2025 d'étendre l'objet social aux activités de : La société a pour objet, tant en FRANCE qu'à l'étranger :
La gestion, l'acquisition, la détention, la souscription, la cession et la prise de participation,-directe ou indirecte, dans toutes sociétés,entreprises ou groupements, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration et la gestion de ces participations
La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,titres de sociétés, instruments financiers,placements collectifs, obligations, bons, parts sociales, ainsi que toutes opérations sur produits dérivés, contrats financiers ou instruments assimilés, y compris numériques
L'investissement, la détention et la gestion d'actifs numériques et de crypto-actifs au sens de l'article L.54-10-1 du Code monétaire et financier,notamment l'achat, la conservation, l'échange, la cession et la valorisation de tels actifs, ainsi que laparticipation à tout protocole ou résea udécentralisé (staking, mining, lending, etc.) à titre accessoire et pour compte propre
L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la construction, la transformation, la rénovation,l'administration, la location, la gestion et la cession de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, détenus en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, pour son compte ou celui de tiers
A titre accessoire, la création, l'achat, la fabrication, l'importation, l'exportation, la transformation, la commercialisation, la vente, la distribution et la représentation de tous produits,biens ou services, de quelque nature qu'ils soient,qu'ils soient matériels, immatériels, physiques ou numériques, destinés tant aux particuliers qu'aux professionnels, dans tous secteurs d'activité,notamment mais sans limitation : la décoration, les accessoires de mode, le design, l'équipement de la maison, les biens de consommation courante,les produits technologiques, alimentaires, culturels ou de loisirs.
La Société pourra également assurer toutes prestations de conseil, d'intermédiation, de formation, de conception ou de services associés relatifs à ces produits et activités
et accessoirement la création, importation, vente de tous produits relatifs à la décoration de la maison, ainsi que des accessoires de mode ;Plus généralement, toutes opérations industrielles,commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25020628

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES 3 LACS

Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 16 Ville Perdue
89130 LEUGNY
840 842 058 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 16 VillePerdue 89130 LEUGNY au 40 Rue des Vergers – CHEVIGNY – 89480 ETAIS LA SAUVIN, à effet rétroactif du 1er juillet 2025.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance.

AL25020640

MODIFICATIONS MULTIPLES

ACQUA

Forme : EURL
Siège social : 12 Avenue de la gare
89330 SAINT JULIEN-DU-SAULT.
SIREN : 951 627 793 RCS Sens

Aux termes d'une décision du 20/10/2025,l'associé unique a décidé, à compter du20/10/2025, de transférer le siège social à 32 Rue de Valprofonde, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
Au terme de la même décision, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social en le portant de 1000 euros à 10000 euros.
Mentions seront portées au RCS Sens.

AL25020641

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 09 décembre 2025 à 11H00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à BELLECHAUME (89210)
14 rue du Professeur Ramon
de **153 m² environ** (hors Loi Carrez),sur sous-sol total, de **3 pièces**, cuisine ouverte, salle d'eau et w.-c.
avec **Véranda – Terrasse – Jardin.**
Sur un terrain de 13 a 94 ca
Le bien est occupé au 20 août 2025, à la connaissance du poursuivant.
MISE A PRIX : 33.000 Euros (outre les charges)
Avec faculté de baisse, en cas de carence d'enchère, d'un quart.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01089, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH -GODARD, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.**
Sur www.avoventes.fr
VISITE sur place le Lundi 1er décembre 2025 de 09 H 00 à 10H00.

AL25020642

// DIVERS

ynovae TERRE D'INSPIRATION

Société Coopérative Agricole
A capital variable
Siège social : 3 allée de Passy
89510 VERON
RCS SENS 775 718 463

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la Coopérative YNOVAE sont convoqués en Assemblées de Section afin d'élire des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Calendrier des Assemblées de Section 2025 :

- Pour la ZONE NORD, le mercredi 26 novembre 2025 à 9h00, salle des fêtes de VILLEPERROT – 1, rue Abreuvoir – 89140 VILLEPERROT
- Pour la ZONE EST, le jeudi 27 novembre 2025 à 9h00, salle culturelle de GERMIGNY – 37, 39 route de Tonnerre – 89600 GERMIGNY
- Pour la ZONE OUEST, le vendredi 28 novembre 2025 à 9h00, salle des fêtes de CHAMPVALLON – 54, rue Montegros – 89710 CHAMPVALLON

Ordre du jour des Assemblées de Section :
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2024
Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du mardi 16 décembre 2025 dont la convocation est ci-dessous
Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du mardi 16 décembre 2025
Questions diverses.

CONVOCATION A L' ASSEMBLÉE GENERALE PLÉNIÈRE ORDINAIRE

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu le mardi 16

ANNONCES LÉGALES

décembre à 13h30 au Cinéma Confluences, Place Jean-Pierre Pincemin, 89100 SENS.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 13 décembre 2024
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024-2025 et sur la gestion du Groupe YNOVAE.
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2025
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2024-2025
- Affectation des réserves obligatoires
- Affectation de l'excédent net répartissable
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social : des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Laurent PONCET

AL25020559

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole
A capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Assemblées de Sections et Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle 2025

Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- Lecture à titre d'information
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- des comptes et du bilan au 30 juin 2025
- Discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle
- Désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.

Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
- Champagne Berrichonne, Mardi 18 novembre 2025 à 9h30 – Centre de congrès Champs Elysées – Boulevard Roosevelt – 36100 Issoudun
- Grand Ouest Jeudi 20 novembre 2025 à 9h30 – La Guillonnière – 3 rue Jules Berthonneau – 41000 Villebarou
- Boischaut-Berry-Bocage, Mardi 25 novembre 2025 à 10h00 – Pyramide des métiers d'arts – rue des Orpailleurs – 18200 St-Amand-Montrond
- Eurélienne, Jeudi 27 novembre 2025 à 9h30 – Amazone – 1 giratoire Amazone – 28700 Auneau
- Loire-Nivernais,Mardi 2 décembre 2025 à 9h30 – Casino de Pougues-les-Eaux – 1315 Av. de Paris – 58320 Pougues-les-Eaux
- Seine-Loire, Jeudi 4 décembre 2025 à 9h30 – Novotel – 145 Av. de Verdun – 45800 St-Jean-de-Braye

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Mardi 9 décembre 2025 à 9h00 CO'Met – Rue du Président Robert Schuman – Orléans (45)

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024/2025
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2025
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2025
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat au 30.06.2025
- Variation du capital
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Budget formation
- Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions
- Mandats d'Administrateurs
- Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
- Pouvoirs en vue des formalités

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2025, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis, Le Président.

AL25020591

SCA 110 BOURGOGNE
Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU
RCS Auxerre 775 567 308

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION ET A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE ORDINAIRE

Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- Pour le Tonnerrois, le lundi 17 novembre 2025 à 9h15, Espace Multiculturel de NITRY
- Pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 18 novembre 2025 à 9h15, à la salle des fêtes de VILLEBLEVIN
- Pour la Puisaye, le mercredi 19 novembre 2025 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.
- Pour le Châtillonnais, le jeudi 20 novembre 2025 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE- Pour l'Auxerrois, le vendredi 21 novembre 2025 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2024
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 4 décembre 2025 dont la convocation est ci-dessous
- Élection des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) de l'Assemblée Générale plénière ordinaire du jeudi 4 décembre 2025
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
- Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale plénière ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale plénière ordinaire qui aura lieu le jeudi 4 décembre 2025 à 14H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 6 décembre 2024
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024-2025 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2025
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2024-2025
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Non Coopérateurs
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées, ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration, Walter HURE

AL25020624

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Marseille en date du 08/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique EURL LAETITIA GEOFFROY 24 rue de Seignelay 89470 Monéteau (enseignement de la conduite), RCS MARSEILLE 894.355.072. Liquidateur judiciaire : la SCP J.P. Louis & A. Lageat prise en la personne de Me J.P. Louis, 30, Rue Cours Lieutaud 13001 Marseille.

AL25020610

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, CRPCEN 89005, le 23 octobre 2025,
a été effectué un aménagement de régime matrimonial avec apport à la communauté, entre :
Monsieur Alain François Pierre TEISSEYRE, médecin, et Madame Valérie Florence LANOUE, infirmière, demeurant ensemble à CEZY (89410) 11 rue des Petits Prés, mariés à la mairie de CEZY (89410) le 2 juillet 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Monsieur est né à LES CAMMAZES (81540) le 22 décembre 1950,
Madame est née à HERY (89550) le 12 septembre 1965.
D'un bien sis à CEZY (YONNE) 89410, 11 rue des Petits Prés, cadastrés AM n°s 369 et 370.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020630

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LEMOM

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 rue Notre Dame la d'Hors
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 6 rue Notre Dame la d'Hors
89000 AUXERRE
897 436 671 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 08 Octobre 2025, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Madame Constance BROSSE, demeurant 6 rue Notre Dame la d'Hors 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis,Le Liquidateur

AL25020585

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

F.B. CONSEIL

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
29 rue de l'Église Saint Martin,
89130 LEUGNY
Siège de liquidation :
74 Avenue Jean-Jacques Rousseau
78800 HOUILLES
424 543 601 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 10 septembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur François BRICE, demeurant 74 Avenue Jean-Jacques Rousseau 78800 HOUILLES, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 74 Avenue Jean-Jacques Rousseau 78800 HOUILLES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25020599

NON DISSOLUTION

AU PORCHE VAUBAN

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10-12 Rue Vauban
POUILLY,
89450 FONTENAY PRES VEZELAY
815266358 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020614

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CANECA SCEA

Société en liquidation
S.C.E.A. au capital de 100 000 €
Siège social : 7 rue Jules Rimet
MIGENNES (Yonne)
R.C.S. : SENS 877 485 342

L'A.G.E. du 30 septembre 2025 de la société, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2025.
Dépôt légal : RCS SENS
LE LIQUIDATEUR

AL25020620

// CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLIERS ST BENOIT du 27/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : HOLDING ROMAGNY
Siège social : 3 Chemin du Parc, 89130 VILLIERS ST BENOIT
Objet social : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 000 euros
Gérance : Monsieur Yann ROMAGNY, demeurant 3 Chemin du Parc 89130 VILLIERS ST BENOIT,assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25020644

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

CHRONIQUE JURIDIQUE

Exonération de TFNB : une aide à l'exploitant

Une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est appliquée sur les terres agricoles. Son taux passe cette année à 30 %.

Comme par le passé, cet avantage fiscal doit revenir in fine à l'exploitant fermier. C'est comme ça et pour ça que le législateur l'a institué. Mais comme les taxes foncières sont appelées auprès des propriétaires, le mécanisme peut vite apparaitre comme une usine à gaz. Il n'y a pourtant pas lieu de paniquer, mais de se concentrer un peu.
Pour parvenir au résultat recherché, c'est-à-dire savoir quelle somme doit être exactement retranchée du fermage ou y être ajoutée, il faut partir de la base des taxes, à savoir le revenu cadastral. C'est lui qui, pour les parts communale et intercommunale de taxes, est amputé de 30 % de sa valeur. En appliquant les taux (communal et intercommunal) sur cette base réduite, on obtient les taxes dues et payées par le propriétaire.
L'opération continue par la lecture de l'article L 415-3 du code rural. Cet article indique d'abord que lorsque le pourcentage des taxes foncières mis à la charge du preneur par le bail est supérieur à30 %», le preneur rembourse au bailleur une fraction de la taxe foncière sur les propriétés non bâties égale à la différence de ces deux pourcentages multipliée par 1,43. Il indique ensuite que lorsque le pourcentage des taxes foncières mis à la charge du preneur est inférieur à 30 %, le bailleur déduit du montant du fermage dû par le preneur une somme déterminée en appliquant au montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties un taux égal à la différence entre ces deux pourcentages multipliée par 1,43.
Deux exemples vont clôturer l'explication.
Si le fermier s'acquitte contractuellement de 20% des parts communale et intercommunale, et si ces taxes sont par exemple de 100 euros, le propriétaire déduira du fermage 14,30 euros (100 x (20 – 30) x 1,43).
Dans une situation similaire, mais si le fermier s'acquitte contractuellement de 50 % de ces taxes, il devra rembourser au propriétaire 28,60 euros qui s'ajouteront au fermage (100 x (50 – 30) x 1,43).
En fait, le mécanisme est mathématiquement le même qu'avant. La différence tient au fait que le taux est passé de 20 à 30 %. Tous les baux qui prévoient 20 % de remboursement doivent maintenant s'aligner sur le mécanisme, alors que jusque-là, ils en étaient dispensés.
Le reste de la méthode de calcul des fermages et charges annexes demeure inchangée.

P Gaignet

Un salarié licencié pour une inaptitude consécutive à un accident de trajet ne peut pas bénéficier des indemnités spécifiques de rupture dues en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Inaptitude consécutive à un accident de trajet
Lorsqu'un salarié est déclaré inapte par le médecin du travail, **l'employeur a généralement l'obligation de rechercher un reclassement sur un poste adapté à son état de santé.** Si ce reclassement s'avère impossible, l'employeur sera contraint de procéder à son licenciement pour inaptitude.
Ce licenciement prend effet dès sa notification au salarié, sans période de préavis, et ouvre droit à une indemnité de licenciement.
Inaptitude d'origine professionnelle : un régime spécial
Il arrive que l'inaptitude du salarié soit consécutive à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Dans ce cas, le licenciement prend toujours effet dès sa notification au salarié mais le salarié perçoit une indemnisation correspondant à la valeur du préavis. En outre, le salarié ne perçoit pas l'indemnité de licenciement classique mais une indemnité spéciale de licenciement égale au double de l'indemnité légale de licenciement. Les conséquences financières d'un licenciement consécutif à un accident du travail ou une maladie professionnelle sont donc beaucoup plus lourdes pour l'employeur.
Le cas particulier de l'accident de trajet
Un accident de trajet est un accident survenu entre le domicile et le lieu de travail, ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel.
Bien qu'il soit reconnu et indemnisé par la Sécurité sociale au titre des risques professionnels, c'est-à-dire indemnisé comme un accident de travail, l'accident de trajet ne donne pas droit aux mêmes protections qu'un accident du travail en matière de droit du travail. La Cour de cassation l'a rappelé dans un arrêt du 24 septembre 2025 : un salarié licencié pour inaptitude suite à un accident de trajet ne peut pas prétendre à l'indemnité spéciale de licenciement ni à l'indemnité égale au montant de l'indemnité compensatrice de préavis. Il n'a droit qu'à l'indemnité légale de licenciement, comme en cas de maladie non professionnelle.

Magali Ravon-Soulard

LOISIRS

// TOURISME

58

Trois jours de balade nivernaise en vélo

L'association Loire Itinérances propose, à travers Loire en Vie, des séjours qui mêlent découverte et balades en vélo. Une nouvelle offre, qui concerne la Nièvre, vient de sortir.

Loire en Vie est une destination développée par l'association Loire Itinérances. Créée en 2023, elle réunit les acteurs du tourisme entre Roanne et Gien autour d'une même ambition : révéler la Loire dans sa partie la plus naturelle, confidentielle et inspirante. Elle s'étend sur 250 km au fil de la Loire et traverse trois régions, six départements (dont la Nièvre et la Saône-et-Loire) et vingt-deux intercommunalités. Elle vient d'enrichir son offre avec une escapade nommée « Coup de cœur de Loire » et qui concerne en grande partie la Nièvre. Il s'agit d'un séjour de trois jours au départ de Cosne-Cours-sur-Loire. C'est un parcours en étoile qui invite à la flânerie, à la découverte et à la simplicité : un seul hébergement pour tout le séjour, des boucles à la journée accessibles à tous, et une promesse de liberté sur deux roues.



Sophie Manuel Communication

L'escapade « Coup de cœur de Loire » propose près de 120 km de balades en vélo autour d'un lieu d'hébergement unique et qui permet de découvrir la région nivernaise bordée par la Loire.

On pose les valises

Le principe est simple : on pose ses valises une fois pour toutes, et on part chaque jour à la découverte d'un nouveau paysage. Pendant trois jours, le séjour alterne bords de Loire apaisants, vignobles vallonnés et villages pittoresques entre Neuvy-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire et Donzy. Au total, 119 km de balades sur des routes calmes et sécurisées, accessibles à tous, même aux débutants ou aux familles. Pas besoin de changer d'hébergement chaque soir, pas de logistique à gérer, juste le plaisir de pédaler au rythme du fleuve et des saisons. Et pour rendre tout cela encore plus simple, la location de vélos, classiques ou à assistance électrique, est disponible directement à l'office de tourisme Bourgogne Cœur de Loire, à Cosne-Cours-sur-Loire. En longeant la Loire à vélo (Euro Vélo 6), la route serpente jusqu'à Pouilly-sur-Loire, terre de vignobles et de savoir-faire. Ici, la vigne dialogue avec le fleuve, et le belvédère de Saint-Andelain offre une vue à couper le souffle sur la vallée. Le Pavillon du Milieu de Loire ou la Tour du Pouilly-Fumé permettent de plonger dans l'histoire du vin et des paysages, avant une dégustation bien méritée.

Magie du voyage

Le lendemain, le parcours s'enfonce dans la campagne du Donziais, où la vallée du Nohain déroule ses chemins bucoliques. À Donzy, on découvre un village médiéval plein de charme, entre pierres blondes et murmure de l'eau. Un moulin encore en activité, des saveurs locales à déguster, une abbaye cistercienne à visiter : autant d'étapes qui ajoutent à la magie du voyage. La Maison de Loire du Cher ou les bords du plan d'eau des Grèves offrent des haltes idéales pour s'imprégner de la nature et comprendre ce fleuve vivant, à la fois sauvage et fragile. Cette escapade à vélo se vit sans contrainte : pas de bagages à transporter, des itinéraires balisés et des paysages à contempler.

D'après communiqué

https://www.loireenvie.fr/coeurdeloire

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 31 octobre et 1er novembre

// HalloWine au Domaine Guyot

Au Domaine Baptiste Guyot (48, rue du Faubourg Saint-Martin à Beaune) on ne fête pas Halloween mais HalloWine ! Depuis 2015 le domaine ouvre ses portes, vous pouvez venir découvrir les vins de sa gamme dans une ambiance conviviale. Déguisements et décoration sont de rigueur dans la cuverie. Cette manifestation est majoritairement couverte, pas de problème en cas de pluie. Vous retrouverez des exposants sur les deux jours présentant leurs mets de bouche et leurs créations, un espace restauration sera proposé. Le domaine ouvrira ses portes vendredi 31 octobre de 17 heures à 20 h 30 et samedi 1er novembre, de 10 heures à 18 heures.

Renseignements : 03 80 22 46 55

• Samedi 1er novembre

// Ouverture de la Foire gastronomique de Dijon

La Foire internationale et gastronomique de Dijon va ouvrir ses portes au parc des expositions ce samedi et accueillera le public jusqu'au mardi 11 novembre.

foirededijon.com

• Dimanche 9 novembre

// Bike & Run des Étangs d'Or

Le Bike & Run des Étangs d'Or, à Tailly, au sud de Beaune, propose plusieurs courses à partir de 13 heures : pour les enfants : 2 et 4 km, pour les adultes :13 km

Renseignements et inscriptions auprès de Rougeot Beaune Triathlon : rougeotbeaunetri@gmail.com

• Dimanche 9 novembre

// Spectacle Toutouyoutoo à Talmay

Dans le cadre d'Arts et Scènes Côte-d'Or, la compagnie Cirko Senso propose Toutouyoutoo, spectacle pour petits et grands, à 15 heures : À grands coups de jogging et d'aérobic, deux ex-bimbos à paillettes prouvent par leurs jongleries, acrobaties et tours de magie, qu'il n'y a décidément pas d'âge pour le cirque. Le psectacle aura lieu à l'espace de loisirs et de rencontres, rue Baron Paul Thenard.

Spectacle gratuit, sans réservation. Renseignements : 03 80 36 10 52.

Nièvre

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

Yonne

• Samedi 8 novembre

// Repas bourguignon des JA de l'Avallonnais

En raison des mesures sanitaires liées à la DNC, le concours de jugement de bétail organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais est annulé. Toutefois, le repas bourguignon est maintenu. Rendez-vous dès 19 h 30 à la salle des fêtes d'Annéot.

Pour s'inscrire au repas, contactez Baptiste au 06 45 36 05 71.

Associations, collectivités…

N'hésitez pas à annoncer vos manifestations dans l'Agenda

Contactez-nous par mail à redaction@terres-de-bourgogne.net ou à l'aide du QR Code

// FÊTE DES VINS DE CHABLIS

89

« Défendre l'appellation et le terroir »

Ce samedi 25 octobre, Chablis a inauguré la 77e édition de la Fête des vins en présence de deux nouveaux ambassadeurs.



Sandrine Quétier et Jacques Bonnaffé ont inauguré, en tant que marraine et parrain, la 77e édition de la Fête des Vins de Chablis.



Les piliers chablisiens ont été réunis pour le baptême du millésime 2025, dans la cour de la Cité des Climats et des Vins.



Jacques Bonnaffé et Sandrine Quétier, le parrain et la marraine de la 77e édition ont mis en bouteille le millésime 2025.

C'est dans la cour de la Cité des Climats et Vins de Bourgogne, qu'a débuté la cérémonie officielle du baptême du millésime, ce samedi 25 octobre. Pour cette 77e édition, les Piliers Chablisiens ont eu comme marraine, Sandrine Quétier, et comme parrain, Jacques Bonnaffé. Présidée par Grégoire Gautherin, nouveau président de l'Office de tourisme de Chablis, la Fête des vins de Chablis a commencé sous les rires et le folklore local. *« J'ai repris la présidence en novembre de l'année dernière. Je succède à Patrice Vocoret. C'était un peu stressant d'organiser toute cette cérémonie. Assister à ce baptême de l'intérieur c'est comme si c'était mon premier baptême du millésime »*, confie Grégoire Gautherin, avant de passer sous le feu des projecteurs. Accompagné de Sandrine Quétier, Grégoire Gautherin laisse la parole à l'un des piliers pour présenter la comédienne et animatrice avant de commencer la première mise en bouchon du millésime 2025. *« Sandrine est née à Paris et passe sa jeunesse dans la vallée de Chevreuse. Le bac en poche, elle suit des études supérieures à l'Institut International de Communication. C'est un peu par hasard qu'elle va entrer dans la lumière en répondant à une petite annonce de la Française des Jeux pour présenter Keno sur FR3 »*, témoigne le pilier, sous le regard timide de la présentatrice. *« Nous sommes en 1994, puis tout va aller assez vite pour elle. Après France 3, ce sera donc M6 puis France 2 où elle va coanimer avec Thierry Becaro, Jean-Luc Delarue ou Patrice Laffont entre autres. Ça va s'accélérer en 2004 avec son arrivée sur TF1 »*, termine-t-il, en serrant la main à la marraine, avant qu'elle ajoute, *« mission acceptée »*. En riant en chœur, elle laisse la place à Jacques Bonnaffé. *« Vous êtes le 6e d'une famille de sept enfants et vos parents sont enseignants. Vous avez un fils prénommé Léon qui mène une carrière d'acteur et d'auteur comme son papa »*, annonce-t-il, sous le regard chaleureux de l'acteur. *« Vous vous révélez en 1984 dans « Prénom Carmen » de Jean-Luc Godard. Vous avez toujours privilégié le cinéma d'auteur et joué pour de grands cinéastes contemporains comme Jacques Noyau, Denis Carrère, Jacques Rivet. Parallèlement, vous poursuivez une carrière riche et variée dans le théâtre. Vous aimez les lectures publiques de poètes contemporains. Jacques, vous êtes un artiste complet. Il ne vous manque plus que la chanson »*, gratifie-t-il. Après une séance touchante, les deux ambassadeurs s'équipent de leurs tabliers signés « Ligny-le-Châtel », en référence à la Fête de la Saint-Vincent prévue dans cette ville, les 7 et 8 février prochains, et débutent le processus. Accompagnés par les sommeliers de Chablis, ils mettent en bouteille le millésime 2025, chacun leur tour, s'assoient sur une antique *« machine à boucher »* et mettent l'étiquette de la Fête des Vins de Chablis.

« Nous sommes les sages du chablisien »

Après avoir reçu la médaille, les deux nouveaux ambassadeurs sont allés se restaurer auprès des viticulteurs locaux. Pour Sandrine Quétier, Chablis ne lui est pas inconnu. *« J'ai de la famille par alliance à Meursault et à Givry. Et puis, je connaissais les vins de Chablis »*, confie-t-elle. Aujourd'hui, l'objectif est de *« promouvoir du chablis bien sûr, et des vignerons, de ces gens qui vivent de leurs mains et de leurs terres. Je trouve que ce sont des métiers qui font partie des plus nobles »*. Avant de retrouver les stands, elle ajoute que *« c'est pour elle très important de promouvoir un produit local réalisé avec le savoir-faire d'hommes qui aiment leur métier et qui aiment leurs produits »*. De son côté, Jacques Bonnaffé est *« très honoré de cette demande »* et ajoute que, pour lui, *« il y a certains vins où on se dit qu'il y a une différence notable. On s'arrête, on s'incline, on fait attention, on se dit quel Chablis ! »*, confie-t-il en souriant. C'est un moment qui a été pour lui agréable car *« il n'y a rien de guindé, c'est très drôle, c'est plein de clins d'œil… On fait bien de les garder ces traditions-là, comme ça on peut les réinventer »*, conclut-il. En sortant de la Cité des Climats et des Vins de Bourgogne, Yvon Vocoret, pilier chablisien, part retrouver les viticulteurs icaunais sur les stands en centre-ville. En prenant la route, il se remémore les nombreuses intronisations auxquelles il a participé. *« Aujourd'hui, dans le monde entier, on a un peu plus de 5 000 personnes intronisées. Nous avons désormais de nombreux représentants en Europe, pour promouvoir le chablis, quel que soit le domaine. Notre objectif, aujourd'hui, est d'aller à la rencontre du Japon »*, explique-t-il, car *« le chablis au Japon a une très belle référence. Nous souhaitons donc l'entretenir »*. Pour lui, le travail n'est pas terminé. *« Ce soir nous assistons à un banquet à la salle du kimmeridgien. Lors de ce repas, nous allons continuer d'introniser des personnes, des particuliers notamment »*, confie-t-il. *« Nous allons également réaliser un défilé ce dimanche 26 octobre au sein de la Fête des Vins »*, annonce-t-il, un sourire aux lèvres.

Santé !

Peu après midi, les visiteurs s'envolent direction le centre-ville. La foule afflue devant le stand pour récupérer le fameux verre qui permettra de déguster les produits icaunais, mais pas que… *« Comme chaque année, nous invitons des producteurs de vin, soit au niveau national, soit au niveau international »*, explique Ludovic Barat, viticulteur et membre des piliers chablisiens. Cette fois-ci, c'est Bruno Pin qui présentera *« un cru moulin-à-vent, autrement dit un cépage du Beaujolais »*, explique-t-il. *« Être présent ici nous permet de retrouver d'anciens collègues sur les stands mais également de pouvoir échanger avec des producteurs de vin blanc et de s'échanger les contacts »*, témoigne-t-il. En se baladant dans les allées, les visiteurs ont l'occasion de rencontrer une quarantaine de viticulteurs icaunais(1), d'artisans locaux, ainsi que de concessionnaires de matériels viticoles. Sous un brin de soleil, Fabien et Helessia, dégustent un bon *« petit chablis »* accompagné de crevettes. *« L'année dernière, nous avons tenté l'expérience et nous n'avons pas été déçus, alors nous avons décidé de réitérer l'expérience, on avait même noté la date »*, manifeste Fabien. Venus tout spécialement de Sens, les deux amoureux, *« sont chauvins et aiment déguster ce qui se fait dans l'Yonne »*. De son côté, Aline, côte d'orienne, est à la recherche d'un producteur de chablis. *« J'avais un producteur avec lequel je faisais souvent affaire, mais malheureusement ce n'est plus le cas, donc je suis venue ici pour retrouver un producteur, un bon produit, qui tiendra sur la durée »*, explique-t-elle, avant de continuer la tournée des stands.

Charlotte Sauvignac

(1) Domaine Bardet et Fils, Domaine Besson, Caves Baptiste Bienvenu, Domaine Brocard, Domaine Christophe Camu, La Chablisienne, Domaine Elodie Chalmeau, Domaine Chantemerle, Domaine du Chardonnay, Domaine de Chaude Écuelle, Domaine du Clos Du Roi, Domaine Jean Collet Père et Fils, Domaine de la Côte de Fasse, Domaine Coulaudin Bussy, Domaine Agnès et Didier Dauvissat, Clotilde Davenne, Domaine Delaloye, Domaine Jean-Paul et Benoît Droin, Garnier & Fils, Domaine Alain Geoffroy, Famille Grossot, Domaine Céline et Frédéric Gueguen, Domaine Krantz, Thierry Laffay & Filles, Domaine Long-Depaquit, Domaine des Malandes, Domaine Christian Moreau Père et Fils, Domaine Louis Moreau, Domaine de La Motte, Domaine des Pérégrins, Les Pétioles, Domaine Philippon Frères, Isabelle et Denis Pommier, Maison Régnard, Louis Robin, Domaine Antoine et Laura Robin, Domaine Camille et Laurent Schaller, Domaine Servin, Maison Simonnet-Febvre, Domaine Soupé, Domaine Verret, Domaine Eleni et Edouard Vocoret, Domaine Vocoret et Fils, Domaine Vrignaud, Domaine William Fèvre